



PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL 2024-2030

AVANT-PROPOS

Chères Namuroises, chers Namurois,

Depuis deux législatures maintenant, la Wallonie a souhaité que les villes et communes de son territoire renforcent l'efficacité de leur action. C'est dans cette optique que le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation prévoit l'obligation pour les communes de proposer au Conseil communal, en début de législature, un Programme stratégique et transversal (PST).

Ce document prévisionnel est avant tout un outil de gouvernance additionnel à la Déclaration de politique communale (DPC) prononcée par le Bourgmestre empêché et validée par le Conseil communal en décembre 2024.

En d'autres mots, le PST est la traduction administrative d'une partie des ambitions et objectifs politiques déclinés dans la DPC. Une partie seulement, car seuls les enjeux stratégiques ET transversaux ont vocation à être repris dans le PST de notre Ville, tandis que la gestion quotidienne de notre territoire nécessite, c'est évident, de nombreux autres dossiers, décisions et projets sans qu'ils n'apparaissent pour autant transversaux ou stratégiques. Le PST ne saurait résumer toute l'action communale et encore moins empêcher, à notre administration et au Collège, une prise d'initiative hors de ce canevas.

Le PST a donc pour but de fournir à l'administration une feuille de route pour une série de projets clés pour les années à venir. Traduisant en « fiches actions » diverses initiatives, le PST offrira la possibilité d'identifier le socle de la dynamique communale namuroise. Ces « fiches actions » seront adaptées, ajustées, complétées, au gré du vécu de terrain, des contraintes administratives, budgétaires ou politiques. Ce document est par nature évolutif.

Pour la troisième fois, votre administration communale, sous l'égide du Comité de direction réunissant tous les chefs de département, et votre Collège communal, se sont mobilisés afin de présenter au Conseil communal, cette nouvelle mouture du PST pour la législature 2024-2030.

Bien qu'il n'est pas inédit, l'exercice a revêtu un caractère particulier : notre institution, comme tous les pouvoirs publics, traverse une période de turbulences financières. Les mesures structurelles à prendre pour maintenir notre budget à l'équilibre a forcément un impact sur le contenu du PST qui se veut le reflet d'une législature de maintenance, lucide, rigoureuse, mais qui ne manque pas d'inventivité !

En traduisant nos intentions en objectifs et en actions, la Ville de Namur s'inscrit délibérément dans une démarche managériale orientée vers la recherche d'une plus grande efficacité. Forts des expériences précédentes, nous avons procédé à un recadrage méthodologique dès l'écriture des fiches actions, pour rendre notre PST plus compact et maîtrisable, tout en s'assurant qu'il réponde au mieux aux besoins identifiés. Les actions sélectionnées ne sont toutefois pas, à ce stade, des engagements ou des garanties fermes, mais des lignes de conduite destinées à éclairer le Collège pour ses arbitrages ultérieurs.

Les fiches ayant été produites par les services communaux eux-mêmes, sous la coordination du Comité de Direction, et en étroite collaboration avec le Collège communal, l'adhésion des équipes à ces enjeux



et projets n'en est que plus grande. La rédaction de ces fiches a elle-même favorisé la concertation et l'approche partagée entre services. Qu'ils soient tous remerciés pour ce travail de fond conséquent et pour la relation partenariale de confiance et de qualité nouée ensemble en faveur des Namurois.

Ce PST réaffirme la volonté de la Ville d'avancer avec lucidité et responsabilité, en maintenant un haut niveau de qualité des services à la population, tout en développant encore de nouveaux projets. Il traduit une gestion publique réaliste mais attentive aux besoins des citoyens et des citoyennes, une gestion guidée par la recherche d'une stabilité à la fois financière et opérationnelle.

Bonne lecture à tous !

Laurence Leprince
Directrice générale

Charlotte Bazelaire
Bourgmestre f.f.



INTRODUCTION

Introduit en Wallonie avec la réforme du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD) en 2018, le Programme Stratégique Transversal vise à fournir aux communes un cadre pour planifier et coordonner leurs actions de manière intégrée. De nombreuses communes en Europe et ailleurs ont adopté des approches stratégiques transversales pour répondre à des défis complexes, tels que le développement durable, la cohésion sociale, et la gestion des ressources.

Ce que dit le CDLD:

Extrait Art. L1123-27. §2 « *Le Conseil communal prend acte du programme stratégique transversal, que le Collège lui présente, dans les six mois qui suivent la désignation des échevins.(...) Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le Collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition. Le PST repose sur une collaboration entre le Collège Communal et l'administration.* »

Le PST est donc une opérationnalisation de la Déclaration de la Politique Communale : il s'agit d'une déclinaison en objectifs stratégiques, opérationnels et actions de la DPC, en fonction des moyens disponibles et connus au moment de sa rédaction.

En d'autres mots, il détaille le chemin à parcourir entre une situation de départ (brossée à travers divers constats, diagnostics, états des lieux) et une situation souhaitée, décrite dans la DPC.

Fort des conclusions dressées lors des évaluations des exercices précédents, constats d'ailleurs confirmés par l'UVCW, l'IWEPS, et la Wallonie, le PST3 se veut plus concret, plus maniable, plus réaliste.

Mais si l'exercice a le mérite de donner un cap, une ambition collective, puisqu'il reflète les intentions et motivations du Collège, il a aussi ses limites. Il faut garder à l'esprit la fragilité des perspectives pluriannuelles, sachant que les aléas de gestion ou autres phénomènes imprévus sont toujours susceptibles de perturber les intentions initiales. La législature écoulée a pu en faire la démonstration, avec les crises de la Covid-19, de l'énergie, les réfugiés ukrainiens ou encore les inondations. L'autre limite, singulièrement pour cette législature, est le cadre budgétaire. Les mesures structurelles qui doivent être nécessairement prises pour conserver un budget à l'équilibre impactera considérablement les possibilités.



SOMMAIRE

Avant-Propos	page 1
Introduction	page 3
Une démarche concertée et articulée	page 6
La Participation, l'Inclusion, la Ville Intelligente : des éléments factuels de l'action communale	page 9
De l'état des lieux au passage à l'action : une méthodologie structurée	page 12
6 ambitions, 10 objectifs stratégiques et autant de défis à relever	page 22
Un territoire RESILIENT	
OS1 Être une Ville qui relève les défis environnementaux et s'adapte aux changements climatiques	page 23
Un territoire APAISANT et RELIANT	
OS2 Être une Ville qui améliore la sécurité et la propreté dans ses quartiers et ses rues	page 42
OS3 Être une Ville qui accompagne et soutient les plus fragiles, lutte contre les discriminations, favorise l'inclusion et l'accès au logement	page 54
Un territoire ENTREPRENANT et INNOVANT	
OS4 Être une Ville qui crée les chances pour la mise à l'emploi et soutien une économie dynamique	page 59
OS5 Être une Ville qui crée des liens plus forts entre les habitants, les habitantes et les élus, les élues	page 62
Un territoire ENTHOUSIASMANT et RAYONNANT	
OS6 Être une Ville qui promeut l'excellence culturelle et patrimoniale, moteur d'innovation et de dynamisme socio-économique	page 71
Un territoire RESSOURCANT ET REGENERANT	
OS7 Être une Ville qui fait du bien-être, du sport et de la convivialité, des éléments de la qualité de vie et de la santé	page 95
OS8 Être une Ville qui promeut un enseignement de qualité au sein de ses écoles communales	page 104



**OS9 Être une Ville qui améliore le lien social et
l'épanouissement de toutes et tous**

page 110

Un territoire RESPONSABILISANT

**OS10 Etre une administration qui améliore la qualité des
services à sa population**

page 119

Lexique des principaux acronymes

page 132



LE PST3, UNE DÉMARCHE CONCERTÉE ET ARTICULÉE

L'élaboration du PST s'est réalisée grâce à l'implication de nombreux services et de l'ensemble du Collège communal, dans un esprit de concertation et de transversalité, mais également dans une recherche de cohérence dans l'action communale. Cette cohérence s'est également réfléchi à l'aune des différents plans et programmes qui impactent, d'une manière ou d'une autre, l'activité de l'administration.

Une démarche concertée

Un des maître-mot du PST est la transversalité. La centaine d'actions qui composent le PST a été discutée entre les différents départements et services concernés, mais également avec nos entités sœurs, le CPAS et la Police Namur Capitale.

En effet, les problématiques auxquelles les actions cherchent à répondre sont complexes et exigent une réponse intégrée déployée par différents départements, même si l'action est pilotée par un service en particulier.

Le caractère transversal permet de mieux coordonner les actions entre les différents services pour éviter doublons ou conflits de compétences, afin de garantir une réponse efficace et qualitative, tout en évitant un gaspillage de ressources.

Ces transversalités sont clairement identifiées et ont été convenues par l'ensemble des Codirs (Ville, CPAS, Police Namur Capitale) et du Collège Communal, notamment lors de rencontres plénières.

Il est évident que les départements dits d'appui, tel que le DRH, le DSA, le DGF ou encore la Direction générale, sont de facto compétents dans la plupart des actions de par la nature de leurs missions. Des transversalités sont identifiées auprès de ces départements dès que l'action exige une implication particulière sortant du cadre général de leurs missions.

Bien entendu, ces transversalités peuvent évoluer au fil du cycle de vie des projets. C'est avant tout le principe de concerter les services nécessaires qui doit être retenu.

Cartographie des transversalités :

	DG	DRH	DGF	DSA	DBA	DCV	DVP	DCS	DEC	DCL	DAU	CPAS	Police
OS1	●	●	●	●	●	●	●	●			●	●	
OS2	●		●	●		●	●	●	●		●	●	●
OS3				●	●			●	●		●	●	●
OS4		●			●						●		
OS5	●	●	●	●	●		●	●	●	●	●		
OS6	●		●	●	●		●	●	●	●	●	●	
OS7				●	●	●	●	●		●	●		●
OS8		●		●	●		●	●	●	●		●	
OS9		●		●	●	●		●	●	●			
OS10	●	●		●	●		●	●				●	●



Une démarche articulée

Articulation avec des plans, programmes et dispositifs exogènes à l'administration

Le programme d'actions s'est construit en articulation avec un ensemble de plans, programmes et dispositifs gravitant dans et autour de la sphère communale. Ceci afin de faire dialoguer et correspondre leurs différentes perspectives, visions et objectifs.

Mais également pour répondre à certaines obligations émanant de divers décrets spécifiant que l'intégration, d'une manière ou d'une autre, du dispositif concerné dans le PST, est une condition pour l'obtention ou l'éligibilité à certains subsides. On pense notamment aux décrets Neutralité carbone, Infrasport, Politique cyclable ou encore PIC. Quant au décret Plan de cohésion sociale, il a également été pris en compte, la cohérence exigée entre les deux documents a été respectée.

Bien entendu, le PST sera adapté au fur et à mesure de l'évolution réglementaire de ces différents dispositifs. En effet, le PST sera approuvé avant la révision prévue de certains décrets. Dès l'approbation des éventuelles abrogations par le Gouvernement wallon, ou par toutes autres autorités supérieures, une actualisation en conséquence du PST sera proposée aux instances communales.

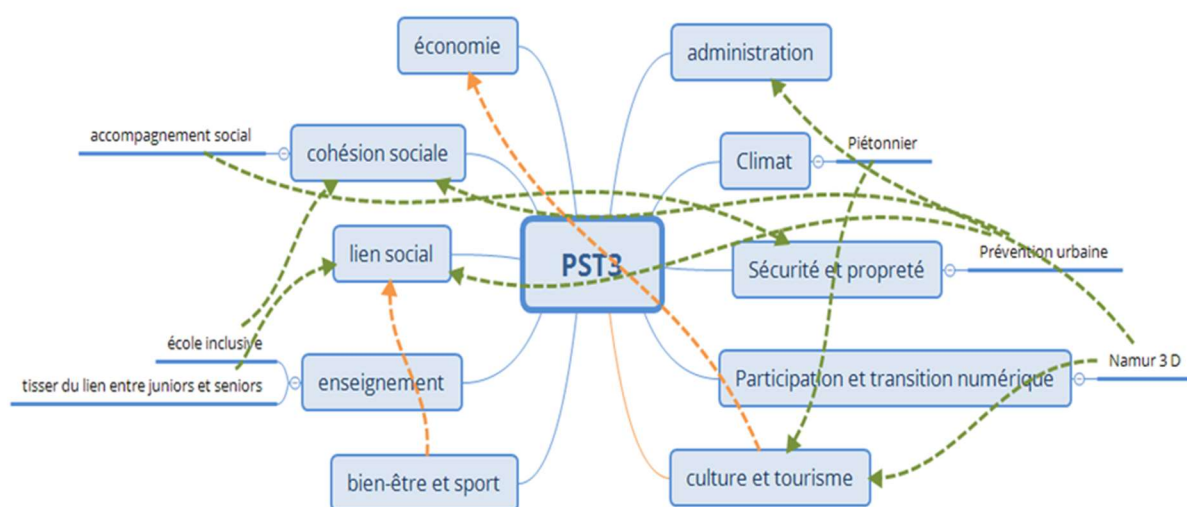


Articulation endogène

Cette logique d'articulation s'exprime également entre les objectifs du PST. Un grand nombre d'actions, bien qu'elles trouvent un ancrage dans l'un ou l'autre des objectifs, visent également à permettre d'atteindre d'autres objectifs du PST.

Le PST n'est pas une simple liste d'actions et d'objectifs, mais est un système dont les différents éléments dialoguent ensemble, se répondent et convergent vers une finalité commune et partagée.

Les liens entre les différents objectifs et actions sont spécifiés dans la description de celles-ci, ces liens sont trop nombreux pour pouvoir tous être cités ou représentés schématiquement de manière lisible et claire.



LA PARTICIPATION, L'INCLUSION, LA VILLE INTELLIGENTE : DES ÉLÉMENTS FAITIERS DE L'ACTION COMMUNALE

En parallèle des ambitions qui constituent le fil conducteur de la Déclaration de la Politique Communale, trois idées fortes se dégagent du texte comme étant des éléments faïtières de l'action communale : la participation, l'inclusion, l'intelligence (dans le sens de smart city).

Ces trois dimensions doivent, tant que faire se peut, teindre l'ensemble de l'action communale, et les projets du PST en particulier.

Un point d'attention sera porté au moment des évaluations intermédiaires et finales, sur la coloration qu'auront pris ses trois dimensions dans le développement des actions du PST.

Une Ville participative

La participation citoyenne permet de rapprocher le citoyen et les citoyennes des décisions prises par le Collège et de leur donner une voix en dehors des élections. Il existe plusieurs niveaux de participation qui demandent plus ou moins d'engagement des citoyens et citoyennes. En fonction du niveau choisi, le projet sera plus ou moins participatif.



Les intérêts d'inclure la participation dans les projets menés par la Ville sont multiples pour les pouvoirs publics :

- Recréer un lien de confiance entre les citoyens, les citoyennes d'une part, et l'Administration et le pouvoir politique d'autre part ;
- Mettre en place des projets qui répondent à des besoins réels ;
- Faciliter la compréhension et l'adhésion au projet ;
- Ecouter tous les avis, pas seulement ceux des opposants ;
- Améliorer les projets en bénéficiant de la connaissance de tous les acteurs ;
- ...

Il y a une plus-value réelle à pouvoir associer étroitement la population ou les acteurs concernés de près par les projets, dès la conception de ceux-ci, afin de les calibrer au plus proche des réels besoins des bénéficiaires ou du territoire. C'est d'autant plus important pour les grands projets stratégiques et impactants.

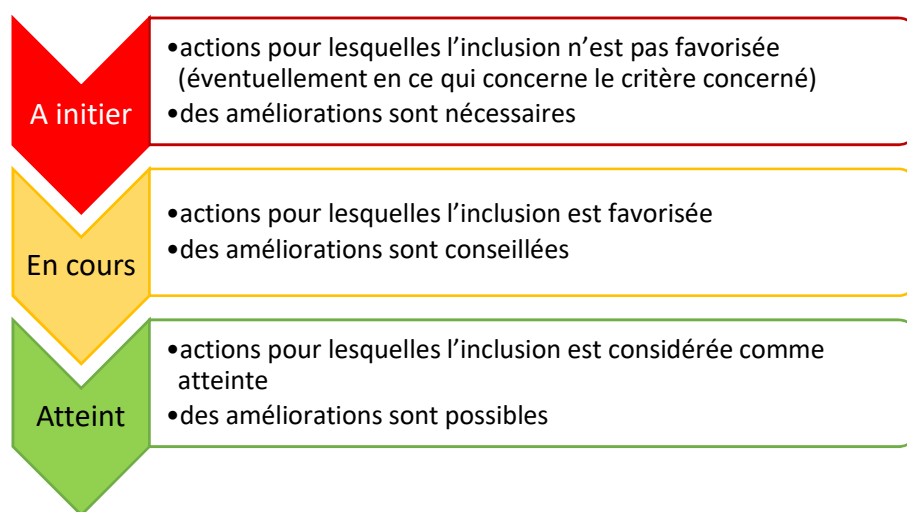


Une Ville inclusive

Une Ville inclusive cherche à lutter contre la discrimination et l'exclusion, particulièrement des publics concernés par les critères dits protégés, c'est-à-dire le sexe/le genre, les convictions religieuses et/ou philosophiques, l'état de santé, le handicap, l'orientation sexuelle, l'âge et les critères raciaux.

Renforcer la politique d'inclusion de l'action communale commence par encourager la multiplication des actions et projets témoignant d'une approche inclusive, en informant, en valorisant, en adaptant les pratiques.

On peut réfléchir à l'adaptation des pratiques en imaginant trois niveaux d'analyse : des améliorations sont nécessaires, recommandées ou possible :



Dans un contexte de diversification croissante des populations, l'inclusivité est un levier essentiel pour garantir la cohésion sociale. Une Ville Inclusive vise à assurer à chacun et chacune un accès équitable aux services, à l'espace public et à la participation citoyenne. Cela renforce le sentiment d'appartenance et de confiance envers les institutions locales. L'inclusion favorise également l'innovation, en valorisant la diversité des points de vue et des talents. Une collectivité inclusive anticipe les vulnérabilités et s'adapte aux besoins réels de sa population. Elle incarne des valeurs démocratiques fortes et crédibilise son action publique. En favorisant la rencontre, le dialogue et le vivre-ensemble, elle contribue activement à un territoire plus apaisé, plus juste et plus résilient.



Une Ville intelligente

Une ville intelligente, ou "smart city", est une ville qui met la technologie au service de ses habitants et de son territoire. Elle utilise des outils numériques – comme des capteurs, des applications mobiles ou des objets connectés – pour mieux comprendre ce qui s'y passe en temps réel, améliorer les services publics et faciliter la vie quotidienne. Cela peut concerner la gestion du trafic, de l'énergie, des déchets ou encore la sécurité. L'objectif est de rendre la ville plus efficace, plus économe en ressources, et surtout plus durable. Mais une smart city, ce n'est pas seulement une ville connectée : c'est aussi une ville qui dialogue avec ses citoyens, qui s'adapte à leurs besoins, et qui les implique dans les décisions. C'est une manière plus intelligente et collaborative de construire l'action communale et l'avenir.

Pour qu'une action ou un projet soit considéré comme intelligent, il doit être durable et répondre à au moins trois des critères suivants :

Une action est "smart" si elle...

	✓ Apporte une amélioration visible pour les citoyens ou les services OU ✓ Répond à un besoin concret : ⇒ Elle apporte quelque chose de nouveau ou améliore ce qui existe déjà pour les citoyens ou les services communaux. <i>Exemples</i> : des panneaux d'information dans la rue, un système qui indique quand les conteneurs sont pleins, une visite virtuelle des œuvres d'art de la ville, une meilleure gestion de l'énergie dans les bâtiments communaux. ⇒ Elle permet de mieux répondre à un besoin concret, en améliorant la qualité, la rapidité ou l'efficacité du service. <i>Exemples</i> : signaler facilement un problème sur la voie publique (FixMyStreet), prévenir les citoyens des travaux ou des places de stationnement disponibles via une application.
	✓ Informe et sensibilise les usagers ⇒ Elle intègre une dimension d'information ou de sensibilisation pour les personnes concernées. <i>Exemples</i> : expliquer le projet clairement, mettre en place un tableau de bord pour suivre les résultats.
	✓ A un impact positif sur l'environnement ⇒ Elle apporte un bénéfice pour l'environnement ou le climat, que ce soit en termes d'économie d'énergie, de réduction des déchets, ou de prise de conscience des citoyens.
	⊕ Repose sur des données fiables ⇒ Elle s'appuie, si possible, sur des données existantes (comme des relevés de consommation, des statistiques ou des rapports) pour bien cibler le problème à résoudre.
	⊕ Utilise des technologies actuelles ⇒ Elle utilise, si possible, des technologies modernes pour fonctionner ou pour mieux communiquer. <i>Exemples</i> : l'intelligence artificielle, les capteurs connectés, les réseaux mobiles rapides (comme la 5G), l'analyse de données à grande échelle.
	⊕ Implique, si possible, les citoyens et les citoyennes ⇒ Elle a été réfléchie ou validée avec la participation citoyenne, dans la mesure du possible

Une Ville intelligente doit s'engager dans une transformation stratégique, centrée sur l'usage intelligent des technologies pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes. Il ne s'agit pas seulement d'innover, mais de le faire au service de l'intérêt général, en répondant efficacement aux enjeux urbains : mobilité, énergie, sécurité, services publics, participation citoyenne.

Une smart city optimise la gestion des ressources, réduit son empreinte écologique et favorise la transparence. Elle repose sur la collecte et l'analyse des données, mais toujours avec une éthique forte et une gouvernance responsable. En intégrant les citoyens dans la co-construction des solutions, elle renforce la démocratie locale. Être une smart city, c'est rendre la ville plus connectée, mais aussi plus humaine, inclusive et durable.



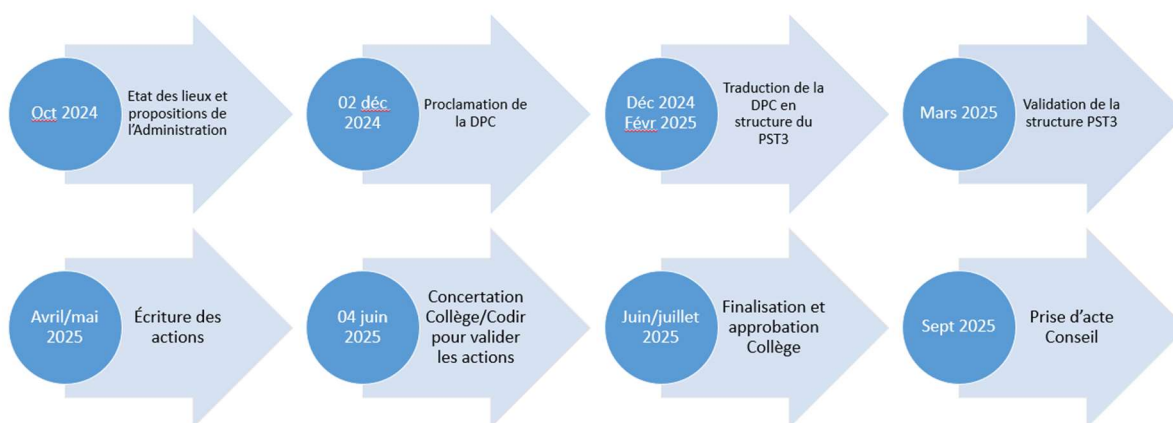
DE L'ÉTAT DES LIEUX AU PASSAGE À L'ACTION : UNE MÉTHODOLOGIE STRUCTURÉE

L'écriture du PST est une démarche qui s'échelonne sur une longue période et qui demande l'investissement de dizaines d'agents et agentes communales, qu'ils et elles soient de terrain ou de la ligne hiérarchique, sans oublier l'étroite participation des membres du Collège communal et leurs équipes, afin d'aboutir à un document partagé, concerté, et auquel tant l'administration que le politique peuvent adhérer.

Certes l'ensemble est perfectible, chacun et chacune en est conscient, mais l'intérêt de la démarche réside avant tout dans la capacité à mobiliser un nombre important d'acteurs autour d'une approche commune et structurée, que d'établir un document parfait d'un point de vue strictement méthodologique.

Plus qu'un document stratégique, le PST est surtout un levier pour développer la culture de gestion de projet et d'évaluation de l'action communale, dans un esprit d'amélioration continue et pour faire progresser l'ensemble de l'administration.

Planning d'écriture



Phase de diagnostic

Toute élaboration d'une stratégie est entamée par une phase de diagnostic. Un document intitulé « Etat des lieux des services et propositions de l'Administration » a été rédigé par l'ensemble des services en vue d'éclairer le nouvellement élu Collège Communal en octobre 2024 en vue de l'écriture de la Déclaration de Politique Communale.

Pour permettre au Collège de prendre ses marques rapidement, cet état des lieux détaillé, offrant une vue d'ensemble de la situation de l'administration, département par département, service par service est composé de deux grandes sections.

Dans une première partie, l'on trouve une présentation synthétique des missions des services et de leurs principales activités. Chaque service a ensuite procédé à une analyse SWOT, mettant en lumière ses points forts et ses faiblesses. Ces informations sont complétées par les principaux projets en cours et les enjeux des six prochaines années.



Les informations à disposition dans le rapport sont denses, mais voici ci-dessous les éléments saillants des analyses SWOT des différents services en vue de dresser une analyse globale pour l'ensemble de l'administration :

Analyse SWOT	
Forces	Faiblesses
• Compétence et expertise des équipes : Personnel qualifié, motivé et enthousiaste face aux nouveaux défis. • Adaptabilité des équipes et « esprit » service au public : Bonne collaboration interne et transversalité entre départements. • Existence de procédures et outils clairs : Règlements bien établis pour guider certaines activités et processus.	• Manque de personnel et ressources insuffisantes : Équipes sous-dimensionnées face à la charge croissante de travail, pyramide des âges vieillissantes, difficultés de recrutement, moyens budgétaires insuffisants au regard des projets/missions • Complexité administrative : Évolution constante des réglementations et lourdeur des processus. • Problèmes d'infrastructures : Locaux inadaptés ou équipements obsolètes dans certains cas, moyens informatiques logiciels insuffisants ou inadaptés ou évoluant trop lentement
Opportunités	Menaces
• Développement des technologies et outils numériques : IA, gestion électronique des documents, modernisation des logiciels. • Renforcement des partenariats : Collaboration accrue avec des acteurs publics et privés. • Nouvelles législations : Création de cadres réglementaires pour mieux structurer certaines activités. • Nouvelles sources de financement dans certains secteurs	• Pénuries de ressources humaines et financières : Retraites, absences prolongées, et manque de financement dans certains secteurs, situation financière des pouvoirs locaux et des pouvoirs publics en général • Fatigue psychologique et démotivation : Augmentation des risques psychosociaux. • Évolution législative rapide : Difficulté à suivre les nouvelles exigences et à s'y adapter efficacement. • Évolution sociétale : transformation rapide de la société qui transitionne vers plus de digital, plus de durabilité.



Synthèse des enjeux :

1. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- **Attractivité et fidélisation des talents** : Difficulté à recruter et conserver des profils qualifiés, notamment dans des fonctions spécifiques et techniques. Besoin de renforcer la "marque employeur".
- **Prévention des risques psychosociaux** : Augmentation du stress et des burnouts dans un contexte de charge de travail croissante.
- **Anticipation des départs à la retraite** : Planification et transfert de connaissances pour maintenir la continuité des services.
- **Formation et polyvalence** : Développement des compétences pour s'adapter à l'évolution des besoins et renforcer la résilience des équipes.

2. MODERNISATION ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

- **Digitalisation des processus** : Mise en place de solutions comme la gestion électronique des documents et l'utilisation d'outils collaboratifs pour optimiser les flux de travail.
- **Adoption des nouvelles technologies** : Exploitation de l'intelligence artificielle et de nouvelles plateformes pour améliorer l'efficacité et répondre aux attentes des citoyens.
- **Cybersécurité** : Renforcer la sécurité des infrastructures numériques pour protéger les données sensibles et assurer la continuité des services.

3. EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE

- **Optimisation des processus internes** : Simplification des procédures pour gagner en agilité et réduire les pertes de temps. Adoption d'approches comme le Lean management.
- **Renforcement de la transversalité** : Favoriser les synergies entre les départements pour une meilleure gestion des projets et des ressources.
- **Amélioration des infrastructures** : Moderniser les locaux et équipements pour soutenir des conditions de travail optimales.

4. ADAPTATION AU CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

- **Suivi des réformes** : Anticiper et intégrer les évolutions législatives, notamment dans les domaines de la simplification administrative, du RGPD, et de la fiscalité.
- **Conformité réglementaire** : Assurer que les pratiques internes respectent les normes en vigueur, notamment en matière de gestion documentaire et de sécurité.

5. GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE

- **Rationalisation des dépenses** : Prioriser les projets stratégiques dans un contexte de ressources limitées.
- **Accroissement des financements** : Identifier et mobiliser des sources externes de financement, comme les subsides et partenariats.



- **Transparence et efficacité** : Optimiser la gestion budgétaire pour maintenir la confiance des parties prenantes.

6. RELATION AVEC LES CITOYENS ET PARTIES PRENANTES

- **Amélioration de la communication** : Déployer des stratégies inclusives et transparentes pour renforcer l'adhésion des citoyens.
- **Gestion proactive des attentes** : Anticiper les besoins des usagers tout en sensibilisant aux contraintes de l'administration.
- **Participation citoyenne** : Encourager l'engagement des citoyens dans les projets locaux, notamment via des initiatives participatives.

Résumé global

Les principaux défis de l'administration se concentrent sur la **gestion des ressources humaines**, la **digitalisation**, et l'**adaptation au contexte réglementaire et financier**, tout en maintenant un haut niveau de service public dans un environnement marqué par des contraintes croissantes. La transversalité, l'innovation, et la résilience organisationnelle sont des leviers essentiels pour atteindre ces objectifs.

Solutions spécifiques pour répondre aux principaux enjeux stratégiques identifiés :

1. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- **Recrutement et attractivité** :
 - Développer une stratégie de "marque employeur" mettant en avant les valeurs de l'administration (stabilité, impact local, qualité de vie au travail).
 - Ajuster les offres d'emploi pour les rendre plus compétitives (flexibilité horaire, télétravail, sens).
- **Fidélisation et bien-être** :
 - Encourager la mobilité interne et les formations.
 - Renforcer les initiatives de prévention des risques psychosociaux : ateliers sur la gestion du stress, accompagnement post-burnout, actions collectives de cohésion
 - Formaliser des plans de transfert de compétences avant les départs à la retraite.

2. MODERNISATION ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

- **Digitalisation des processus** :
 - Déployer un système de gestion électronique des documents (GED) avec une gouvernance claire (responsables, processus de tri, sauvegarde).
 - Intégrer des solutions d'intelligence artificielle pour automatiser des tâches répétitives (tri de courriers, gestion de demandes administratives).
 - Organiser des "journées de nettoyage numérique" pour sensibiliser au tri des fichiers électroniques.



- **Cybersécurité :**

- Auditer les infrastructures numériques existantes pour identifier les failles et les renforcer.
- Former le personnel aux bonnes pratiques en cybersécurité (phishing, gestion des mots de passe).

3. EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE

- **Optimisation des processus :**

- Déployer des projets Lean pour ancrer l'amélioration continue dans les méthodes de travail et viser l'efficacité et diminuer les gaspillages
- Mettre en place et développer des outils collaboratifs pour centraliser la gestion des projets (Intranet, plateformes partagées).
- Former les responsables à des méthodes modernes de management (plan de formation LH, boîte à outils de gestion).

4. ADAPTATION AU CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

- **Veille et anticipation :**

- Constituer ou poursuivre des groupes de travail transversaux thématiques pour suivre les évolutions législatives et préparer des plans d'action (marchés publics, DPO)
- Digitaliser la gestion réglementaire pour faciliter la mise à jour et la conformité.

- **Conformité et sensibilisation :**

- Organiser des sessions de formation spécifiques sur le RGPD et d'autres réglementations impactant directement les services.
- Développer un guide interne des bonnes pratiques pour simplifier l'adoption des nouvelles lois.

5. GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE

- **Rationalisation des dépenses :**

- Identifier les dépenses inefficaces.
- Prioriser les investissements à fort impact stratégique.

- **Recherche de financements :**

- Mobiliser des partenariats public-privé pour des projets spécifiques (équipements, infrastructures).
- Identifier les appels à projets régionaux et européens pertinents pour capter des subsides.

6. RELATION AVEC LES CITOYENS ET PARTIES PRENANTES

- **Communication et transparence :**

- Lancer des campagnes de communication sur les projets en cours pour informer les citoyens et les mobiliser.



- Développer des outils numériques inclusifs (application mobile, portail web) pour simplifier les démarches administratives.
- **Participation citoyenne :**
 - Poursuivre le développement des actions de la Cellule Participation et le déploiement de la méthodologie à plusieurs niveaux.
 - Poursuivre l'expérience du budget participatif pour impliquer les citoyens dans la priorisation des investissements locaux.

Ensuite de ces états des lieux et constats, l'Administration a mis à disposition du Collège une vingtaine de propositions de projets émergeant de sa connaissance du terrain et de sa perception des besoins des usagers :

Co-construire le mieux vivre ensemble au sein d'un territoire commun et partagé

Encourager le sport au féminin et la mixité

Mobiliser la jeunesse namuroise et être à l'écoute de ses besoins

Déployer une communication partagée, inclusive, suscitant l'adhésion

Evoluer vers un enseignement avec des classes inclusives

Favoriser les échanges interculturels et intergénérationnels en matière de lecture publique

Objectiver la situation du parc logement namurois

Accompagner les propriétaires et investisseurs afin de (re)mettre sur le marché immobilier des logements de qualité, et notamment des logements plus accessibles financièrement

Orienter et informer les citoyens et citoyennes face à des problématiques de logement

Améliorer les conditions d'utilisation des infrastructures communales pour des bâtiments sûrs, conformes et accessibles

Renforcer le nombre de place d'accueil en crèche

Optimaliser l'équipement des infrastructures communales

Réviser le schéma de développement communal

Poursuivre l'extension du piétonnier

Faire de Namur, candidate au titre de Capitale européenne de la Culture, un territoire de confluences et d'innovation culturelle

Concrétiser les actions du PACE

Développer la végétalisation et le fleurissement en zones urbaines

Mettre en place une gestion intégrée des eaux et des risques d'inondation

Agir sur la production de déchets pour une gestion durable des ressources

Développer la culture organisationnelle et la faire vivre au quotidien

Développer la marque Employeur

Intégrer l'Intelligence Artificielle dans le fonctionnement de l'Administration

Renforcer les mesures liées à la sécurisation de l'Infrastructure Informatique

Mener une gestion raisonnée des documents électroniques sur les serveurs dans tous les services de l'administration

Valoriser le patrimoine documentaire

Améliorer les conditions de conservation des documents



Phase de définition du périmètre du PST3

De la Déclaration de Politique Communale vers une structure de PST

La première étape consiste en une lecture approfondie de la DPC pour en faire émerger les éléments clés de la stratégie du Collège, qui serviront de socle à la future structure du PST. Celle-ci doit faire sens par rapport à une opérationnalisation potentielle par l'Administration. Une véritable filiation entre la DPC et le PST existe.

Structure DPC	Structure regroupée
Ambition 1 : Un territoire résilient, qui s'adapte aux changements climatiques et investit dans la végétalisation de ses espaces publics et la biodiversité Axe climat, énergie, ... Axe gestion parcimonieuse, audacieuse et qualitative de l'espace Axe voirie et mobilité Ambition 2 : Un territoire apaisant, qui restaure progressivement mais vigoureusement la sécurité et la propriété dans nos quartiers et rues Axe développer des espaces publics « zen » et sécurisants, des petits cocons de vie préventive, tag, caméra etc.) Axe œuvrer à une plus grande sécurité routière Axe lutter contre toutes les formes de violence faites aux femmes ou aux minorités d'origine ou sexuelles Ambition 3 : Un territoire résilient, qui accompagne et soutient les plus fragiles, favorise l'inclusion et l'accès au logement et lutte contre les discriminations Axe inclusion Axe sans-abrisme objectif de Zéro sans-abrisme d'ici 2030 Axe quartier Axe logement Axe logement + la propriété Ambition 4 : Un territoire entreprenant, qui crée les chances pour la mise à l'emploi et développe un écosystème économique dynamique Ambition 5 : Un territoire innovant, qui crée des opportunités d'épanouissement personnel et économique à ses habitants et s'inscrit dans la transition numérique Ambition 6 : Un territoire enthousiasmant, qui célèbre la culture, stimule le tourisme et dynamise le commerce Axe innovation sociale, culturelle, économique / Créativité Axe dynamique économique, touristique et culturelle Axe booster l'attractivité du centre-ville	1- Ambition 1 Un territoire résilient Qui s'adapte aux changements climatiques et investit dans la végétalisation de ses espaces publics et la biodiversité Axe climat, énergie, ... Axe gestion parcimonieuse, audacieuse et qualitative de l'espace Axe voirie et mobilité 2- Ambition 2 et 3 : Un territoire apaisant et reliant Qui restaure progressivement mais vigoureusement la sécurité et la propriété dans nos quartiers et rues Axe accompagner et soutenir les plus fragiles, favorise l'inclusion et l'accès au logement et lutte contre les discriminations Axe développer des espaces publics « zen » et sécurisants, des petits cocons de vie Axe œuvrer à une plus grande sécurité routière Axe lutter contre toutes les formes de violence faites aux femmes ou aux minorités d'origine ou sexuelles Axe inclusion Axe sans-abrisme objectif de Zéro sans-abrisme d'ici 2030 Axe quartier Axe logement Axe logement + la propriété 3- Ambition 4 et 5 : Un territoire entreprenant et innovant Qui crée les chances pour la mise à l'emploi et développe un écosystème économique dynamique Qui crée des opportunités d'épanouissement personnel et économique à ses habitants et s'inscrit dans la transition numérique CC des classes moyennes, cité des métiers, soutien nouveaux modèles économiques, smartcity, IA, etc. 4- Ambition 6 et 8 : Un territoire enthousiasmant et rayonnant Qui célèbre la culture, stimule le tourisme et dynamise le commerce Qui assume son statut de capitale régionale, promeut son pôle académique et se vivifie de relations internationales Axe innovation sociale, culturelle, économique / Créativité Axe dynamique économique, touristique et culturelle Axe booster l'attractivité du centre-ville Axe nourrir et se nourrir d'un engagement international pertinent, créateur de sens et de valeur Axe ville étudiante 5- Ambition 7 et 9 : Un territoire ressourçant et régénérant Qui fait du sport et de la santé, du bien-être et de la convivialité, des éléments de la qualité de vie Qui fait de l'éducation et de la jeunesse une priorité au cœur de nos quartiers et villages, et qui favorise l'intergénérationnel Axe accessibilité aux activités (culturelles, sportives, ...) Axe prévention en matière de santé, qualité du cadre de vie et de l'environnement Axe infrastructures sportives Axe améliorer les conditions de vie en famille par les services qu'on leur propose Axe améliorer les conditions de vie en famille par l'environnement que la ville peut aménager Axe améliorer les conditions de vie en famille par les initiatives qu'elle prend pour le vivre ensemble Axe jeunesse Axe qualité de notre réseau communal d'enseignement Axe amélioration de la qualité de vie des aînés Axe bien-être animal dans toutes ses dimensions 6- Ambition 10 : un territoire responsabilisant qui gère les deniers publics avec rigueur, et offre un haut niveau de service à sa population



Le PST n'est pas l'Alpha et l'Omega de l'administration

Toute la DPC ne se retrouve pas dans le PST, car, par définition, les objectifs repris dans le PST sont **stratégiques et transversaux**.

Stratégique : la vision politique s'inscrit sur le long terme, sur la durée de la mandature, et consiste essentiellement à déterminer ce que l'on veut que la commune devienne pour ses habitants, ses forces vives, ses agents, ses partenaires. Elle s'inscrit dans une notion d'évolution. En cela, elle répond à la notion de stratégie.

Transversal :

- Concerne toute l'activité communale (tout son champ d'action)
- Implique l'autorité politique (conseil et collège) et l'administration (grades légaux et agents, réunis en Comité de Direction)
- Implique, dans l'administration, une coordination des départements et services, une synergie de moyen, de manière transversale
- Implique les partenaires (CPAS, intercommunales, zone de police, SLSP, asbl communales, régie communale, ...)
- Offre une vue globale aux décideurs, leur permettant ainsi de mener des politiques cohérentes entre elles.

Chaque proposition de la DPC est analysée par le Codir en concertation avec les membres du Collège, sous le prisme d'un éventuel ancrage au sein de l'administration. Cette traduction des propositions de la DPC en possibles objectifs et actions permet de nourrir la décision du Collège communal qui arrête le périmètre du PST en fixant les objectifs stratégiques et opérationnels qui reflètent la stratégie du Collège pour la législature à venir.



Traduction DPC 2024-2030 en PST3

Proposition Codir 24 janvier 25

	DPC/Objectifs	Ancrage politique	Ancrage administratif	Critères sélection/commentaires : Stratégique – Transversal – Structurant – Innovant – Maîtrise – Précis/concret
	Ambition 1 : Un territoire résilient qui s'adapte aux changements climatiques et investit dans la végétalisation de ses espaces publics et la biodiversité			
1	Axe climat, énergie, ... • susciter l'adhésion auprès de tous les acteurs afin qu'ils s'engagent dans des actions concrètes et adoptent de nouvelles habitudes. Administrations, responsables politiques, entreprises, monde associatif, citoyens... • Schéma de structure (= schéma de développement communal)			précision.
2				SDC
3	• Réviser le schéma de développement communal (= propositions)		DAU DVP appui DCS appui DEC appui DCL appui	Avec participation, densification appropriée, zones rurales habitées et dynamiques, mixité fonctionnelle, services de proximité, zones propices à accueil futures activités économiques Appui du DVP++/MOB DCS/COM pour la participation
4	• PACE – Exécuter le plan Air, Climat et Energie 2030 (PACÉ 2030) (= propositions)		DAU	
5	• communauté énergétique citoyenne : Mettre en place une communauté d'énergie citoyenne et investir dans les communautés d'énergies locales		DAU DBA appui	Éventuellement appui de la GIB
6	• Renforcer les ceintures énergétiques et alimentaires et développer les circuits-courts		DAU DEC	Accord horizontal avec CPAS/budget
7	• Instituer un conseil consultatif du climat		DAU	
8	Axe gestion parcimonieuse, audacieuse et qualitative de l'espace (climat énergie) • ruraliser les villes, en les végétalisant et en y créant de nombreux espaces de respiration et d'avantage de mixité fonctionnelle (sport, loisir, culture, commerce, écoles...) (redondant voir Développer la végétalisation et le fleurissement)			Tout cet intitulé est redondant avec d'autres actions proposées
9	• densification intelligente à travers le schéma de développement territorial (redondance SDC)			
10	• développer des zones rurales habitées et dynamiques (redondance SDC)			
11	• développer les circuits-courts (redondance circuits courts et ceintures énergétiques)			
12	• soutenir la mobilité partagée (car sharing et covoiturage) pas de maîtrise Ville réelle		DVP	DVP serait porteur. Comme le mentionne ici l'action, il s'agit d'un soutien, car l'initiative revient principalement aux opérateurs privés pour la mobilité partagée, ainsi qu'aux usagers pour le covoiturage. La Ville peut « soutenir » (faciliter), sensibiliser, mais pas plus et ne peut donc pas s'engager à atteindre un objectif SMART. Il y a déjà eu une étude pour le covoiturage, avec peu de conclusions / recommandations concrètes d'initiative communale. Ne pas retenir dans PST3.



Phase d'écriture du plan d'actions

L'écriture du PST 3 a en réalité démarré au moment de l'évaluation du PST2 !

En effet, de précieux enseignements lors de l'évaluation du PST précédent ont permis de cadrer l'écriture de l'édition 3 de manière plus efficace et précise. Ces constats ont été appuyés par les analyses tant du Gouvernement wallon, que de l'UVCW et de l'IWEPS.

Un outil de gouvernance

Le PST a pour vocation d'être un **outil de planification stratégique et pas un rapport d'activité**. Il convient de bien garder à l'esprit cet aspect au moment de sa conception pour éviter la complexification de son suivi et de son évaluation.

En effet, si le PST devient un outil hybride constitué de projets et d'actions communales pérennes, les méthodes d'évaluation et de suivi s'entrechoquent car elles ne suivent pas la même logique.

Cadrage à l'initial

La phase de rédaction du programme est cruciale et c'est à ce stade que l'on peut éviter toute une série d'écueils.

Fort des enseignements tirés des expériences précédentes, à travers les évaluations approuvées par le Collège communal, mais encore des conseils de l'IWEPS ou de l'UVCW, sans oublier les échanges avec des pairs d'autres communes, il a été établi que les actions suivies à travers la feuille de route qu'est le PST doit répondre à plusieurs critères :

Stratégique : les projets et actions doivent directement concourir à l'atteinte d'un objectif stratégique.

Transversal : les projets et actions doivent revêtir un caractère transversal. Les problématiques auxquelles les projets cherchent à répondre sont complexes et exigent une réponse intégrée déployée par différents services, même si l'action est pilotée par un département en particulier. Le caractère transversal permet de mieux coordonner les actions entre les différents services pour éviter doublons ou conflits de compétences, afin de garantir une réponse efficace, qualitative, en évitant tout gaspillage de ressources.

Structurant : un projet structurant est un projet dont la finalité est de participer à l'attractivité du territoire, et qui, par la dimension de ses enjeux, implique plusieurs secteurs et spécialités (plusieurs départements, plusieurs pouvoirs publics, plusieurs partenaires privés), et dont les effets et réalisations seront impactant dans la transformation du territoire.

Innovant, nouvelle impulsion : les projets et actions doivent être une initiative à développer, par opposition aux actions pérennes voire régaliennes/obligatoires de l'administration. Pour faire rapidement la distinction entre ces deux types d'activités, les projets ont toujours un début et une fin !

Maîtrise de la Ville. si l'action n'entre pas complètement dans les compétences communales, il y a moins intérêt de l'inscrire dans le programme. La maîtrise de l'action est un élément de base de la gestion de projet.



Précis, concret : l'action est initialisée à partir d'un besoin, d'un problème à résoudre. Elle doit pouvoir être palpable et décrite dans une fiche projet. Un soin particulier doit être mis sur la rédaction de l'action, la sémantique est importante. Bien que le PST puisse être actualisé annuellement pour rectifier le tir.

Intégrations des plans dans le PST et obligations légales :

Principe de base : « *Le PST est un programme, c'est-à-dire qu'il a vocation à fédérer tous les plans sectoriels existants (par exemple, le plan communal de développement rural, le plan d'ancrage du logement, etc.)* », deux applications sont possibles - sous-entendues :

➡ Les plans sont (partiellement) intégrés Ou sont simplement (partiellement) référencés

- cette phrase est reprise à divers endroits dans des publications du SPW IAS ou de l'UVCW, mais n'apparaît pas dans le CDLD, ni aucun texte légal = pas une obligation
- il est ici préconisé d'utiliser le référencement tant que faire ce peu pour conserver un PST volontairement condensé.
- l'UVCW a repéré 7 dispositifs précisant spécifiquement dans le texte un lien entre eux et le PST :

1/Neutralité carbone

2/ Mobilité et accessibilité locales – politique cyclable

3/ Infrasport

4/ PIC - Subventions pour les investissements d'intérêt public

5/ PCS

6/ PDU

7/ les synergies avec le CPAS



6 AMBITIONS, 10 OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET AUTANT DE DÉFIS À RELEVER

Ensemble créons du lien pour créer demain, afin que Namur s'éclaire !

Namur aspire à être un territoire résilient, convivial et apaisé, où qualité de vie, solidarité et durabilité sont au cœur des priorités. La Ville s'engage à préserver son environnement, renforcer la cohésion sociale et offrir un cadre sécurisé, inclusif et accueillant pour tous et toutes. Elle mise sur la participation citoyenne, la créativité et l'innovation pour stimuler un développement harmonieux, respectueux de son patrimoine et de son cadre de vie. En tant que capitale régionale, Namur souhaite renforcer son attractivité et son dynamisme, tout en plaçant les liens humains, le bien-être et l'épanouissement de ses habitants et habitantes au centre de ses actions, dans une perspective durable et solidaire.

Ensemble, Namur construit un avenir où les valeurs humaines, environnementales et économiques se renforcent mutuellement pour bâtir une société durable, inclusive et innovante.



Un territoire RESILIENT

Qui s'adapte aux changements climatiques et investit dans la végétalisation de ses espaces publics et la biodiversité

L'époque est marquée par des enjeux cruciaux en matière de lutte contre le dérèglement climatique et de préservation de la biodiversité, occupée à s'effondrer et qu'il faut aider à se régénérer.

Réussir la transition d'ici 2050 ne sera pas possible sans l'adhésion de tous les acteurs, afin qu'ils s'engagent dans des actions concrètes et adoptent de nouvelles habitudes : Administrations, responsables politiques, entreprises, monde associatif, citoyens...

Les collectivités locales peuvent jouer un rôle central pour atteindre un tel niveau de mobilisation parce qu'elles ont la capacité de traduire des enjeux abstraits et lointains en enjeux concrets et de proximité.

Les ressources planétaires sont limitées, et le territoire est une ressource qui ne s'accroît pas. C'est un héritage fragile, composé d'éléments naturels ou construits, de richesses culturelles, de relations sociales... Il est indispensable de le préserver, de l'entretenir, de le cultiver ou de mieux le partager pour le faire prospérer. Il en va de la qualité de vie dont pourront bénéficier les générations futures.



Objectif stratégique 1 Être une Ville qui relève les défis environnementaux et s'adapte aux changements climatiques

Objectif opérationnel 1.1 En développant une stratégie d'aménagement du territoire et des espaces publics répondant aux enjeux territoriaux

1.1.1 REVISER LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL	
REFERENCE AUTRE PLAN Plan Air Climat Energie	
Objectifs	
OS	OS1 Être une Ville qui relève les défis environnementaux et s'adapte aux changements climatiques
OP	OP1.1 En développant une stratégie d'aménagement du territoire et des espaces publics répondant aux enjeux territoriaux
Action	Etablir la stratégie territoriale de la Ville de Namur à l'horizon 2025
Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	OP1.2 En agissant contre les effets du changement climatiques par la concrétisation du Plan Air Climat Energie OP1.4 En développant des solutions durables en matière de mobilité
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
La Ville de Namur dispose d'un Schéma de Développement Communal depuis 2012. Le Schéma du Développement du Territoire initié par la Région Wallonne a défini des stratégies d'aménagement du territoire que la Ville de Namur pourrait préciser à son échelle par l'élaboration de son Schéma de Développement Communal. La Ville de Namur est donc désireuse de revoir et d'affiner sa stratégie de développement territorial conformément au Code du Développement Territorial dont la réforme est entrée en vigueur le 1er avril 2024. Elle souhaite revoir l'ensemble de son document afin de disposer d'un outil global cohérent et pratique orienté sur la gestion des permis. En l'absence de l'adoption d'un nouveau schéma de développement communal avant 2030, la Ville de Namur verra son développement territorial encadré par le Schéma de Développement du Territoire.	
Identification des bénéficiaires	
Le Collège communal Les citoyens, citoyennes Les investisseurs. Les demandeurs de permis. Les services techniques de la Ville	
Déroulement/étape de l'action	
L'élaboration du Schéma de Développement Communal est régie par les dispositions du CoDT. Les phases sont les suivantes : - Phase 1 : analyse contextuelle - Phase 2 : stratégie territoriale et établissement de l'avant-projet - Phase 3 : rapport sur les incidences environnementales (cette phase fait l'objet d'une étude spécifique) - Phase 4 : adoption du projet de schéma de développement communal – Enquête publique et avis des instances consultatives - Phase 5 : Adoption définitive du schéma de développement communal et déclaration environnementale	
Durée estimée de l'action	4 ans



1.1.2 POURSUIVRE L'EXTENSION DU PIETONNIER

REFERENCE AUTRE PLAN

PACE

Objectifs

OS	OS1. Être une Ville qui relève les défis environnementaux et s'adapte aux changements climatiques
OP	OP1.1. En développant une stratégie d'aménagement du territoire et des espaces publics répondant aux enjeux territoriaux
action	Poursuivre l'extension du piétonnier, en finalisant la première grande phase de l'axe Nord-Sud

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN VERS 0.	OP 1.3. Développer la végétalisation et le fleurissement, notamment par l'aménagement du parc des Dames Blanches OP 1.4. Développer des solutions durables en matière de mobilité, notamment en poursuivant le développement et la sécurisation du réseau modes actifs OP 6.3. Dynamiser l'attractivité à travers des activités touristiques, événementielles et économiques, notamment la concrétisation du pôle multifonctionnel du quartier Léopold
-----------------	--

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

La législature communale 2018-2024 a permis de formuler le projet d'extension du piétonnier, notamment grâce à une démarche de co-construction, à beaucoup de concertation et au soutien unanime du Conseil communal. Les premières actions ont été initiées et les premiers travaux entamés avec l'aide financière de la Politique Intégrée de la Ville et de la programmation FEDER 2021-2027.

Il convient à présent de poursuivre la concrétisation de cet ambitieux projet et de ses multiples actions, mais également les démarches d'information, de concertation et d'accompagnement pour une ville attractive et accueillante.

Dès 2018, le projet d'extension du piétonnier avait pour ambition de rendre le centre-ville (la ville) plus attractif (PST2). C'est à travers un cœur de ville apaisé, végétalisé et convivial que le projet se concrétise. Ainsi, le nouveau centre-ville vise à répondre à une meilleure attractivité pour tous les acteurs et l'ensemble des usagers. Le développement du centre-ville s'appuie sur l'extension de son piétonnier, mais pas seulement. Il s'agit aussi d'apaiser la ville, la végétaliser et la rendre plus conviviale. On souhaite créer de nouvelles expériences urbaines, avec une identité propre à Namur.

Pour ce faire, des mobiliers (jeux, arts, patrimoine, assises, ...) jalonnent des parcours urbains. Ces parcours seront également mis en valeur par des mises en lumière. La végétalisation des rues et espaces publics complète le souhait de créer une expérience urbaine agréable. Mais ce n'est pas le seul objectif, la plantation d'arbres, arbustes et autres végétaux doit nous permettre de lutter contre les îlots de chaleur et améliorer la biodiversité. Les aménagements de voirie sont conçus avec une gestion intégrée des eaux de ruissellement qui permet de garder de la fraîcheur et d'alimenter les fosses de plantation. Enfin, l'extension du piétonnier et l'apaisement de la circulation permet aussi de réduire les émissions polluantes liées à la circulation.

Identification des bénéficiaires

Dès le départ, le projet a été envisagé dans une démarche de co-construction, avec les acteurs et usagers du centre-ville. Actuellement, la mise en œuvre est accompagnée au sein d'un comité de suivi qui réunit aussi les acteurs et usagers.

Nous tentons d'être attentifs à l'ensemble des usagers et usagères : habitants et habitantes, commerçants et commerçantes, travailleurs et travailleuses, clients et clientes, touristes et



autres visiteurs, ... Le nouveau centre-ville mise aussi sur de nouvelles expériences urbaines, attractives pour tous les profils (catégories d'âges, de genre, de statut, ...). Le projet a été étudié dans une approche inclusive (situations de handicap, genre, âge, ...).

Des mesures spécifiques sont également prévues et concertées, par exemple : pour le commerce et la logistique, pour les aînés et aînées, pour les écoles, pour les riverains, pour les familles ...

Déroulement/étape de l'action

1. **Travaux de voirie** (y compris l'intégration des renouvellements des réseaux impétrants)

1.1. **Aménagement des boucles de circulation**

- Finaliser la boucle de circulation Ouest (FEDER+PIV) : rue de Bruxelles (pie), mais aussi apaiser la boucle (rue Saintraint et Rempart de la Vierge)
- Finaliser la boucle de circulation Est (FEDER+PIV) : avenue Golenvaux, rue de la Tour et rue E. Cuvelier (pie)

1.2. **Aménagement du piétonnier** (axe Nord / Sud)

- Rue des Croisiers et rue des Carmes (PIV et charge d'urbanisme) – 2025/2026
- Rue de Bruxelles (pie) (PIV) – 2025/2026
- Rue Saint-Jacques (PIV) – 2025/2026
- Rue Godefroid (FEDER) – 2026/2027
- Rue de Fer – 2026/2027
- Rue de l'Ange – 2026/2027

2. **Végétalisation**

- Plantations en plein terre dans le cadre des travaux de voirie
- Plantations en bacs dans le cadre des travaux de voirie ou des équipements et mobiliers
- Promotion de la végétalisation des façades privées, avec facilitation dans le cadre des chantiers de voirie

3. **Jeux et parcours urbains**

- Installation des jeux et jalons urbains (FEDER) dans le piétonnier actuel, puis au fur et à mesure des aménagements de voirie
- Acquisition de mobilier saisonnier (FEDER)
- Acquisition de mobilier temporaire (FEDER)
- Mise en lumière (FEDER) : dispositifs de « fenêtre », valorisation patrimoniale, mise en lumière de certains jalons

4. **Accessibilité du centre-ville et du piétonnier**

- Accessibilité du centre-ville durant les travaux : coordination des travaux, plan de circulation évolutif, mesures d'accompagnement pour habitants – travailleurs – commerçants - visiteurs
- Gestion du stationnement : zones de livraison, zones mauves, ...
- Gestion des accès au piétonnier : nouveaux accès contrôlés par ANPR, gestion des droits d'accès permanents et occasionnels
- Création d'un nouveau parking en concession place du Palais de Justice et l'aménagement de la place publique en surface
- Valorisation des solutions de mobilité : train, bus, navette centre-ville, téléphérique, taxis, véhicules particuliers, micro mobilité, piétons

5. **Attractivité du centre-ville**

- Poursuite de la concertation avec les acteurs du centre-ville pour une ville accueillante et attractive pour ses habitants et habitantes, ses services et commerces, ses institutions, ses écoles, ses visiteurs
- Organisation et gestion des autorisations d'occupation du domaine public réaménagé, pour des usages permanents ou occasionnels, que ces derniers soient événementiels, festifs, commerciaux ou autres, dans les zones capables



identifiées pour accueillir de telles occupations tout en garantissant la circulation des piétonnes et des piétons (dont PMR)

- Entretien des nouveaux espaces publics : voiries, plantations, mobiliers, ...
- Appropriation des nouveaux espaces publics par les différents usagers, avec l'appui des services communaux, de Namur CentreVille, et des acteurs du centre-ville.

6. Information / concertation / accompagnement / évaluation

- Poursuite des réunions d'information avec les riverains et commerçants avant travaux
- Poursuite des réunions avec les ambassadeurs (ambassadeurs communaux : Espace citoyen, NID, contrôleurs du stationnement, gardiens de la paix, DPS, Mobilité, bibliothèques, maison et comités de quartier, Police de proximité, Namur CentreVille...)
- Poursuite de l'information et de la concertation avec les acteurs du centre-ville au sein du comité de suivi
- Poursuite de l'information générale de la population via les outils de communication classiques : réunion semestrielle « grands projets », Namur Mag', réseaux sociaux et site web de la Ville
- Poursuite de l'information spécifique aux travaux : newsletter, communiqués de presse, site web dédié, ...
- Poursuite de la concertation avec une délégation de riverains, riveraines, commerçantes et commerçants et parties prenantes locales en réunion de chantier hebdomadaire
- Valorisation du projet de centre-ville et de ses aménagements avec les outils 3D et la réalité virtuelle
- Poursuite du plan de communication, notamment avec des vidéos et une diffusion dans les médias locaux et sur les réseaux sociaux
- Fête annuelle des quartiers du centre-ville, avec mise en valeur des mutations en cours au sein des quartiers.
- Processus d'évaluation : récolte et monitoring de données, enquêtes, évaluation au sein du comité de suivi et auprès des acteurs spécifiques.

Durée estimée de l'action

6 ans

Objectif opérationnel 1.2 En agissant contre les effets du changement climatiques par la concrétisation du Plan Air Climat Energie

1.2.1 POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN AIR, CLIMAT ET ÉNERGIE 2030

REFERENCE AUTRE PLAN

PACÉ 2030, PAEDC

Objectifs

OS	OS1 Être une Ville qui relève les défis environnementaux et s'adapte aux changements climatiques
OP	OP1.2 En agissant contre les effets du changement climatiques par la concrétisation du Plan Air Climat Energie
Action	Assurer le suivi et le monitoring du Plan Air, Climat et Énergie (PACÉ) 2030 Susciter l'adhésion au sein de la Ville et du territoire Communiquer et assurer une bonne visibilité du plan et de la réalisation de ses actions

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :



LIEN VERS	OS3 Être une Ville qui accompagne et soutient les plus fragiles, lutte contre les discriminations, favorise l'inclusion et l'accès au logement OS5 Être une Ville qui crée des liens plus forts entre les habitants, habitantes et les élus, élues
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
Le projet répond à un besoin crucial de structuration, de pilotage et de cohérence dans la mise en œuvre des actions climatiques sur le territoire communal à travers le PACÉ. Les constats scientifiques et les diagnostics territoriaux montrent une urgence d'agir face aux effets du changement climatique déjà bien présent (inondations, vagues de chaleur, perte de biodiversité, ...). L'action vise à poursuivre la mise en place d'une gouvernance opérationnelle et transversale du plan climat, pour garantir que chaque action soit suivie, que les synergies entre services soient optimisées, que les moyens et les compétences soient mobilisés efficacement et que l'action climatique soit appliquée à l'échelle de tout le territoire. Elle permettra d'accélérer la transition écologique, de rendre ses actions plus visibles, lisibles et cohérentes tout en impliquant durablement toutes les parties prenantes (services communaux, autorité communale, acteurs territoriaux, citoyens, autres niveaux de pouvoir).	
Identification des bénéficiaires	
Le territoire, ses habitants, habitantes et ses acteurs L'administration et l'autorité communale Le climat et l'environnement	
Déroulement/étape de l'action	
- Coordination et pilotage (via le GLACÉ – Groupe de Liaison Air, Climat et Énergie) - Monitoring (via fiches-projet, indicateurs de suivi, ...) - Mobilisation des acteurs du territoire (Conseil consultatif, ...) y compris le secteur tertiaire - Mise à jour du plan - Rapportage bisannuel - Communication autour du plan et de son suivi.	
Durée estimée de l'action	5 ans -> 2030

1.2.2 METTRE EN PLACE UNE COMMUNAUTE D'ENERGIE RENOUVELABLE ET EN SUSCITER L'ADHESION AUPRES DE LA POPULATION ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE

REFERENCE AUTRE PLAN

PACÉ 2030

Objectifs

OS	OS1 Être une Ville qui relève les défis environnementaux et s'adapte aux changements climatiques
OP	OP1.2 En agissant contre les effets du changement climatiques par la concrétisation du Plan Air Climat Energie
Action	Créer une communauté d'énergie renouvelable (CER) sur le territoire. Créer un champ solaire sur le site « Le closin » rue Henri Blès à Salzinnes
Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	OP5.3 En favorisant une participation accrue des citoyens, citoyennes à la gouvernance locale et au développement du territoire
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	



Objectif émission carbone nulle en 2050 -> indispensable de produire l'énergie consommée de manière renouvelable et décarbonée
Participe significativement aux objectifs de réduction des émissions de GES de la Ville (émissions internes)
Economique pour la Ville : prix stable et maîtrisé de l'électricité pour la Ville
Social : faire profiter la population d'une électricité avec un coût stable
Environnementale : CER = outil de sensibilisation à l'utilisation d'une électricité renouvelable intermittente

Identification des bénéficiaires

Ville de Namur : permet de fournir en électricité « auto-produite » des bâtiments de la Ville n'ayant pas de système de production
Citoyens, citoyennes
PME

Déroulement/étape de l'action

Phase 1 : CER

Création de l'entité juridique (asbl ou coopérative)
Procédure d'autorisation de la CER auprès de la CWAPE
Mise en place de la gestion de la CER et début de l'activité de partage

Phase 2 : Champ solaire

Gestion sur site de la renouée et des autres espèces invasives
Étude : rentabilité, projet, financement
Demande de permis
Installation
Mise en service

Durée estimée de l'action

6 ans

1.2.3 RENFORCER LA RESILIENCE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

REFERENCE AUTRE PLAN

PACÉ 2030

Objectifs

OS	OS1 Être une Ville qui relève les défis environnementaux et s'adapte aux changements climatiques
OP	OP1.2 En agissant contre les effets du changement climatique par la concrétisation du Plan Air Climat Energie
Action	Renforcer la résilience alimentaire du territoire : – en stimulant le développement d'une production nourricière locale durable – en stimulant la demande/consommation en produits locaux de qualité par la population

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN VERS	OS3 Être une Ville qui accompagne et soutient les plus fragiles, lutte contre les discriminations, favorise l'inclusion et l'accès au logement 3.1.2 Lutter contre la précarité alimentaire et favoriser l'inclusion sociale OS5 Être une Ville qui crée des liens plus forts entre les habitants, habitantes et les élus, élues OS8 Être une Ville qui promeut un enseignement de qualité au sein de ses écoles communales OS9 Être une Ville qui améliore le lien social et l'épanouissement de toutes et tous OS10 Être une administration qui améliore la qualité des services à sa population
--------------	---

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?



Ce projet repose sur la nécessité de relocaliser notre alimentation en vue de renforcer l'autonomie alimentaire du territoire. Les crises successives l'ont montré (Covid, conflit en Ukraine...), nous devons impérativement déployer nos productions locales afin de nous indépendantiser des marchés alimentaires internationaux soumis à la spéculation financière et donc à de potentielles fluctuations des prix importantes.

A cela s'ajoute le risque croissant de pénuries lié aux conditions climatiques parfois extrêmes auxquelles sont soumis les producteurs et productrices. Développer une agriculture locale, durable, diversifiée, et résiliente est essentiel pour assurer notre souveraineté alimentaire actuelle et future. Les autorités locales ont un rôle majeur à jouer dans le renforcement de la résilience de leur territoire, en réponse aux dérèglements climatiques.

Identification des bénéficiaires

Cette action pourrait bénéficier à toutes et tous. Elle cible toutefois directement les productrices et producteurs locaux, les personnes qui fréquentent les collectivités publiques (écoles communales, maisons de repos du CPAS, résidences services), les ménages namurois et le public fragilisé.

Déroulement/étape de l'action

Levier de la production :

- A. Stratégie de gestion des terres publiques :
 - Mettre en place un outil d'aide à la décision pour la gestion des terres publiques (coconstruite avec l'ensemble des services concernés) permettant de préserver le foncier agricole tout en intégrant l'ensemble des enjeux territoriaux (alimentaires, énergétiques, urbanistiques...).
 - Mettre des terres publiques cultivables à disposition de producteurs porteurs de projets nourriciers, durables et aux débouchés locaux
- B. Fédérer les producteurs locaux et créer un espace d'échange pour identifier les leviers potentiels, avec l'appui du CADNamurois.
- C. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'actions cohérentes visant à garantir le droit à une alimentation durable pour des publics fragilisés (faire un diagnostic, identifier les projets prioritaires et réalistes, faciliter et soutenir la mise en œuvre de ces projets)

Levier des mangeurs :

- D. Poursuivre l'amélioration qualitative des repas des collectivités de la Ville en continuant d'augmenter la part de produits locaux dans les assiettes et en sensibilisant les mangeurs à l'importance de manger local, durable et de saison (ateliers de sensibilisation dans les écoles et les maisons de repos du CPAS, lors d'événements grands publics...)
- E. Mettre en activité une halle maraîchère qui permette l'écoulement de produits locaux, qualitatifs et accessible à tous, auprès des ménages namurois.

Durée estimée de l'action	A. Outil : 1 an / mise à disposition : action continue C. Diagnostic : 6 mois puis action continue E. Fin 2026 Les autres actions s'étalent dans la durée et perdureront toute la durée de la mandature.
---------------------------	--



1.2.4 MOBILISER LA POPULATION NAMUROISE VERS UN TERRITOIRE RESILIENT ET ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

REFERENCE AUTRE PLAN

PACÉ 2030

Objectifs

OS	OS1 Être une Ville qui relève les défis environnementaux et s'adapte aux changements climatiques
OP	OP1.2 En agissant contre les effets du changement climatique par la concrétisation du Plan Air Climat Energie
Action	- Mobiliser, consulter, impliquer, collaborer, échanger avec les acteurs du territoire et les citoyens sur les thématiques liées à la transition écologique via les conseils consultatifs. - Soutenir, renforcer et collaborer avec les ceinture énergétique et alimentaire du territoire namurois (CEN et CAN) - Mobiliser, conscientiser, éveiller, sensibiliser les citoyens, citoyennes sur les thématiques liées à la transition écologique avec une attention toute particulière pour les publics non avertis via le Festival Namur Demain (FND) et d'autres événements de sensibilisation.

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN VERS O.	OS3 Être une Ville qui accompagne et soutient les plus fragiles, lutte contre les discriminations, favorise l'inclusion et l'accès au logement OS5 Être une Ville qui crée des liens plus forts entre les habitants, habitantes et les élus, élues OS9 Être une Ville qui améliore le lien social et l'épanouissement de toutes et tous
-------------------------	---

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Le projet répond à un besoin de mobilisation et d'implication de l'ensemble des acteurs du territoire pour faire face aux défis du changement climatique et de la nécessité d'une transition écologique qui en découle.

Cette mobilisation est nécessaire à plusieurs niveaux :

- Bénéficier de l'action de tous pour atteindre les objectifs ambitieux (les émissions de la Ville représentent 2% des émissions territoriales)
- Dynamiser les acteurs locaux, les mettre en réseau et travailler ensemble afin d'assurer une cohérence et une efficacité de l'action climatique locale
- S'appuyer sur un processus participatif et consultatif pour susciter l'adhésion au changement nécessaire tout en permettant de faire remonter des idées, préoccupations et solutions locales.

Identification des bénéficiaires

Le public cible est très large : citoyens, citoyennes, associations, entreprises, autres services publics, ...

Déroulement/étape de l'action

- A. Instituer un conseil consultatif pour le climat (nom provisoire)
- B. CADNamurois (Conseil Agroalimentaire Durable Namurois) : organiser les nouvelles mandatures
- C. Soutenir et renforcer les ceinture énergétique et alimentaire du territoire (CEN et CAN)
- D. Organiser le Festival Namur Demain et autres événements de sensibilisation

Durée estimée de l'action

Permanent



1.2.5 FAVORISER ET FACILITER L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DU SECTEUR RESIDENTIEL

REFERENCE AUTRE PLAN

PACÉ 2030

Objectifs

OS	OS1 Être une Ville qui relève les défis environnementaux et s'adapte aux changements climatiques
OP	OP1.2 En agissant contre les effets du changement climatique par la concrétisation du Plan Air Climat Energie
Action	Mettre en place un environnement qui permet de stimuler et d'accompagner les projets de rénovation énergétique des logements

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN VERS 0.	OS3 Être une Ville qui accompagne et soutient les plus fragiles, lutte contre les discriminations, favorise l'inclusion et l'accès au logement OS4 Être une Ville qui crée les chances pour la mise à l'emploi et soutient une économie dynamique OS10 Être une administration qui améliore la qualité des services à sa population
-------------------------	---

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

- Enjeu de diminution d'impact sur le climat : 44 % des émissions du territoire proviennent du secteur résidentiel. Nécessité de tripler le taux de rénovation énergétique annuel pour atteindre les objectifs de la Wallonie pour 2050.
- Enjeu social : 11% des wallons sont en situation de précarité énergétique
- Enjeu économique : Plus de 900 unités d'établissements sont inscrites à Namur avec un code NACE « Mise en place d'isolation ».
- Les citoyennes et citoyens ont besoin d'être accompagnés dans leur projet de rénovation énergétique (d'autant plus vu l'incertitude liée aux primes régionales)
- Enjeu de simplification administrative. Nécessité de poursuivre l'intégration de toutes les étapes au parcours du rénovateur.
- Enjeu de résilience face à l'augmentation de la fréquence des vagues de chaleur : isolation pour se protéger des vagues de chaleur de plus en plus important

Identification des bénéficiaires

- Propriétaires namurois avec un logement à rénover énergétiquement
- Parties prenantes de la rénovation (plateforme de rénovation locale, auditeurs, architectes, entreprises locales [production, placement, vente], associations, acteurs de la formation, acteurs du financement,)

Déroulement/étape de l'action

- A. Mise en place d'un « trajet de la rénovation » auprès du particulier (un seul point de contact pour guider le candidat rénovateur)
 - o Concertation avec l'urbanisme et le DVP-DPS
 - o Développement de la procédure intégrée et systématique
 - o Diffusion d'un outil de clarification
- B. Développement de stratégie(s) qui stimule et augmente le taux de rénovation énergétique des logements.
 - o Poursuite du projet Ruenovation et développement d'outils permettant de transposer l'approche hors financement régional
 - o Développement d'autre(s) stratégie(s)
- C. Valorisation de la réglementation PEB et de la procédure permis (en y intégrant l'enjeu énergétique) pour accompagner, informer et conscientiser les propriétaires, architectes et entrepreneurs.



D. Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans les projets de rénovation énergétique, en rassemblant un réseau de partenaires constitué des acteurs du territoire.

Durée estimée de l'action

Continu

1.2.6 ÉTUDIER ET SUIVRE LE CLIMAT LOCAL

REFERENCE AUTRE PLAN

PACÉ 2030

Objectifs

OS	OS1 Être une Ville qui relève les défis environnementaux et s'adapte aux changements climatiques
OP	OP1.2 En agissant contre les effets du changement climatique par la concrétisation du Plan Air Climat Energie
Action	Avoir des données locales du climat et de la météo (principalement la pluviométrie pour les risques d'inondation et sécheresse et la température pour les épisodes de forte chaleur et les îlots de chaleur urbains (ICU))

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN VERS	OS10 Être une administration qui améliore la qualité des services à sa population
--------------	---

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Comprendre le climat local et ses interactions avec le territoire et les projets qui y sont développés
Avoir des données en cas de crises climatiques (alerte, compréhension des phénomènes pour prévoir des projets d'aménagement, ...)
Être propriétaire des données (open data, évite les abonnements auprès de l'IRM, ...)

Identification des bénéficiaires

Citoyens, citoyennes
Ville de Namur

Déroulement/étape de l'action

- Rechercher des lieux pertinents sur des propriétés de la Ville
- Installation des stations météo
- Collecte, traitement et diffusion des données
- Extension potentielle du nombre de stations météo

Durée estimée de l'action

1 an puis continu



1.2.7 VEGETALISER L'ENVELOPPE DE L'HOTEL DE VILLE	
REFERENCE AUTRE PLAN PIV, PACE	
Objectifs	
OS1	Etre une Ville qui relève les défis environnementaux et s'adapte aux changements climatiques
OP1.2	En agissant contre les effets du changement climatique par la concrétisation du Plan Air Climat Energie
Action	Rénover énergétiquement l'Hôtel de Ville, réaliser des économies, réduire son empreinte carbone, améliorer le confort des personnes utilisatrices, améliorer son esthétique, réduire l'îlot de chaleur local par la végétalisation de ses façades
Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	OP10.2 En développant une gestion efficiente et cohérente des ressources communales, de l'ensemble des infrastructures, du patrimoine et de ses équipements
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
L'isolation de l'hôtel de Ville va permettre de réduire de près de 80 % les consommations énergétiques, et réduire l'inconfort dû à la surchauffe du bâtiment. Outre ses aspects esthétiques favorables, la végétalisation des façades de l'Hôtel de Ville (une partie du bâtiment occupé par Ethias compris), partie intégrante des travaux, devrait permettre avec la création du parc voisin (des Dames blanches) de réduire les surfaces des îlots de chaleur en hypercentre ville. L'embellissement et l'amélioration des conditions climatiques vont améliorer le bien-être du personnel et du public visiteur. La végétalisation de l'Hôtel de Ville a été une opportunité dans le cadre de la rénovation énergétique de celui-ci. En effet, les travaux d'isolation vont remplacer presque complètement l'enveloppe du bâtiment, laissant la possibilité d'y installer de la végétalisation de manière adaptée. Des bacs seront construits et posés avant d'être plantés d'essences locales adaptées. Ce projet sous-tend la subsidiarité de la Politique Intégrée de la Ville (PIV) comme principal contributeur à ses aspects énergétiques obligatoires. Dans ce cadre, les travaux doivent être terminés mi-2027.	
Identification des bénéficiaires	
Le public visiteur et le personnel travaillant à l'Hôtel de Ville, les personnes à proximité du bâtiment.	
Déroulement/étape de l'action	
Le projet a été approuvé fin de la législature précédente. Le permis d'urbanisme a été accordé et les travaux attribués. Les travaux doivent être terminés mi 2027 pour bénéficier des subsides PIV.	
Durée estimée de l'action	2025-2027



1.2.8 MENER UNE GESTION INTEGREE DES EAUX ET DES RISQUES D'INONDATIONS

REFERENCE AUTRE PLAN

Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)
Plan d'Investissement Communal (PIC) pour la gestion des eaux usées via la Société Publique de Gestion des Eaux (SPGE)
PACE

Objectifs

OS	OS1. Être une Ville qui relève les défis environnementaux et s'adapte aux changements climatiques
OP	OP1.2. En agissant contre les effets du changement climatiques par la concrétisation du Plan Air Climat Energie
action	Lutter contre les inondations en commençant par la mise en œuvre des plans d'aménagement des bassins prioritaires de Marcel Lecomte et de l'Arquet , et complémentarément par la finalisation des études en cours (Frizet, Bomel) et le lancement des études pour le bassin du Grand'Ry et par des interventions ponctuelles sur les réseaux en fonction des moyens budgétaires disponibles et/ou des urgences impérieuses Lutter contre les problèmes de pollution des eaux usées par le développement de notre réseau d'égouttage sur au moins 2 kms (idéalement 4 kms) dans les rues prioritaires , moyennant un financement SPGE, tout en poursuivant l'entretien et la réparation du réseau, en fonction des moyens budgétaires disponibles et/ou des urgences impérieuses.

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN VERS	Réviser le schéma de développement territorial Concrétiser les actions du Plan Air Climat Energie
--------------	--

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Le territoire de la Ville de Namur a été profondément marqué par les inondations de juillet 2021. Les nombreux dégâts subis ont appuyé la nécessaire adaptation du territoire en vue de faire face à de tels événements. Les PST 2018 – 2024 avait déjà été adapté pour inclure un objectif de lutte contre les inondations (OP 34.2).

Le bassin versant de la rue Marcel Lecomte est le premier à avoir fait l'objet d'une approche intégrée de résolution des problèmes de gestion des eaux (inondation et pollution). Il s'agit de la principale action, laquelle nécessite la gestion des eaux le long de la voirie jusqu'à la Meuse, mais aussi des zones d'immersion temporaire.

La volonté est de poursuivre la dynamique initiée avec les différents partenaires (STP, INASEP, SPGE, SPW-ARNE, SPW-MI, Natagriwal) afin de résoudre les problèmes rencontrés dans d'autres bassins versants namurois en concertation avec l'ensemble des services concernés.

A côté des inondations, les pollutions par les eaux usées sont un autre enjeu majeur. Il reste près de 50 km d'égouts à poser à Namur et plusieurs milliers d'habitations en zone d'assainissement collective déversent leurs eaux usées au quotidien dans l'environnement.

Le réseau d'égouttage namurois est par ailleurs méconnu, vieillissant et, jusqu'à présent, il n'y a pas eu de vision stratégique et préventive concernant l'entretien et le renouvellement de ce réseau à l'image de ce qui se fait pour l'entretien des voiries et des avaloirs.

Connaître, entretenir, étudier et améliorer nos voies d'eau, sensibiliser la population aux enjeux précités et anticiper les calamités à venir sont les actions à mener pour parvenir à gérer les eaux de manière intégrée et durable sur un territoire qui continue à se développer.



Identification des bénéficiaires

Citoyennes et citoyens (habitantes et habitants) principalement sur les bassins versants concernés et zones d'égouttage prioritaire, Ville de Namur, Province de Namur, Wallonie.

Déroulement/étape de l'action

Actualisation des données disponibles - inventaires de terrain, contrôles et suivis

- Atteintes aux cours d'eau (déchets, rejets d'eaux usées, entraves, ...) : ~700 points noirs
- Points critiques (bassins d'orage, déversoirs d'orage, grilles, impétrants en travers, ...)
- Ouvrages d'art (inspection des ponts et pertuis communaux via le marché du SPW)
- Voies d'eau souterraines (via endoscopies) et/ou plongeur (Orjo/Landoir)
- Cadastre et curage, si nécessaire, de l'égouttage (Orjo - Jambes)

Etude et amélioration

- Inondation :
Les propositions ci-dessous seront priorisées sur base du plan communal de gestion intégrée des eaux, notamment aussi parmi les dossiers éligibles au PGRI et repris dans la délibération du Collège communal du 05 novembre 2024 (point n° 54) : dossiers introduits dans le cadre du droit de tirage, mais éventuellement les autres dossiers éligibles, en fonction des moyens budgétaires disponibles.
 - Mettre en œuvre les plans d'aménagement des bassins versants étudiés
 - Rue Marcel Lecomte : marché de travaux pour l'aménagement d'un trottoir, la création d'un égouttage d'eau usée et l'amélioration d'un égouttage du cours d'eau à la chaussée de Dinant, rue Marcel Lecomte, chemin de la sablonnière, rue des Faines et routes des Forts à Wépion (CSC n° V1580bis), acquisition et aménagement des zones d'immersion temporaire.
 - Arquet : acquisition et aménagement de 4 ZITs
 - Finaliser les études hydrologiques et hydrauliques en cours (Frizet, Bomel, Grand Ry) et planifier les aménagements proposés au terme de ces études
 - Entreprendre les études des autres versants, en fonction des moyens budgétaires disponibles pour les travaux et les éventuelles urgences techniques.
 - Améliorer ponctuellement les réseaux, sur base du plan de gestion intégrée des eaux
- Pollution
Les propositions ci-dessous seront priorisées sur base d'une concertation avec INASEP et la SPGE. Elles seront reprises dans le prochain appel à projet du PIC.
 - Poser les égouttages dans les rues prioritaires (~4 km d'égout) : liste des priorités à valider par le Collège, puis par le Conseil communal, dans le cadre du PIC, sur base d'une proposition concertée avec INASEP et SPGE. Le remboursement de la part communale pour l'égouttage se fait via la libération de parts INASEP en 20 ans sans intérêt. Tout en privilégiant les travaux d'égouttage exclusif, d'autres travaux seront envisagés avec une réfection de voirie dans le cadre de travaux conjoints.

Réparation, entretien

Les propositions ci-dessous seront menées dans le cadre d'une gestion préventive et d'un plan d'entretien de nos infrastructures à moyen et long termes.

Un effort sera envisagé pour renouveler les infrastructures d'égout existant, dans le cadre du PIC. Les autres actions s'inscrivent dans les budgets



récurrents pour l'entretien de nos infrastructures, en fonction des moyens budgétaires disponibles.

- Chemisage d'égout (par rue) : l'objectif est d'inscrire le chemisage d'égout sur de plus grandes longueurs (à l'échelle d'une rue) aux PIC (25-27 et 28-30) afin de bénéficier d'un financement de la SPGE (à 79%). Le remboursement de la part communale se fait via la libération de parts INASEP en 20 ans sans intérêt.
- Marchés récurrents d'entretien / d'équipements / de fournitures à maintenir/relancer : curage et endoscopie d'égout, chemisage ponctuel des égouts, réparation ponctuelle d'égouts, réparation d'ouvrages sur les voies d'eau, curage de fossé, traitement biologique des infrastructures, remplacement et mise à niveau de trapillons, curage des avaloirs de la périphérie, ...

Accompagner le développement urbanistique

- Implémenter des règles ou recommandations régionales ou communales, relatives à la gestion durable des eaux pluviales (limitation de l'imperméabilisation, récupération, temporisation, ...)
- Définition des zones non aedificandi le long des voies d'eau dans le cadre de la révision du schéma de développement communal.

Sensibilisation/communication

- Participer aux Journées wallonnes de l'eau (dont un nettoyage de rivière/an)
- Maintenir à jour l'Observatoire du plan de gestion des eaux
- Organiser une exposition au NID sur la thématique de l'eau
- Projets innovants : désimperméabiliser des surfaces minérales, déconnecter les eaux de ruissellement de voirie du réseau d'égouttage, ...

Durée estimée de l'action	6 ans
---------------------------	-------

Objectif opérationnel 1.3 En développant la végétalisation et le fleurissement

1.3.1 CREER DES ESPACES VERTS URBAINS ET FINALISER LE PARC DES DAMES BLANCHES

REFERENCE AUTRE PLAN

PIV PACE

Objectifs

OS 1 Être une ville qui relève les défis environnementaux et s'adapte aux changements climatiques

OP 1.3 En développant la végétalisation et le fleurissement

Action Développer des espaces verts de proximité en milieu urbain et plus spécifiquement pour le parc des Dames blanches : mettre à disposition de la population et des utilisateurs et utilisatrices du centre-ville un parc urbain de 7.000 m² bien aménagé et équipé.

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN VERS

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Pour les espaces verts urbains en général : lutter contre les îlots de chaleur ; favoriser la réalisation d'espaces verts dans un milieu minéralisé ; offrir la présence d'espaces verts de proximité aux citoyens, citoyennes ; réhabiliter un ou des chancres urbains ; accueillir la biodiversité en ville

Spécifiquement pour le parc des Dames blanches, il s'agit de créer un espace urbain de quelque 7.000 m² sur l'actuel site dit de l'Espena, abritant jusqu'il y a quelques années des bâtiments de la Haute Ecole Albert Jacquard.



Ce nouveau parc s'inscrira pleinement dans le contexte local pour renforcer les connections et articulations avec les espaces adjacents (chemin des écoliers, jardin du Maïeur, rue des Dames blanches) pour une fluidité et une ouverture assurée.

Le projet du Parc des Dames blanches, prévoit ainsi d'être un lieu d'accueil à haute valeur biologique, favorisant la diversité d'habitats et de micro-habitats, ainsi qu'une diversité d'espèces. Espaces d'eau, jeux pour enfants, aires de repos, zones d'ombre, ... tout a été pensé avec les riverains.

Ce projet est l'un des plus ambitieux de Wallonie visant à reconvertir une zone intégralement minéralisée en un espace vert public de grande dimension. C'est un projet ayant fait l'objet d'un processus participatif important, avec moults ateliers de co-construction citoyenne.

Ce projet comporte un volet relatif à la politique de mobilité douce, à la lutte contre le réchauffement climatique, à la préservation de la biodiversité, au renforcement de la nature en ville et de la qualité de l'air et à l'amélioration du cadre de vie des habitants et habitantes. Il contribuera à augmenter le nombre et la surface des espaces verts en zone urbaine afin que chaque citoyen ait accès à un parc ou à un espace vert équivalent à moins d'un quart d'heure de marche à pied.

Le projet de parc, c'est :

- La plantation de nombreux arbres, arbustes et plantes vivaces
- Une prairie fleurie et un jardin de pluie
- Des cheminements piétons
- Une place conviviale avec préau, tables et bancs intégrés
- Une plaine de jeux naturelle avec structures en bois et copeaux, adaptée dès 3 ans
- Une fontaine sèche pour petits et grands
- Des tables de pique-nique, bancs PMR, arceaux vélos, poubelles compactrices solaires avec tri
- Des points d'éclairage et caméras pour la sécurité

Identification des bénéficiaires

Les citoyens, citoyennes

Déroulement/étape de l'action

Pour les espaces urbains à créer :

- Identifier les zones capables
- Réaliser les plans d'aménagement
- Estimer le budget nécessaire
- Lancer puis attribuer les marchés publics
- Mettre en œuvre les aménagements
- Organiser et suivre les réunions de chantier
- Réceptionner les travaux
- Suivre et entretenir les espaces

Pour le parc des Dames Blanches :

Fin 2024, le bien immobilier était acquis, les bâtiments démolis et le site partiellement assaini dans le cadre d'une convention de collaboration horizontale avec la SPAQUE. Le marché de travaux a été conclu pour l'aménagement du parc. Toutefois, l'assainissement du site a pris du retard, notamment suite au désamiantage du bâtiment (non prévu) et à l'organisation des fouilles archéologiques.

L'assainissement du site a repris en avril 2025 et devrait être achevé en octobre 2025.

L'aménagement du parc pourra alors être entrepris à l'automne.

Viendront ensuite la fourniture et l'installation des divers équipements : fontaine sèche, préau, jeux, mobilier, caméras, mais aussi l'éclairage public.

Durée estimée de l'action

Sur la législation pour les espaces urbains à créer, 2 ans pour le parc des Dames Blanches.



1.3.2 MENER UN PLAN DE VEGETALISATION DES QUARTIERS URBAINS

RÉFÉRENCE AUTRE PLAN

Feder PIV PACE

Objectifs

OS 1 Être une ville qui relève les défis environnementaux et s'adapte aux changements climatiques

OP 1.3 En développant la végétalisation et le fleurissement

Action Végétaliser le centre urbain par le biais de plantations au sol ou sur les façades

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN OP 1.1 En développant une stratégie d'aménagement du territoire et des espaces publics répondant aux enjeux territoriaux

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Lutter contre les îlots de chaleur ; embellir le cadre de vie ; améliorer la qualité environnementale ; développer la biodiversité

Identification des bénéficiaires

Les citoyens, citoyennes

Déroulement/étape de l'action

Identifier les zones capables
Réaliser les plans d'aménagement
Estimer le budget nécessaire
Lancer puis attribuer les marchés publics
Mettre en œuvre les aménagements
Organiser et suivre les réunions de chantier
Réceptionner les travaux
Suivre et entretenir les espaces

Durée estimée de l'action

Sur la législature

1.3.3 PROMOUVOIR LES PLANTATIONS ET AMENAGEMENTS FAVORABLES A LA BIODIVERSITE

REFERENCE AUTRE PLAN

PACE

Objectifs

OS 1 Être une ville qui relève les défis environnementaux et s'adapte aux changements climatiques

OP 1.3 En développant la végétalisation et le fleurissement

Action Organiser des ateliers, des chantiers et une communication adaptée pour sensibiliser le citoyen à la biodiversité et développer les actions de la Ville en cette matière.

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Favoriser la biodiversité ; renforcer le réseau écologique local ; impliquer et sensibiliser le citoyen en tant qu'acteur du développement de la nature

Identification des bénéficiaires



Les citoyens, citoyennes	
Déroulement/étape de l'action	
Préparer un plan de communication Réaliser des actions sur des thèmes spécifiques (ex : journée de l'arbre) Organiser des chantiers de gestion participatifs Eduquer le citoyen aux bonnes pratiques Réaliser des aménagements (ex : pose de nichoirs)	
Durée estimée de l'action	Sur la législature

1.3.4 POURSUIVRE LA VERDURISATION DES ESPACES EXTERIEURS DANS LES ECOLES

REFERENCE AUTRE PLAN PACE	
Objectifs	
OS	OS1 Etre une ville qui relève les défis environnementaux et s'adapte aux changements climatiques
OP	OP1.3 En développant la végétalisation et le fleurissement
Action	Verduriser les cours d'écoles de Wépion et Flawinne tout en limitant l'impact sur les charges d'entretien
Cette action va permettre d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	
Description de l'action	
À quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
Créer des espaces pédagogiques et récréatifs ; améliorer le cadre de vie des enfants ; lutter contre les îlots de chaleur ; sensibiliser les enfants à la biodiversité	
Identification des bénéficiaires	
Les élèves et leurs professeurs	
Déroulement/étape de l'action	
Réaliser les plans d'aménagement Consulter les enseignants Estimer le budget nécessaire Lancer puis attribuer les marchés publics Mettre en œuvre les aménagements Organiser et suivre les réunions de chantier Réceptionner les travaux Suivre et entretenir les espaces	
Durée estimée de l'action	Sur la législature



1.4.1 POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT ET LA SECURISATION DU RESEAU MODES ACTIFS (VELOS, TROTINETTES, PIETONS)

REFERENCE AUTRE PLAN

PACE

Objectifs

OS	OS1. Être une Ville qui relève les défis environnementaux et s'adapte aux changements climatiques
OP	OP1.4. En développant des solutions durables en matière de mobilité
action	Elargir le réseau de cheminements piétons et cyclables, notamment autour des écoles, dans au moins trois entités villageoises du territoire communal.

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN
VERS

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Depuis 2017, sous l'impulsion de la Wallonie, les villes et communes sont invitées à s'inscrire dans la vision FAST 2030 en faveur de la mobilité active, l'intermodalité et le transfert modal. Que ce soit pour des finalités environnementales, de santé, de mobilité ou socio-économiques, les déplacements piétons et cyclistes méritent d'être encouragés.

A son niveau, la Ville de Namur a déjà mis en œuvre divers projets piétons et cyclables : un plan trottoirs et un réseau de cheminements pédestres, des infrastructures cyclables d'abord dans le centre et la ville, puis progressivement vers les hauteurs.

Que ce soit pour la marche ou le vélo, l'idée de maillage et de réseau est importante. Ainsi, nous souhaitons créer des infrastructures reliées entre elles, structurées autour des pôles, notamment les écoles. Pour les aménagements vélos, nous souhaitons également connecter le réseau local au réseau structurant wallon.

Ainsi, en fonction des moyens budgétaires disponibles, les objectifs sont les suivants :

1. Finaliser quelques chainons manquants et compléter le maillage des cheminements piétons déjà initiés : dans les réseaux de cheminements piétons réalisés en rive droite, puis en rive gauche,
2. Finaliser quelques chainons manquants dans les villages prioritaires (Champion, Malonne et Erpent).
3. Finaliser aussi des chainons manquants dans la réalisation des aménagements cyclables, notamment des projets déjà sélectionnés, mais qui n'ont pas encore pu aboutir
4. Créer de nouveaux maillages piétons dans de nouveaux villages, selon la méthodologie éprouvée de coordination des moyens disponibles pour créer de véritables réseaux confortables et sécurisés autour des pôles (écoles, infrastructures sportives et culturelles, ...)
5. Créer de nouveaux aménagements cyclables, soit pour se connecter au réseau wallon structurant, soit pour répondre à la vision du plan vélo 2030, concerté avec les cyclistes du territoire namurois

Identification des bénéficiaires

Les bénéficiaires sont nombreux. Tandis que le centre-ville élargit son piétonnier et apaise la circulation, les efforts de la Ville doivent se poursuivre sur le reste du territoire. Une attention sera portée plus spécifiquement aux enfants, dans leurs déplacements scolaires.

Déroulement/étape de l'action



Le service Mobilité et le Bureau d'Etudes des Voies publiques ont déjà mis en place une méthodologie pour recenser les besoins et proposer certaines priorités.

Toutefois, la mise en œuvre dépendra fortement des moyens financiers disponibles, principalement au niveau des subsides disponibles, mais aussi sur fonds propres.

Ainsi, en fonction des cinq objectifs cités, les actions seraient les suivantes :

1. Finaliser quelques chaînons manquants et compléter le maillage des cheminements piétons déjà initiés :
 - dans les réseaux de cheminements piétons réalisés en rive droite et en rive gauche
 - étudier et matérialiser le réseau de cheminements piétons au nord du territoire.
2. Finaliser quelques chaînons manquants dans les villages prioritaires (Champion, Malonne et Erpent).
 - Malonne, cheminement sécurisé rue de la Navinne et l'Institut Reumonjoie (continuité du projet PIMACI 33), estimé à 130.000 €
 - Malonne, passerelle voie du Tram (pont du Landoir), estimé à 140.000 €} en lien avec le plan trottoirs rue Fond de Malonne et le cheminement mobilité douce en-dehors de la circulation jusqu'au centre du village. Pour cet ouvrage, l'appui d'un bureau externe est souhaitable afin d'étudier l'ouvrage.
 - Erpent : aménagements piétons et cyclistes dans le cadre de la fiche intermodalité FEDER pour liasonner Erpent à la vallée (Jambes).
3. Finaliser aussi des chaînons manquants dans la réalisation des aménagements cyclables, notamment des projets déjà sélectionnés, mais qui n'ont pas encore pu aboutir
 - Dossiers PIMACI complémentaires (voir délibération du 25/02/2025, point n° 48) : Chemin du Bon Air ; Rue des Narcisses et rue de l'Aurore.
 - Liaison Jambes – Assesse : levés topos, acquisition sur base des promesses de vente, puis études et travaux
 - Itinéraire entre Belgrade et le Ravel de Sambre : chemin de la Longue Haie ou alternative via Deneumoustier.
4. Créer de nouveaux maillages piétons dans de nouveaux villages, selon la méthodologie éprouvée de coordination des moyens disponibles pour créer de véritables réseaux confortables et sécurisés autour des pôles (écoles, infrastructures sportives et culturelles, ...)
Priorités d'investissement à proposer au GT « chemins et sentiers », puis à valider par le Collège communal : Dausoulx et Saint-Servais, et étude du réseau sur Suarlée et Temploux.
5. Créer de nouveaux aménagements cyclables, soit pour se connecter au réseau wallon structurant, soit pour répondre à la vision du plan vélo 2030, concerté avec les cyclistes du territoire namurois
 - Liaison entre Jambes et Erpent via la Montagne Sainte-Barbe ou la rue de Géronsart, connexion au réseau structurant wallon.
 - Aménagement du SUL bld du Nord, estimé à 100.000 € dans une version sommaire (budget 2024)
 - Autres propositions, à prioriser en fonction des subsides disponibles et à concerter via la Commission communale Vélo et modes actifs : Réseau vélo 2030_Priorisation_ Mise au vert déposé dans le dossier [\\ville.namur.be\Services\DVP_Dept\FINANCES\Budget_Pluriannuel_DVP_2025-2030\07-AMENAGEMENTS_CYCLABLES](https://ville.namur.be/Services/DVP_Dept\FINANCES\Budget_Pluriannuel_DVP_2025-2030\07-AMENAGEMENTS_CYCLABLES) ou sur « My Maps » : https://www.google.com/maps/d/edit?hl=fr&mid=16-aRNWK0Vu5_f8oytZd2v-IC3ly00P4&ll=50.497705514157246%2C4.871834069179499&z=16#:~:text=h ttps%3A/www.google.com/maps/d/edit%3Fmid%3D16%2DaRNWK0Vu5_f8oytZd2v%2DIC3ly00P4%26usp%3Dsharing

Durée estimée de l'action

6 ans



Un territoire APAISANT et RELIANT

Qui restaure progressivement mais vigoureusement la sécurité et la propreté dans nos quartiers et rues

Qui accompagne et soutient les plus fragiles, favorise l'inclusion et l'accès au logement et lutte contre les discriminations

Développer des espaces publics sécurisants et propres sont des éléments indispensables pour construire un cadre de vie apaisant et pour renforcer l'attractivité du territoire. Vivre en sécurité est un élément essentiel au bien-être mental et physique de chaque personne. Mais la sécurité doit s'accompagner de la primordiale solidarité à l'égard des plus défavorisés.

L'innovation sociale est nécessaire au développement équilibré et respectueux d'une ville. Tisser ou retisser des relations humaines entre les habitants des quartiers et des villages, c'est aussi le rôle d'une commune, en créant les conditions favorables à leur éclosion et à leur entretien.

Objectif stratégique 2 Être une Ville qui améliore la sécurité et la propreté dans ses quartiers et ses rues

Objectif opérationnel 2.1 En renforçant la sécurité routière

2.1.1 POURSUIVRE LES AMENAGEMENTS LOCAUX DE SECURITE ROUTIERE DANS LES VILLAGES ET QUARTIERS	
REFERENCE AUTRE PLAN	
Objectifs	
OS	2. Être une Ville qui améliore la sécurité et la propreté dans ses quartiers et ses rues
OP	2.1 En renforçant la sécurité routière
Action	Mettre en place un groupe de travail pour une amélioration des méthodes d'analyse des risques et un meilleur suivi des recommandations de mise en œuvre : concertation structurée des différents services concernés et suivi formalisé des mesures
Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
La sécurité routière est une mission régalienne de la Ville, à travers les compétences mayorales de sécurité, mais aussi dans nos responsabilités de gestionnaire de voirie. La Ville souhaite participer aux objectifs de réduction des accidents de la route.	
Identification des bénéficiaires	
L'ensemble des usagers et usagères de la route : piétons, piétonnes, cyclistes, automobilistes. Une attention particulière est portée aux enfants sur le chemin de l'école, ainsi qu'aux populations riveraines des grands axes de circulation.	
Déroulement/étape de l'action	



Un groupe de travail sera mis en place et animé par le service Domaine public et Sécurité. Ce groupe de travail réunira le DPS, la Police (circulation), le BEVP, la MOB, le STV. Ce nouveau GT étudiera et remettra un avis sur les différents dossiers introduits auprès du DPS et instruits par la Police.

Ce GT étudiera en priorité les demandes introduites par les membres de la Commission communale de Madame la Bourgmestre, notamment sur base d'une analyse technique des dossiers.

Les membres du conseil seront préalablement informés et sensibilisés aux questions de sécurité routière et aux procédures d'instruction et réponse à ces questions.

Pour la suite, le DPS tiendra à jour un tableau de suivi des demandes, des avis Police et de la mise en œuvre des suites recommandées pour améliorer ces problèmes de sécurité routière : réglementation, signalisation, aménagement.

Pour rappel, les questions de sécurité routière qui touche aux voiries régionales seront renvoyées au SPW-MI et/ou concertées en commission provinciale de sécurité routière.

Durée estimée de l'action	6 ans
---------------------------	-------

Objectif opérationnel 2.2 En développant des espaces publics sécurisants

2.2.1 RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION ET SECURITE URBAINE	
REFERENCE AUTRE PLAN PSSP, PCS, Lettre de mission du Chef de Corps, PZS, RGP	
Objectifs	
OS	OS2 Etre une Ville qui améliore la sécurité et la propreté dans ses quartiers et ses rues
OP	OP2.2 En développant des espaces publics sécurisants
Actions	- Assurer la présence en rue d'agentes et agents de prévention (prévention sociale et par rapport à diverses thématiques ciblées) - Action de sensibilisation avec les gardiens de la paix et la Police à propos de la production de déchets (action grand public sur la propreté), en lien avec les incivilités (reprises dans le Règlement Général de Police) et à l'égard de tous comportements inadéquats - Participer au mécanisme des sanctions administratives communales (détections et constats) - Approche préventive en matière d'assuétudes (surtout à l'égard de la jeunesse) - Plan local concerté de gestion des assuétudes
Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	OS3 Etre une Ville qui accompagne et soutient les plus fragiles, lutte contre les discriminations, favorise l'inclusion et l'accès au logement OP2.2 En luttant contre les incivilités et toute forme de violence OP3.1 En renforçant la cohésion sociale par la co-construction d'un mieux vivre ensemble au sein d'un territoire commun et partagé - fiche action : Travail de rue transversal - fiche action : Accueil et prise en charge des situations de violences intrafamiliales de genre - fiche action : Accompagnement social tout public
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
Ce projet vise à contribuer à une cohabitation harmonieuse entre usagers, usagères des lieux publics et veille au respect du cadre de vie de tout un chacun en prévenant et diminuant les nuisances sociales, les incivilités et tous comportements dérangeants qui mettent à mal la	



tranquillité et l'ordre de l'espace public pouvant engendrer un sentiment d'insécurité ou de l'insécurité.

La présence de déchets en rue, la consommation d'alcool et de stupéfiants sur la voie publique ou encore l'attroupement de personnes (personnes sans chez soi, toxicomanes, jeunes après l'école,...) en font partie.

L'information et l'orientation vers des services adéquats mais aussi la sensibilisation et la prévention des publics cibles tout comme la détection, le reporting / relais et enfin le suivi des situations de terrain apparaissent comme des éléments importants de la chaîne socio-préventive et répressive voire sanctionnatrice nécessaires à lutter contre tous ces phénomènes qui nuisent à la cohésion sociale et au vivre ensemble

Identification des bénéficiaires

- L'ensemble des citoyennes et citoyens namurois / le tout public
- Publics en rue et de passage
- Publics consommateurs (d'alcool et de drogue) et leurs proches

Déroulement/étape de l'action

1° Présence d'agents de prévention en rue : équipes des Gardiens de la paix (GDP), le Groupe de Prévention Social (GPS), les équipes de Travailleurs de rue au sens large, la Police dont l'équipe Herscham (cf fiche action travail de rue transversal) (prévention sociale et présence dissuasive)

2° Mener des opérations de sensibilisation (information et prévention) et de sécurisation avec les GDP et la Police: campagnes de sensibilisation au Règlement Général de Police (RGP) et actions de répression si nécessaire

3° Approche préventive en matière d'assuétude : via le renfort Phénix spécifique "jeunes" à la Cohésion sociale pour de la prévention en milieu scolaire. Programmation de la mise en place du projet et échanges sur les possibilités de collaboration :

- 1° action à mener auprès des directions des écoles et des PMS, et avec le service Jeunesse.
- 2° action à mener auprès des jeunes.
- 3° action à mener auprès des horécaistes namurois et des citoyens, citoyennes
- 4° actions par le GPS et les GDP et les Maisons de Quartier dans le cadre de leur travail quotidien

4° Assurer l'accueil et l'accompagnement psycho-médico-social des personnes consommatrices et de leurs proches : actions variées réalisées par Sésame/Phénix/ NES/ le Groupe de Prévention Social et via le Travail de Rue Transversal (TRT)

5° Etude de la possibilité et faisabilité de la mise en place d'un plan transversal local intersectoriel en matière de gestion des assuétudes.

Durée estimée de l'action

6 ans

2.2.2 DEPLOYER LE TRAVAIL DE RUE TRANSVERSAL

REFERENCE AUTRE PLAN

PSSP, PCS, lettre de mission du Chef de Coprs, RGP, PZS

Objectifs

OS OS2 Etre une Ville qui améliore la sécurité et la propreté dans ses quartiers et ses rues

OP OP2.2 En développant des espaces publics sécurisants

- action
- Présence d'agentes et agents de prévention de la cohésion sociale sur l'espace public
 - Mieux gérer les nuisances liées à une mendicité harcelante
 - Augmenter le nombre de travailleurs de rue allant au contact du public, dont les personnes précarisées

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :



LIEN VERS	- fiche action : Prévention et sécurité urbaine - fiche action : Accompagnement social tout public - fiche action : Accueil et prise en charge des situations de violences intrafamiliales de genre
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
L'objectif est de mener un travail de rue de manière pluridisciplinaire et transversale afin de garantir une cohabitation harmonieuse sur l'espace public (tous publics confondus) avec une attention particulière pour deux aspects : la précarité et l'isolement des personnes. Plusieurs types de publics sont particulièrement visés par ce travail de rue, selon les spécificités des différentes équipes : ○ Personnes en difficulté (cherchant leur chemin ou désorientées, ayant besoin de renseignements ou d'aide, victimes d'une agression ou d'un vol, exprimant une difficulté quelconque, aînés, ...). ○ Personnes en difficulté sociale (personne sans chez soi, mancheur / mancheuse, occupant de manière habituelle ou ponctuelle l'espace public, en squat, en voiture-dortoir, ...). ○ Personnes en difficulté sanitaire (santé mentale, santé physique, problème d'hygiène aigu, assuétudes, ...). ○ Personnes pour lesquelles les travailleurs et travailleuses ont reçu une interpellation. ○ Personnes dont le comportement inapproprié cause des nuisances ou du danger (rassemblements de jeunes ou d'adultes pour consommer, bruyants ou à des endroits peu propices). ○ Personnes semblant agir contre la loi (mendicité harcelante, deal, bagarre, violence, consommation de stupéfiants, consommation d'alcool sur la voie publique, tentative d'effraction, squat, possession d'armes, rodéos urbains, ...). ○ Enfants / jeunes en difficulté (fugue, suspicion de maltraitance, déscolarisation, consommation de substances, fréquentant des personnes ou des endroits inappropriés, ...).	
Identification des bénéficiaires	
Public en rue, toute personne présente sur l'espace public.	
Déroulement/étape de l'action	
○ Assurer une présence rassurante en rue au travers des zonages (circuits aléatoires / circuits récurrents / circuits établis en fonction de hotspots identifiés (ex. quartier Nord de la gare, piétonnier, ...). ○ En collaboration proche avec les services de Police (en particulier équipe Herscham, équipe Urban et agents et agents de Proximité) et les services du CPAS (en particulier le Dispositif d'urgence Sociale – DUS), les différentes équipes de la Cohésion sociale présentes en rue agiront : ✓ Via les Gardiens de la Paix – GDP : de garantir et augmenter le sentiment de sécurité à travers une présence visible en rue, notamment aux entrées et sorties des écoles / d'informer et orienter la population / de sensibiliser les citoyens et citoyennes ayant des comportements inciviques (nuisances sonores, jets de déchets, comportements inadéquats ou dangereux) / de prévenir les comportements à risque (victimes potentielles de vols) / de constater les dégradations urbaines (dépôts sauvages, tags, mobilier urbain vandalisé, ...) ou les problèmes techniques (avaloirs bouchés, pavés déchaussés, ...) afin de les relayer aux services compétents / d'intervenir de manière non-violente lorsqu'ils constatent un conflit verbal entre personnes / d'informer la Police des faits qui constituent un crime ou un délit (consommation ou trafic de stupéfiants, vols, agressions, ...) / ou encore de participer à l'encadrement d'événements organisés par la Ville (Fêtes de Wallonie, Médiévales, Inaugurations diverses, marchés hebdomadaires, ...),	



✓ Via le Groupe de Prévention Sociale – GPS : veiller à la cohabitation harmonieuse sur l'espace public et de lutter contre les nuisances sociales et le sentiment d'insécurité ✓ Via les équipes de travail de rue transversal en général (y compris les agents et agentes des Maisons de Quartier) : assurer une présence visible en rue lors de l'accomplissement de leurs différentes missions spécifiques et de traiter les observations faites à cette occasion. ○ Garantir une cohabitation harmonieuse des différents publics partageant l'espace public par la gestion coordonnée des équipes du travail de rue transversal et le suivi des situations problématiques identifiées par les partenaires du Groupe Liaison Voisinage – GLV (animation par une personne référente de la cohabitation harmonieuse) ○ Améliorer la gestion des nuisances liées à une mendicité harcelante par un travail de rue transversal de la Cohésion sociale (Gardiens de la paix - GDP, groupe de prévention sociale – GPS , les Maisons de Quartier - MQ...) et via la collaboration des équipes de police (équipes Herscham, Urban et Proximité) et le travail social mené par le CPAS ○ Améliorer l'articulation du travail de terrain des travailleuses et travailleurs sociaux de rue avec les équipes de terrain des services de Police : rencontres régulières entre les équipes afin de favoriser la communication entre les équipes, d'améliorer la prise en charge des situations / du public et d'améliorer la prise en charge de phénomènes communs et identifiés / mise en place de campagnes de prévention pour lutter contre les assuétudes ... ○ Assurer le relais du public en extrême précarité vers les partenaires spécifiques (CPAS, RSUN, brigade Herscham...) ○ Assurer des « tournées squats » régulières pour aller à la rencontre du public en squat, faire de la prévention et transmettre les informations (type expulsion) prévues, ... ○ Assurer l'implémentation des actions spécifiques identifiées par le Plan Stratégique de Sécurité et Prévention - PSSP	
Durée estimée de l'action	6 ans

Objectif opérationnel 2.3 En luttant contre les incivilités et toute forme de violence

2.3.1 GARANTIR UNE PORTE D'ENTREE UNIQUE POUR L'ACCUEIL ET LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES DE GENRE	
REFERENCE AUTRE PLAN PCS, PSSP, Plan Mix'cité2.0, lettre de mission du Chef de Corps	
Objectifs	
OS	OS2 Etre une Ville qui améliore la sécurité et la propreté dans ses quartiers et ses rues
OP	OP2.3 En luttant contre les incivilités et toute forme de violence
Action	Prise en charge par l'Espace VIF des situations de violences intrafamiliales de genre incluant les violences conjugales et violences liées à l'honneur
Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	OP2.2 En développant des espaces publics sécurisants OS3 Etre une Ville qui accompagne et soutient les plus fragiles, lutte contre les discriminations, favorise l'inclusion et l'accès au logement - fiche action : Prévention et sécurité urbaine - fiche action : Travail de rue transversal - fiche action : Accompagnement social tout public



Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
La problématique des violences intrafamiliales de genre (violences conjugales et violences liées à l'honneur incluant mariages forcés et mutilations génitales féminines) est de grande ampleur au niveau local et national. Le rapport d'activités 2024 de la Zone de police de Namur renseigne 838 dossiers dans la catégorie violence intrafamiliale dont 51% de violence physique contre 37,3% de violence morale (psychologique), 9,2% de violence économique et 2,5% de violence sexuelle. En 2024, 21 féminicides ont eu lieu en Belgique. Les violences sont trop nombreuses et elles sont aussi de plus en plus complexes, engendrant un besoin d'information/formation croissant chez les professionnelles et professionnels qui y sont confrontés et chez qui on note souvent un sentiment d'impuissance. En outre, si les équipes compétentes en la matière sont bien présentes à la cohésion sociale, leurs liens et collaborations sont perfectibles tandis que leurs spécificités ne sont pas nécessairement évidentes pour les bénéficiaires (victimes et professionnelles et professionnels). Dans ce cadre, le projet vise à proposer une porte d'entrée unique pour les situations de violences intrafamiliales de genre, celles-ci étant ensuite analysées puis orientées vers le service adéquat. Ces services visant chacun une information, une orientation ainsi qu'une prise en charge des violences intrafamiliales de genre : soit par l'approche d'un service ambulatoire (incluant le volet sensibilisation), soit via l'évaluation et l'orientation ou suivi des situations critiques, graves ou complexes de violences intrafamiliales de genre (Dispositif Espace Vif – Ville/Province). Ces actions sont menées en collaboration constante avec différents partenaires tels que les Référentes VIF de la Police et du CPAS. Références au plan Mix'cité 2.0 : ○ Mesure I.4 Prévoir et organiser un lieu d'accueil pour les victimes de violences conjugales et intrafamiliales sur le territoire namurois – Plan Mix'cité 2.0 ○ Mesure I.5 Sensibiliser et outiller aux violences de genre via différentes actions : formations du personnel, campagnes de sensibilisation, etc. – Plan Mix'cité 2.0 ○ Mesure I.8 Visibiliser la thématique des violences faites aux femmes autour de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes – Plan Mix'cité 2.0 ○ Mesure III.2 III.2 Initier la prise en compte des réalités particulières des femmes en situation de handicap	
Identification des bénéficiaires	
Personnes victimes de violence, professionnelles et professionnels confrontés aux violences intrafamiliales de genre	
Déroulement/étape de l'action	
• Maintien de l'infrastructure de l'Espace Vif sur le territoire communal : accueil et prise en charge des situations de violences intrafamiliales de genre critiques, graves et complexes, des situations de violences liées à l'honneur incluant les mutilations génitales féminines et des mariages forcés ...avec une expertise handicapt si nécessaire et accompagnement des professionnels et professionnelles directement confrontés à ce type de situation • Travail concret de réorganisation des équipes en vue de proposer une porte d'entrée unique pour les situations de violences intrafamiliales de genre au sein du service de Cohésion sociale • Permanence de l'équipe d'Une Rive à l'Autre : service de prévention des violences intrafamiliales : accueil, écoute, accompagnement psychosocial • Extension du Dispositif Espace Vif sur le territoire provincial (collaboration Ville-Province) et travail en cours pour la centralisation de la réception des situations de violences intrafamiliales de genre auprès d'un numéro d'appel unique au niveau du Dispositif Espace Vif (sur le territoire provincial – pour les situations personnelles et les professionnelles et professionnels)	



- Organisation des campagnes de sensibilisation et d'information à ce phénomène (Rubans blancs, semaine de prévention des violences intrafamiliales, campagne sensibilisation harcèlement sexiste en rue, ...)
- Collaboration avec la Police dans le cadre de la prise en charge de ces situations

Durée estimée de l'action

6 ans

2.3.2 OPTIMALISER LE MECANISME DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES

REFERENCE AUTRE PLAN

PZS, PSSP, lettre de mission du Chef de Corps

Objectifs

OS Etre une Ville qui améliore la sécurité et la propreté dans ses quartiers et ses rues

OP En luttant contre les incivilités et toute forme de violence

Action Diminuer de manière effective des incivilités, des problèmes de propreté et des comportements gênants par l'application de SAC

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN VERS 0.

- OP1.4 En développant des solutions durables en matière de mobilité
- OP2.2 En développant des espaces publics sécurisants
- OP2.4 En agissant sur la propreté publique
- OP3.1 En renforçant la cohésion sociale par la co-construction d'un mieux vivre ensemble au sein d'un territoire commun et partagé

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Certaines incivilités et comportements gênants induisent des problèmes de propreté et un sentiment d'insécurité auprès des citoyens et citoyennes ou des personnes occupants l'espace public. L'application de SAC peut agir sur la diminution de certains phénomènes et contribuer à la création d'un mieux-vivre ensemble.

Il a en effet été constaté que l'application de SAC a permis de jouer un rôle au niveau de la propreté publique (limitation d'acte de récidive, prévention, sensibilisation), de renforcer de nouvelles mesures de mobilité, d'améliorer le respect de certaines règles (les heures de fermetures notamment).

Mais le dispositif des SAC n'est pas uniquement un système d'application d'amendes : du simple avertissement qui peut se montrer suffisant, à la médiation, en passant par la peine alternative, le mécanisme des SAC est un outil qui vient compléter une approche intégrée et transversale visant à améliorer le sentiment de sécurité et le mieux-vivre ensemble.

Identification des bénéficiaires

Le citoyen et la citoyenne du territoire namurois, et toute personne fréquentant l'espace public namurois

Les victimes des infractions mixtes

Déroulement/étape de l'action

- En phase avec la DPC, fixer les priorités du Collège parmi le spectre d'application des SAC et le cas échéant remettre à jour le protocole d'accord avec le Procureur du Roi, si la loi relative aux sanctions administratives communales venait à être modifiée.
- Communiquer et sensibiliser sur la réalité du mécanisme des SAC : il ne s'agit pas que de traiter des constats et de fixer des amendes (auditions, gestion de publics difficiles, médiation, gestion des contestations avec ou sans avocats)
- Vérifier de manière systématique l'applicabilité de nouveaux dispositifs (faisabilité administrative et juridique vs charge de travail vs intérêt communal)



- Mettre en place des réunions transversales type groupe de liaison avec les acteurs SAC lorsque nécessaire, notamment pour vérifier l'implication et l'impact réel dans les différents services concernés, lorsque des modifications sont envisagées (lors des changements législatifs en particulier). Il s'agit d'un processus fortement transversal qui nécessite une gestion concertée entre les différents départements.
- Etudier la faisabilité de mettre en place un système de recouvrement à 5 ans
- Etudier la possibilité de renfort administratif temporaire à des moments-clés liés à des afflux conjoncturels : par exemple, chaque modification des règles de stationnement dans le cadre du piétonnier entraîne une augmentation massive mais temporaire des constats en matière d'arrêt et de stationnement à traiter. Poursuivre la réflexion sur les adaptations des règlements en fonction de situations spécifiques : analyse des réalités de terrain et des moyens de défense pour permettre au Collège/ Conseil d'adapter les règlements, si nécessaire, tout en restant connecté aux réalités et évolutions.
- Etudier la possibilité d'augmenter et former l'équipe des agents et agentes constatateurs : des agents et agents communaux pourraient être formés en complément à leurs missions actuelles à la constatation d'infraction et à la rédaction de constat, eu égard à la nature de leur fonction (terrain principalement). Des constatateurs compétents en matière de chantiers et travaux pourraient compléter l'équipe. Une augmentation de constats entraînera une augmentation de traitement administratif qui ne pourra pas nécessairement en fonction du volume être absorbé par l'équipe actuelle.
- Etudier la possibilité d'intensifier le réseau de caméra (finaliser le cadastre, réaliser un état des lieux du matériel actuel, analyser les possibilités juridiques d'exploiter certaines images)

Durée estimée de l'action

Plusieurs échéances en fonction des étapes du projet : de 1 à 3 ans

Objectif opérationnel 2.4 En agissant sur la propreté publique

2.4.1 ELABORER UN NOUVEAU PLAN LOCAL DE PROPRETE PUBLIQUE	
REFERENCE AUTRE PLAN PACE	
Objectifs	
OS	OS2 Etre une Ville qui améliore la sécurité et la propreté dans ses quartiers et ses rues
OP	OP2.4 En agissant sur la propreté publique
action	Elaborer les lignes directrices des projets du service qui complètent les actions régaliennes
Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
Nécessité de planifier et coordonner les actions menées au sein du service	
Identification des bénéficiaires	
Les citoyens, citoyennes	
Déroulement/étape de l'action	



Etablir un bilan des actions de l'ancien PLP
Effectuer un diagnostic de la situation
Identifier les actions à poursuivre et celles à intégrer
Rédiger le plan suivant le canevas du SPW
Identifier les partenaires qui rejoindront le comité de suivi
Faire valider le PLP par le comité de suivi et le Collège
Communiquer autour du PLP

Durée estimée de l'action

Sur la législature

2.4.2 POURSUIVRE LE SOUTIEN AUX ACTIONS CITOYENNES EN MATIERE DE PROPRETE PUBLIQUE

REFERENCE AUTRE PLAN

PACE

Objectifs

OS 2 OS2 Etre une Ville qui améliore la sécurité et la propreté dans ses quartiers et ses rues

OP OP2.4 En agissant sur la propreté publique

action Encadrer, faciliter et développer les initiatives proposées par les citoyen(ne)s

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN OS5 Être une Ville qui crée des liens plus forts entre les habitants, habitantes et les
VERS élus, élues

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Lutter contre la malpropreté ; contribuer à l'amélioration du cadre de vie ; sensibiliser à la propreté publique ; répondre au souhait des citoyen(ne)s souhaitant s'investir dans cette thématique

Identification des bénéficiaires

Les citoyens, citoyennes, les associations

Déroulement/étape de l'action

Communiquer sur les formes et modalités de soutien de la Ville
Elaborer un appel à projets
Sélectionner les candidatures
Analyser les dossiers
Désigner les lauréats
Apporter le soutien souhaité

Durée estimée de l'action

Sur la législature

2.4.3 RENFORCER NOS SYNERGIES AVEC NOS PARTENAIRES DE LA PROPRETE

REFERENCE AUTRE PLAN

PACE

Objectifs

OS OS2 Etre une Ville qui améliore la sécurité et la propreté dans ses quartiers et ses rues

OP OP2.4 En agissant sur la propreté publique

action Elaborer des projets avec des partenaires extérieurs à la Ville en fonction de diverses thématiques

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN
VERS



Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
Augmenter la visibilité, la crédibilité de la Ville ; développer la technicité du service ; répondre à des obligations légales ; Injecter un esprit entrepreneurial dans la fonction publique ; augmenter le rayonnement, l'attractivité de la ville en tant que partenaire fiable	
Identification des bénéficiaires	
La Ville de Namur et plus particulièrement le service propreté publique	
Déroulement/étape de l'action	
Identifier les partenaires potentiels qui vont garantir une meilleure visibilité, mise en œuvre de nos actions Développer et faciliter les contacts avec les partenaires Elaborer des projets pilotes en partenariat Mettre en œuvre les projets Dresser un bilan Adapter, ajuster les projets	
Durée estimée de l'action	Sur la législature

2.4.4 ORGANISER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LE THEME DE LA PROPRETE PUBLIQUE VERS L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

REFERENCE AUTRE PLAN PACE	
Objectifs	
OS	OS2 Etre une Ville qui améliore la sécurité et la propreté dans ses quartiers et ses rues
OP	OP2.4 En agissant sur la propreté publique
action	Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur différentes thématiques liées à la propreté publique
Cette action va permettre d'atteindre également les objectifs suivants :	
LIEN VERS	
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
Lutter contre la malpropreté ; sensibiliser et éduquer la population aux consignes et réglementations en matière de propreté publique	
Identification des bénéficiaires	
Les citoyens, citoyennes	
Déroulement/étape de l'action	
Identifier les problématiques, les points noirs Définir le type de campagne à mener en fonction des publics ciblés Elaborer le contenu des documents de sensibilisation Communiquer, lancer les campagnes	
Durée estimée de l'action	Sur la législature

Objectif opérationnel 2.5 En agissant sur la production de déchets et la gestion durable des ressources



2.5.1 ORGANISER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LE THEME DU ZERO DECHET ET DE LA RECUP' VERS L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

REFERENCE AUTRE PLAN

PACE

Objectifs

OS	OS2 Etre une Ville qui améliore la sécurité et la propreté dans ses quartiers et ses rues
OP	OP2.5 En agissant sur la production de déchets et la gestion durable des ressources
Action	Organiser des activités diversifiées portant sur le zéro déchet et la récup' à destination des citoyens, citoyennes et des milieux scolaires

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN
VERS

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Diminuer la production de déchets ; sensibiliser au réemploi des matières

Identification des bénéficiaires

Les citoyens, citoyennes et les milieux scolaires

Déroulement/étape de l'action

Identifier un projet
Réaliser une fiche projet détaillant les étapes et la procédure à suivre
Réaliser et attribuer les marchés publics
Elaborer un plan de communication
Réaliser les visuels et contenus du plan communication
Lancer le plan communication auprès du public concerné
Gérer les inscriptions
Installer le matériel nécessaire
Assurer les permanences
Evaluer le projet en interne et en externe (questionnaire de satisfaction)

Durée estimée de l'action

Sur la législature

2.5.2 DEVELOPPER DES ACTIONS EN MATIERE DE COMPOSTAGE

REFERENCE AUTRE PLAN

PACE

Objectifs

OS	OS2 Etre une Ville qui améliore la sécurité et la propreté dans ses quartiers et ses rues
OP	OP2.5 En agissant sur la production de déchets et la gestion durable des ressources
Action	Organiser des activités et formations diversifiées portant sur le compostage et le lombricompostage à destination des citoyens, citoyennes et des milieux scolaires

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN
VERS

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Augmenter la quantité de déchets organiques valorisés

Identification des bénéficiaires



Les citoyens, citoyennes, les milieux scolaires	
Déroulement/étape de l'action	
Faire appel à candidature vers le citoyen Mettre en place une formation de guide composteur Suivre et coordonner l'asbl des guides composteurs composée des guides formés par la Ville Réaliser des ateliers, participer aux événements par le biais de stand d'information, assurer le rôle de guichet d'information pour le citoyen Mettre en œuvre et suivre des sites de compostage dans les écoles, réaliser des actions de sensibilisation	
Durée estimée de l'action	Sur la législature

2.5.3 POURSUIVRE LES PROJETS DE MISE EN PLACE DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRES DANS LES DOSSIERS D'URBANISATION	
REFERENCE AUTRE PLAN PACE	
Objectifs	
OS	OS2 Etre une Ville qui améliore la sécurité et la propreté dans ses quartiers et ses rues
OP	OP2.5 En agissant sur la production de déchets et la gestion durable des ressources
Action	Développer le réseau de conteneurs enterrés dans les nouveaux quartiers à haute densité de population
Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
Eliminer les déchets des citoyens et citoyennes de façon durable en limitant les nuisances Réduire la présence de sacs poubelle en rue Améliorer la propreté publique Augmenter le service et la flexibilité de la collecte des déchets	
Identification des bénéficiaires	
Les citoyens et citoyennes	
Déroulement/étape de l'action	
Identifier les quartiers s'intégrant dans les critères de mise en œuvre du système Accompagner les promoteurs dans le développement du projet Suivre la mise en œuvre du projet en partenariat avec le BEP-Environnement Effectuer la réception des travaux et des équipements Informers les bénéficiaires du service sur le fonctionnement Fournir les badges d'accès au système Assurer le suivi et la maintenance technique en collaboration avec le BEP-Environnement	
Durée estimée de l'action	Sur la législature



Objectif stratégique 3 Être une Ville qui accompagne et soutient les plus fragiles, lutte contre les discriminations, favorise l'inclusion et l'accès au logement

Objectif opérationnel 3.1 En renforçant la cohésion sociale par la co-construction d'un mieux vivre ensemble au sein d'un territoire commun et partagé

3.1.1 OFFRIR UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL TOUT PUBLIC	
REFERENCE AUTRE PLAN PCS, PSSP, Mix'cité 2.0, lettre de mission du Chef de Corps	
Objectifs	
OS	OS3 Etre une Ville qui accompagne et soutient les plus fragiles, lutte contre les discriminations, favorise l'inclusion et l'accès au logement
OP	OP3.1 En renforçant la cohésion sociale par la co-construction d'un mieux vivre ensemble au sein d'un territoire commun et partagé
action	Proposer et assurer un travail d'accompagnement social au sens large à destination de l'ensemble de la population namuroise en vue de faire de Namur une ville à vivre
Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	OS2 Etre une Ville qui améliore la sécurité et la propreté dans ses quartiers et ses rues - fiche action : Accueil et prise en charge des situations de violences intrafamiliales de genre - fiche action : Prévention et sécurité urbaine - fiche action : Travail de rue transversal OS8 Etre une Ville qui promeut un enseignement de qualité au sein des écoles communales-en proposant un enseignement porteur de sens et en développement un climat serein et inclusif au sein des écoles communales
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
Ce projet vise à offrir à toute la population namuroise en besoin d'accompagnement social un accompagnement social adapté, qu'il soit généraliste ou spécifique, afin d'améliorer son bien-être, l'accès aux droits fondamentaux et l'accompagner dans les difficultés sociales rencontrées et/ou vécues. Ce projet permet à toute personne (avec une attention particulière pour les personnes fragiles, vulnérables, étrangères ou d'origine étrangère, jeunes adultes ou aînés, les familles, les familles monoparentales, les personnes isolées, ...) d'interpeller une personne professionnelle afin d'être accompagnée au mieux dans la réalisation de ses projets, dans la satisfaction de ses besoins, dans le recours à ses droits fondamentaux voire dans la mise en sécurité le cas échéant.	
Identification des bénéficiaires	
L'ensemble des citoyennes et citoyens namurois en besoin d'accompagnement social	
Déroulement/étape de l'action	
• Proposer et assurer un accompagnement social généraliste et/ou spécifique au sens large pour l'ensemble de la population namuroise en besoin d'accompagnement social et ce en synergie avec le CPAS et l'ensemble du réseau social namurois. • Proposer et assurer un processus de médiation interculturelle dans l'objectif de viser une meilleure intégration de la population namuroise étrangère ou d'origine étrangère au sein de la commune. Faciliter la communication entre les citoyennes et citoyens, les services, institutions ou associations de la commune et la population allochtone. • Favoriser les échanges intergénérationnels au travers des activités menées par le service, et notamment intégrer les GT en lien avec « jeunesse et espaces publics »	
Durée estimée de l'action	6 ans



3.1.2 LUTTER CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE ET FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE

REFERENCE AUTRE PLAN

PCS, PSSP, PACE

Objectifs

OS	OS3 Etre une Ville qui accompagne et soutient les plus fragiles, lutte contre les discriminations, favorise l'inclusion et l'accès au logement
OP	OP3.1 En renforçant la cohésion sociale par la co-construction d'un mieux vivre ensemble au sein d'un territoire commun et partagé
Action	Garantir l'accès aux produits alimentaires et de première nécessité pour toutes et tous

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN VERS	Action 1.2.3 Renforcer la résilience alimentaire du territoire OS2 Etre une Ville qui améliore la sécurité et la propreté dans ses quartiers et ses rues - fiche action : Travail de rue transversal
----------------------	--

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

L'accès aux produits alimentaires et de première nécessité relève des droits fondamentaux. Il est actuellement assuré par le réseau des associations actives sur le territoire communal dont la mobilisation concertée permet d'offrir des repas, du matériel d'hygiène, des accès douche et lave-linge. Outre les subventions octroyées par la Ville à ces associations, le projet consiste à favoriser l'accès à des produits alimentaires de base en favorisant et soutenant le développement d'épiceries sociales et en ouvrant une offre de qualité afin de garantir par exemple l'accès gratuit à des protections hygiéniques (disponibles dans les sanitaires de l'hôtel de Ville, au CPAS, à l'abri de nuit ...) dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle en partenariat avec l'asbl sang souci.

Identification des bénéficiaires

L'ensemble des citoyennes et citoyens namurois en situation de précarité.

Déroulement/étape de l'action

- Garantir la continuité des droits fondamentaux qu'est l'accès aux produits alimentaires et de première nécessité via le soutien aux associations actives sur territoire communal
- Proposer et assurer une amélioration renforcée de cette offre par la réponse à des besoins spécifiques tels que la lutte contre la précarité menstruelle (mise à disposition gratuite de protections hygiéniques dans des locaux accessibles à toute personne précarisée)
- Soutenir le réseau des asbl déjà actives en favorisant un élargissement de l'offre vers un service stimulant la mixité et la cohésion sociale et l'intergénérationnel (organisation de rencontres de quartiers de type buurtcafé..)

Durée estimée de l'action	6 ans
---------------------------	-------



Objectif opérationnel 3.2 En renforçant la collaboration entre les acteurs du logement pour en améliorer la qualité, l'offre et l'accès sur le territoire

3.2.1 RENFORCER L' OBSERVATOIRE DE L'HABITAT

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS	OS3 Etre une Ville qui accompagne et soutient les plus fragiles, lutte contre les discriminations, favorise l'inclusion et l'accès au logement
OP	OP3.2 En renforçant la collaboration entre les acteurs du logement pour en améliorer la qualité, l'offre et l'accès sur le territoire (= proposition diagnostic)

Action Objectiver la situation du parc logement namurois pour éclairer l'action publique

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN	fiche action : Déployer l'offre de service de la Maison de l'Habitat
VERS 0.	fiche action : Accroître la création et la remise de logements sur le marché

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle

La matière du logement est en constante évolution et sera sans doute encore à l'avenir amenée à s'adapter aux nouvelles pratiques suscitées par la crise du logement. La mise en place d'outils de connaissance partagés est sans doute l'un des leviers les plus puissants pour mobiliser l'intelligence collective autour d'enjeux communs. Dans le cadre de cette législature 2024-2030, il est proposé de renforcer l'Observatoire de l'Habitat en actionnant les leviers suivants :

- L'intégration à l'open-data afin d'avoir des indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques menées et de l'impact sur le parc des logements namurois
- L'organisation annuelle de la Plateforme namuroise du logement pour rassembler les acteurs et actrices du logement et de l'action sociale autour d'objectifs communs et concertés

Identification des bénéficiaires

- Les décideurs et décideuses du territoire, en interne à la Ville mais aussi dans les organismes partenaires

Déroulement/étape de l'action

Intégration à l'Open-data

- Collecte et/ou consolidation des jeux de données en lien avec la matière, émanant des services de la Ville et des organismes partenaires ;
- Identification et préfiguration des indicateurs pertinents à analyser et communiquer au sein de tableaux de bord
- Identification des autres services bénéficiaires de l'information dans le cadre de travaux transversaux et communication auprès d'eux
- Ajustement des indicateurs clés en fonction des besoins des différents bénéficiaires.
- Collaboration avec le service Géomatique (DSA) afin de finaliser la mise à disposition de l'outil
- Point de communication régulier auprès des partenaires lors de la mise à jour des jeux de données

Organisation de la Plateforme namuroise du logement annuelle

- Définition d'un programme d'intervention en fonction des formulaires d'évaluation des années précédentes et des orientations données par l'élue en charge de la matière ;
- Identification des services partenaires à associer à la dynamique de concertation ;
- Organisation de la journée
- Evaluation par les participants et participantes à l'évènement

Durée estimée de l'action

6 ans



3.2.2 DEPLOYER L'OFFRE DE SERVICES DE LA MAISON DE L'HABITAT	
REFERENCE AUTRE PLAN PACE	
Objectifs	
OS	OS3 Etre une Ville qui accompagne et soutient les plus fragiles, lutte contre les discriminations, favorise l'inclusion et l'accès au logement
OP	OP3.2 En renforçant la collaboration entre les acteurs du logement pour en améliorer la qualité, l'offre et l'accès sur le territoire (= proposition diagnostic)
Action	Orienter et informer les locataires et les propriétaires sur les problématiques de logement et Accompagner les propriétaires et les investisseurs pour remettre sur le marché des biens de qualité et accessibles
Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS 0.	fiche action : Renforcer l'Observatoire de l'Habitat fiche action : Accroître la création et la remise de logements sur le marché
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
La Maison de l'Habitat est née de la volonté commune de la Ville et du CPAS (cf. PST 2) de doter le territoire communal d'un espace unique d'information et d'accompagnement autour des matières du logement. Elle est en phase avec la déclaration de politique régionale, visant en la création de « pôles logements locaux » permettant de simplifier les recherches et démarches des citoyens et citoyennes et la coordination des actions des acteurs du logement et de l'énergie. L'objectif de l'action est d'agir sur les leviers permettant d'augmenter l'offre de logements, en ce compris l'offre de logements d'utilité publique, via la création d'un guichet des propriétaires et des investisseurs	
Identification des bénéficiaires	
• Les citoyens et citoyennes résidant ou souhaitant résider sur le territoire • Les propriétaires de biens situés sur le territoire • Les porteurs de projet souhaitant investir sur le territoire • Les professionnels et professionnelles agissant en première ou en deuxième ligne par rapport à des problématiques de logement ou d'énergie • Les porteurs de projets • Les propriétaires de biens inoccupés	
Déroulement/étape de l'action	
• Définition des thématiques prioritaires et du déploiement de l'offre de service à prévoir, dans le cadre de la nouvelle législature. (Exemples primo-accession, logements inoccupés, logement des aînés, rénovation énergétique du parc, habitat alternatif, investissement locatif solidaire ...) • Mobilisation des partenaires (internes et externes) actuels et futurs à adosser à ce déploiement du projet • Mise en place d'événements thématiques autour des problématiques de logement, à la fois vers les professionnels et partenaires, à la fois vers le public • Pour le guichet des propriétaires et des investisseurs : Mise en place d'un guichet des propriétaires et des investisseurs, visant à ménager des espaces et moments de dialogue entre des propriétaires de biens inoccupés, des porteurs de projet et les partenaires publics adéquats dans le cadre de projets immobiliers d'envergure ou de remise sur le marché de bien inoccupés	
Durée estimée de l'action	6 ans



3.2.3 ACCROITRE LA CREATION ET LA REMISE DE LOGEMENTS SUR LE MARCHÉ

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS3 Etre une Ville qui accompagne et soutient les plus fragiles, lutte contre les discriminations, favorise l'inclusion et l'accès au logement

OP3.2 En renforçant la collaboration entre les acteurs du logement pour en améliorer la qualité, l'offre et l'accès sur le territoire (= proposition diagnostic)

Action Accroître la création et la remise de logements sur le marché

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN
VERS 0.

- fiche action : Déployer l'offre de service de la Maison de l'Habitat
- fiche action : Renforcer l'Observatoire de l'Habitat

Description du projet

Sens du projet :

Les chiffres relatifs au logement à Namur montrent des enjeux en matière d'accès à un logement abordable financièrement et de qualité.

L'objectif de l'action est d'agir sur les leviers permettant d'augmenter l'offre de logements, en ce compris l'offre de logements d'utilité publique :

- Optimiser le dispositif de charges d'urbanisme logement suite aux nouvelles priorités fixées
- Poursuivre les procédures de lutte contre les logements inoccupés
- Encourager la réactivation des logements situés hors marché (vacance de longue durée)
- Sensibiliser à la sous-occupation des logements

Identification des bénéficiaires

- Les citoyens et citoyennes résidant ou souhaitant résider sur le territoire
- Les porteurs de projets
- Les propriétaires de biens inoccupés

Déroulement/étape de l'action

1. Mise en œuvre des nouvelles priorités identifiées dans le cadre des charges d'urbanisme
2. Mise en place de moments de concertation entre les parties prenantes du logement d'utilité publique notamment au sein de la Maison de l'Habitat ;
3. Elargir les instruments incitatifs et coercitifs actionnés par l'Administration dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés ;
4. Informer/sensibiliser aux questions et solutions en cas de logements sous occupés
5. Poursuivre les dispositifs d'accompagnement des propriétaires et des investisseurs, grâce à la collaboration avec les partenaires adéquats ;

Durée estimée du projet

6 ans



Un territoire ENTREPRENANT et INNOVANT

Qui crée les chances pour la mise à l'emploi et développe un écosystème économique dynamique

Qui crée des opportunités d'épanouissement personnel et économique à ses habitants et s'inscrit dans la transition numérique

Chaque commune doit rechercher un équilibre entre ses fonctions et pôles d'activités : l'accueil d'entreprises est un élément important de son développement, qu'il s'agisse d'agriculteurs, d'entrepreneurs industriels ou commerciaux, de prestataires de services, etc. Le développement humain et de la vie locale est étroitement corrélés à la création d'activités.

La commune est le terreau idéal pour développer des initiatives innovantes, axées sur la transition vers d'autres modes de production et de consommation. Mais l'esprit d'entreprise et d'initiative dépasse largement la seule création d'entreprises commerciales : de la même façon les initiatives associatives, culturelles, sociales, solidaires ou humanitaires doivent également être encouragées.

Avec le développement des nouvelles technologies, des supports multimédias digitaux, des réseaux sociaux, du smartphone, des objets connectés ou encore de l'intelligence artificielle, une révolution technologique sans précédent est en cours. Ces nouvelles technologies permettent d'être les outils de liens plus forts entre les habitants ainsi qu'avec les élus et favoriser l'émergence d'initiatives au service de la collectivité.

Objectif stratégique 4 Être une Ville qui crée les chances pour la mise à l'emploi et soutien une économie dynamique

Objectif opérationnel 4.1 En soutenant et favorisant les échanges avec le secteur économique et commercial

4.1.1 CREER UN CONSEIL CONSULTATIF DES CLASSES MOYENNES (CCCM)	
REFERENCE AUTRE PLAN	
Objectifs	
OS	OS4 Être une Ville qui crée les chances pour la mise à l'emploi et soutien une économie dynamique
OP	OP4.1 En soutenant et favorisant les échanges avec le secteur économique et commercial
Action	En créant un espace d'échanges et de networking, la Ville pourra se tenir informée de l'évolution de l'activité économique sur son territoire et être attentive aux impulsions à donner pour soutenir les initiatives intéressantes qui y sont développées. Ce lieu d'échanges permettra également aux différents acteurs de développer leur réseau. Ce conseil consultatif des classes moyennes sera également un lieu d'écoute pour remonter les besoins des entrepreneurs à d'autres niveaux de pouvoir.
Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	OP5.3 En favorisant une participation accrue des citoyens et des citoyennes à la gouvernance locale et au développement du territoire



Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
Dynamisation du territoire, en stimulant les rencontres entre acteurs économiques, faire éclore des actions communes afin d'accroître l'attractivité de notre territoire.	
Identification des bénéficiaires	
Acteurs économiques	
Déroulement/étape de l'action	
1. Rédaction d'un règlement communal instituant un conseil consultatif des classes moyennes – validation par le Conseil 2. Appel à candidatures – composition du CCCM 3. Mise en place du CCCM 4. Animations – thématiques-Conférence-visites d'entreprises	
Durée estimée de l'action	Voué à être pérenne

Objectif opérationnel 4.2 En soutenant les initiatives menant vers le monde du travail

4.2.1 PARTICIPER A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE POUR L'EMPLOI	
REFERENCE AUTRE PLAN	
Objectifs	
OS	OS4 Être une Ville qui crée les chances pour la mise à l'emploi et soutien une économie dynamique
OP	OP4.2 En soutenant les initiatives menant vers le monde du travail
Action	La volonté est que la Ville soit un acteur à part entière dans la dynamique de l'emploi qui soutient ses acteurs économiques dans leur développement notamment en facilitant la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les entrepreneurs. La semaine de l'emploi est l'occasion de mettre en avant des initiatives novatrices se basant sur de nouveaux modèles économiques.
Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	OS3 Être une Ville qui accompagne et soutient les plus fragiles, lutte contre les discriminations, favorise l'inclusion et l'accès au logement
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
Participer à la résolution du problème lié à la mise à l'emploi – difficulté de recrutement Mettre en relation les personnes en recherche d'emploi et les employeurs du Namurois.	
Identification des bénéficiaires	
Entreprises Demandeurs, demandeuses d'emploi	
Déroulement/étape de l'action	
1 semaine avec des journées thématiques pour toucher les différents publics qui recherchent un emploi Mise en place de la semaine et de sa programmation au travers de réunions avec les différents partenaires de l'évènement. Démarchage des intervenants. Communication	
Durée estimée de l'action	1 ^{ère} semaine de Décembre – préparation durant toute l'année



4.2.2 FINALISER LES INFRASTRUCTURES DE LA CITE DES METIERS ET DE LA DIGITAL FACTORY

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS	OS4 Etre une Ville qui crée les chances pour les mises à l'emploi et soutien une économie dynamique
OP	OP4.2 En soutenant des initiatives menant vers le monde du travail
Action	Construire le bâtiment de la Cité des métiers et de la Digital Factory, et de manière suffisamment rapide pour pouvoir conserver les subsides.

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN
VERS

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Même si l'emploi n'est pas a priori une compétence communale, la Ville participe activement à la construction de ce bâtiment, avec une assistance à la maîtrise d'ouvrage du BEP.

Le futur Pôle Emploi-Compétences s'inscrit pleinement dans la transformation du centre-ville. Trois acteurs composeront ce nouveau pôle :

- Le premier acteur qui prendra place dans ces nouveaux locaux est la Cité des métiers de Namur. Cette structure a pour mission d'orienter tout au long de la vie les publics de 6 à 67 ans. Coordonnée par le Forem, elle propose un ensemble de services d'information et de conseils en matière de formation, d'enseignement, d'orientation professionnelle, d'emploi et de création d'activité.
- Le second, projet STEAMULI, a pour objectif de mobiliser divers acteurs et actrices afin de mettre en place des partenariats innovants, développer de nouveaux outils et actions, valoriser les filières STEAM (Sciences, Technology, Engineering, Art, Mathematics) et de souligner leur impact dans la société.
- Enfin, le troisième acteur, la Digital Factory, mettra à disposition du public un lieu moderne dédié et propice au développement des compétences numériques, en ce compris par la mobilisation de pratiques pédagogiques.

Ce bâtiment comprendra également une surface de stockage que la Ville devrait mettre à disposition du CAV&MA voisin.

Identification des bénéficiaires

Le FOREM, le public au sens large (détails : voir ci-dessus).

Déroulement/étape de l'action

Le marché de travaux a été attribué en 2024 par la Ville, réceptacle de subsides du FOREM, avec l'aide à la Maîtrise d'Ouvrage du BEP, qui va poursuivre, avec l'aide de personnel de la Ville, la gestion de la réalisation des travaux de construction et d'équipement du bâtiment.

Durée estimée de l'action

2024 - 2027



Objectif stratégique 5 Être une Ville qui crée des liens plus forts entre les habitants, les habitantes et les élus, les élues

Objectif opérationnel 5.1 En s'appuyant sur la transition numérique

5.1.1 ACTUALISER NAMUR 3D	
REFERENCE AUTRES PLANS PACE	
Objectifs	
OS	OS5 Être une Ville qui crée des liens plus forts entre les habitants, les habitantes et les élus, les élues
OP	OP5.1 En s'appuyant sur la transition numérique
Action	D'ici 2027, moderniser et mettre à jour les données géospatiales de Namur 3D afin de garantir une représentation fidèle et dynamique du territoire pour les applications urbaines, la participation citoyenne, et les outils d'analyse.
Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	OS1 Être une Ville qui relève les défis environnementaux et s'adapte aux changements climatiques OS6 Être une Ville qui promeut l'excellence culturelle et patrimoniale, moteur d'innovation et de dynamisme socio-économique OS10 Être une administration qui améliore la qualité des services à sa population
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
Namur 3D doit être actualisé pour continuer à jouer pleinement son rôle d'outil transversal d'aide à la décision, de communication et de participation citoyenne (notamment via le NID). Utilisé depuis 2018 dans de nombreux domaines (urbanisme, patrimoine, ...), il nécessite une mise à jour pour refléter les transformations importantes du territoire. Il s'agit également de tirer parti des avancées technologiques pour renforcer son utilisation et tendre vers un véritable jumeau numérique, au service d'une meilleure gestion publique.	
Identification des bénéficiaires	
Services communaux Autorités communales (Collège) Grand public et citoyens, citoyennes Public scolaire et visiteurs, visiteuses du NID Professionnels et professionnelles du territoire (urbanistes, architectes, promoteurs) Touristes (via les outils de médiation numérique)	
Déroulement/étape de l'action	
- Prospection : repérage des besoins des services, veille technologique, ... (2025) ; - Lancement et attribution du marché (2026) ; - Relevé et intégration de nouvelles données 3D du territoire (2026-2028); - Refonte technique de l'outil (ergonomie, accessibilité, viewer web, ...) (2026-2028) ; - Déploiement de nouveaux modules thématiques (urbanisme, climat, patrimoine, ...) (2026-2028) ; - Intégration dans l'exposition permanente du NID (2028) ; - Communication et sensibilisation auprès des services et du public (2028) ; - Suivi de l'usage, mises à jour et ajustements (2028 et au-delà).	
Durée estimée de l'action	2 ans



5.1.2 METTRE EN LIGNE LES ENQUÊTES PUBLIQUES

REFERENCE AUTRES PLANS

Objectifs

OS OS5 Être une Ville qui crée des liens plus forts entre les habitants, les habitantes et les élus, les élus

OP OP5.1 En s'appuyant sur la transition numérique

Action Refondre l'application "Enquêtes publiques en ligne" d'ici fin 2026 pour qu'elle soit totalement responsive et à jour avec les dernières versions des logiciels ESRI, en permettant aux citoyens et citoyennes de consulter les documents relatifs aux enquêtes publiques et de soumettre leurs réclamations directement via la plateforme.
Améliorer l'accessibilité aux données des demandes de permis soumises à des formalités de publicité

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN OS10 Etre une administration qui améliore la qualité des services à sa population
VERS

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

L'application "Enquêtes publiques en ligne" a été conçue initialement en version desktop mais n'a jamais été implémentée. Aujourd'hui, il est nécessaire de la repenser complètement afin de répondre aux exigences actuelles d'accessibilité et d'interaction. Ce projet s'inscrit dans un objectif plus large de renforcer la participation citoyenne dans les processus décisionnels concernant les demandes de permis et d'augmenter la transparence des démarches administratives. La refonte de l'outil vise à faciliter l'accès des Namurois et Namuroises aux enquêtes publiques, tout en leur offrant un moyen simple et direct de soumettre leurs réclamations.

Identification des bénéficiaires

- Les citoyennes et citoyens namurois, qui pourront consulter les documents des enquêtes publiques et soumettre leurs avis en ligne.
- L'administration communale, qui bénéficiera d'une plateforme moderne et efficace pour gérer les retours des citoyens et citoyennes.

Déroulement/étape de l'action

- Réunion avec le SADT, le STDT et le SAJVP pour valider les besoins techniques (printemps-été 2025) ;
- Rédaction du cahier des charges, lancement du marché et attribution (fin 2025).
- Refonte technique de l'application, développement des fonctionnalités requises et suivi avec le SADT, le STDT et le SAJVP pour s'assurer que l'application respecte les standards et les attentes du service (2026).
- Test de l'application, formation des agents et agentes pour bonne prise en main de l'outil
- Collaboration avec le service Communication afin d'identifier le meilleur procédé en vue d'intégrer un QR code aux avis d'enquête publique/annonce de projet.
- Mise en service (2026).

Durée estimée de l'action

1 an et demi



5.1.3 CONSOLIDER L'EXPOSITION ET L'OFFRE PEDAGOGIQUE DU NID

RÉFÉRENCE AUTRES PLANS

FEDER – Namur Innovative City Lab, PACE

Objectifs

OS OS5 Être une Ville qui crée des liens plus forts entre les habitants, habitantes, et les élus, élues

OP OP5.1 En s'appuyant sur la transition numérique

Action L'action vise, d'ici fin 2028, à enrichir et diversifier l'**exposition** et les **animations pédagogiques** du NID à travers six livrables concrets :

Pour l'exposition :

- une visite Jeunesse finalisée pour les enfants à partir de 7 ans ;
- au minimum deux nouveaux chapitres thématiques intégrés (dont l'alimentation durable et la gestion de l'eau) au mapping et aux tables interactives ;
- la mise à jour de la partie « projets » de l'exposition (mapping) ;
- l'ajout d'un module interactif « En savoir plus » ;
- l'ajout de la période « avant démolition » dans la VR Grognon.

Pour les animations :

- En parallèle, une offre renouvelée d'animations pédagogiques sera déployée, incluant le maintien des formats existants les plus efficaces et la création d'au moins deux nouvelles animations en lien avec les thématiques ajoutées (alimentation, eau,...).

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN VERS OS1 Être une Ville qui relève les défis environnementaux et s'adapte aux changements climatiques

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Le projet répond à la nécessité de maintenir l'exposition du NID dynamique et engageante en renouvelant régulièrement ses contenus et activités. En enrichissant l'exposition avec de nouveaux chapitres thématiques, des modules interactifs et une offre d'animations pédagogiques variées, le NID pourra continuer à captiver les visiteurs tout en les sensibilisant aux enjeux actuels de la transition. Le projet vise à garantir la pérennité de l'exposition et à encourager une fréquentation continue en veillant à ne pas lasser les publics grâce à une évolution constante des thématiques abordées.

Identification des bénéficiaires

Habitants, habitantes de Namur, écoles, familles, touristes, institutions locales, chercheurs, chercheuses, décideurs, décideuses et toute personne intéressée par la transition urbaine et durable.

Déroulement/étape de l'action

1. Actualisation de l'exposition :

- **Mise en place de la visite Jeunesse** : Adaptation de l'exposition pour un public jeune à partir de 7 ans, avec une approche ludique et interactive (2025) ;
- Intégration des **nouveaux chapitres thématiques**, avec un focus particulier sur des sujets comme l'alimentation durable (2024-2025), la gestion de l'eau (2026-2027), etc. ;
- Mise à jour du chapitre existant (2026) ;
- **Création du module "En savoir plus"** : Développement d'un espace interactif sur les écrans d'accueil des tables permettant de découvrir ce que la Ville met en œuvre pour répondre aux enjeux de résilience et de durabilité. (2026) ;
- **Ajout de la période « avant démolition »** pour la VR Grognon (2028).



2. Renforcement et adaptation de l'offre d'animations pédagogiques :

En complément de l'exposition enrichie, le NID proposera une offre d'animations renforcée. Les animations existantes, qui rencontrent un bon accueil, seront maintenues. Parallèlement, de nouvelles animations seront conçues spécifiquement en lien avec les thématiques des chapitres ajoutés (eau, alimentation, etc.). (2025-2027)

Durée estimée de l'action	3 ans
---------------------------	-------

Objectif opérationnel 5.2 En poursuivant la transformation numérique de l'administration, axée sur la cybersécurité et l'intelligence artificielle

5.2.1 PREPARER LA GOUVERNANCE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

REFERENCE AUTRE PLAN

La Charte Ethique de la Donnée, les subsides start I.A. de l'ADN

Objectifs

OS	OS5 Être une administration qui améliore la qualité des services offerts à sa population
----	--

OP	OP5.2 En poursuivant la transformation numérique de l'administration, axée sur la cybersécurité et l'intelligence artificielle
----	--

Action	Intégrer l'IA dans la vie administrative devrait permettre : - D'optimiser les processus métiers - Un gain de temps dans les démarches administratives - De créer de nouveaux services aux citoyens et citoyennes ou d'en améliorer la qualité. Cette intégration doit évidemment passer par une phase de cadrage et de régulation afin de baliser les usages qui seront fait de l'IA.
--------	--

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN VERS	OS10 Être une administration qui améliore la qualité des services offerts à sa population
--------------	---

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

L'intelligence artificielle est une innovation technologique devenue incontournable que l'administration se doit d'embrasser afin de continuer à fournir un service de qualité aux citoyens et citoyennes. Vu que ces nouveaux outils offrent de nombreuses opportunités d'amélioration, ils ont un impact important sur l'organisation de travail :

1. Amélioration de l'efficacité opérationnelle : l'utilisation des IA permet d'automatiser des tâches chronophages (libérant du temps pour des tâches à plus forte valeur ajoutée) et de traiter des grandes quantités de données de manière plus rapide et plus précise (réduisant les risques d'erreurs). Ces caractéristiques devraient permettre à terme d'optimiser certains processus et d'améliorer l'efficacité globale de l'administration.
2. Amélioration de la qualité du service public : les applications des systèmes d'IA se déclinent dans presque tous les domaines, que ce soient les ressources humaines, la sécurité et la planification d'urgence, la communication, ou encore la gestion durable des ressources, pour ne citer qu'elles. Les capacités génératives et d'analyse des données à grande échelle des systèmes d'IA peuvent permettre d'analyser et anticiper plus précisément les besoins de la population et du territoire, de soutenir une prise de décision plus éclairée, et d'adapter les politiques publiques en conséquence. Un autre usage des IA que sont les assistants virtuels et les chatbots offriront une accessibilité accrue à toute une série de services communaux.



Identification des bénéficiaires

L'ensemble des agents et agentes de l'Administration qui verront leur temps de travail se réduire sur certaines tâches chronophages, sur l'aide à la détection d'erreurs et de fraudes, l'optimisation de la gestion des ressources, etc.

Les citoyennes et citoyens dès lors que les services existants seront améliorés ou que de nouveaux seront créés.

L'Administration qui verra sa réputation et son service aux citoyens et citoyennes renforcés.

Déroulement/étape de l'action

1. Gouvernance de l'IA :

- Préparer le cadre d'utilisation des IA, tant individuelles qu'institutionnelles, dans le respect des règles juridiques, telles que le RGPD ou encore l'IA act ; des règles éthiques notamment relatives à la communication et à la transparence ; des règles technologiques en matière de sécurisation, ou encore d'interopérabilité des systèmes existants. Il s'agit d'une réflexion transversale qui devra fournir une réponse globale, cohérente et concertée pour l'ensemble de l'administration.
- Cela doit passer par plusieurs actions concrètes dont notamment :
- Continuer les réunions du groupe de travail IA avec les personnes ressources au sein de la DG, du DSA, de la Communication, des mandataires + invités métiers. Ce groupe doit devenir un préalable à tout projet IA au sein de l'Administration notamment par la remise d'avis éthique, juridique et technique quant à l'intégration d'IA dans un projet.
- Réaliser un recensement des algorithmes, outils et usage de l'IA utilisé par les services via un audit interne réalisé en collaboration avec la LH et mis à jour annuellement afin d'avoir une vue globale et à jour des pratiques.
- Réaliser une charte sur l'utilisation individuelle de l'IA qui sera une annexe aux règlements de travail afin que les agents puissent avoir une vue globale des attentes de l'employeur quant à leur utilisation de l'IA et en baliser l'usage. Celle-ci devrait être mise en place pour début 2026.
- Réflexion sur la direction que l'IA doit prendre afin d'aider les métiers, en collaboration avec la Directrice générale et la Bourgmestre ff le cas échéant, et le cadrage de celle-ci à l'aune des principes susmentionnés. Cette action sera de longue haleine et sera mise à jour régulièrement en tenant compte de l'avancée technologique notamment.

2. Sensibilisation du personnel communal :

Ce cadre d'utilisation devra être communiqué et expliqué au personnel communal à travers différents canaux que sont les fiches thématiques, les actualités, les interventions, l'accueil des nouveaux agents, etc., chaque levier de communication interne sera activé pour diffuser l'information.

Au-delà du cadre d'utilisation, il sera utile de former la LH aux enjeux et pratiques de l'IA afin que chacun puisse amener des pistes de réflexion pour l'intégrer dans sa pratique quotidienne en collaboration avec le DSA et la DG.

La liste des projets prévus, en cours et terminés utilisant l'IA permettra également de sensibiliser le personnel.

La communication devra également intégrer un volet sur l'impact écologique de cette nouvelle technologie.

3. Accompagnement des services :

Les orientations et balises qui auront été posées quant à l'utilisation des IA seront intégrées dans différentes formations internes déjà existantes, notamment la formation en communication externe.

Le rôle des services IT du DSA sera primordial dans l'accompagnement des services. Un inventaire des bonnes pratiques et des risques pour la sécurité informatique devra être réalisé et communiqué pour assurer une meilleure utilisation de l'IA.

Le DSA sera chargé d'identifier les IA les plus pertinentes et d'en vérifier l'applicabilité et l'intégration dans l'infrastructure informatique, tout en respectant les besoins des utilisateurs.

4. Transparence et information de la population :



L'utilisation de l'IA doit être raisonnée et transparente. Pour ce faire, la Charte éthique sur les données numériques approuvée par le Conseil le 25 juin 2024 doit servir de levier pour informer la population de l'usage qu'à la Ville de l'IA.

Cette charte prévoit l'avènement de l'IA et devra, lors de ses révisions, prévoir un champ complet sur l'IA.

Durée estimée de l'action

La législature

La régulation de l'IA individuelle : 1^{er} semestre 2026.

5.2.2 OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS OS5 Être une Ville qui crée des liens plus forts entre les habitants, habitantes et les élus, élus

OP OP5.2 En poursuivant la transformation numérique de l'administration, axée sur la cybersécurité et l'intelligence artificielle

Action Fournir un outil conforme aux évolutions technologiques et aux besoins de connectivité

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN
VERS OP10.2 En développant une gestion efficiente et cohérente des ressources communales, de l'ensemble des infrastructures, du patrimoine et de ses équipements

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

- La salle du Conseil Communal dispose actuellement d'un dispositif technique audiovisuel permettant notamment la tenue des séances du Conseil communal. Le dispositif actuel a été installé en 2016, il a déjà été upgradé pour permettre le maintien de toutes ses fonctionnalités. L'évolution technologique impose aujourd'hui son remplacement.
- De plus, le choix de la technologie sans fil WIFI combinée aux nombreuses attentes émanant des différents intervenants justifient aujourd'hui de préférer une solution filaire jumelée à du sans fil.
- Le recours à une technologie sans fil unique génère à certains moments des problèmes de connectivité. Les différentes ondes peuvent en effet entrer en concurrence et donc générer des soucis.
- En parallèle, l'objectif est également de mettre à disposition des membres du Conseil et de la Direction Générale un mobilier équipé en connexions numériques nécessaires au bon déroulement des séances du Conseil.

Identification des bénéficiaires

Personnel communal, le Collège/Conseil communal

Déroulement/étape de l'action

- Etat des lieux, définition des besoins et des objectifs.
- Prospection du marché afin de connaître les solutions et les fonctionnalités disponibles.
- Etat des lieux des finances
- Rédaction du cahier des charges, analyse des offres et attribution du marché
- Opérationnalisation : installation du matériel et du logiciel, configuration du système.
- Formations éventuelles des utilisateurs, utilisatrices

Durée estimée de l'action

2 ans



5.2.3 COMPLETER LE PLAN D'URGENCE INFORMATIQUE (PUI)

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS OS5 Être une Ville qui crée des liens plus forts entre les habitants, habitantes, et les élus, les élues

OP OP5.2 En poursuivant la transformation numérique de l'administration, axée sur la cybersécurité et l'intelligence artificielle

Action Renforcer les mesures liées à la sécurisation de l'infrastructure informatique

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants

LIEN
VERS OP10.2 En développant une gestion efficiente et cohérente des ressources communales, de l'ensemble des infrastructures, du patrimoine et de ses équipements

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

- La pression mise par les hackers informatiques se fait de plus en plus ressentir. Depuis quelques années, le nombre d'organismes publics et privés se faisant piéger est de plus en plus grand. Les dommages peuvent être catastrophiques avec du rançonnage de données, mais aussi de plus en plus de la destruction pure et simple de données. Cela a donc pour conséquence un arrêt total de activités et dans le cas d'une Commune comme la Ville de Namur, d'innombrables répercussions sur les citoyens, citoyennes.
- En parallèle à l'arrêt des activités pour raison d'hacking informatique, nous souhaitons également prendre en compte une catastrophe tel un incendie ou une explosion qui détruirait une partie de l'Hôtel de Ville, le rendant inutilisable.
- Ce projet vise donc à développer une infrastructure informatique séparée de l'infrastructure première pour rétablir les services régaliens (tels le service Population / Etat civil, le DGF, l'Urbanisme, le Getra) dans les plus brefs délais et par conséquent assurer la continuité des activités considérées prioritaires.

Identification des bénéficiaires

Les citoyens, citoyennes, les membres du personnel communal des services régaliens

Déroulement/étape de l'action

- Identification du site adéquat
- Inventaire du matériel nécessaire : matériel informatique, mobilier, copieur, ...
- Commande du matériel nécessaire
- Travaux (via le DBA) et aménagements informatiques de l'espace concerné
- Mise en place d'un plan d'implantation du mobilier
- Test de la solution
- Mise à jour permanente des pc's et serveurs

Durée estimée de l'action 2 ans



Objectif opérationnel 5.3 En favorisant une participation accrue des citoyens et des citoyennes à la gouvernance locale et au développement du territoire

5.3.1 DEPLOYER UNE COMMUNICATION QUI SUSCITE L'ADHESION DU CITOYEN ET DE LA CITOYENNE

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS OS5 Être une ville qui crée des liens plus forts entre habitants et habitantes et les élus et élues

OP OP5.3 En favorisant une participation accrue des citoyens et citoyennes à la gouvernance locale et au développement du territoire

action Une communication efficace qui suscite l'adhésion

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN VERS OS10 Être une administration qui améliore la qualité des services à sa population

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

En étroite concertation et en collaboration avec l'ensemble de l'Administration, viser une communication efficace avec les citoyens et citoyennes.

- Garantir que les citoyens et citoyennes, quelles que soient leurs capacités ou leurs contextes, quels que soient leur rapport aux technologies numériques, leur milieu socio-professionnel ou leur rapport avec le monde administratif puissent facilement accéder, comprendre et utiliser l'information émanant de leur administration.
- Améliorer l'accessibilité sous toutes ses formes, pour répondre aux besoins des citoyens et citoyennes.
- Asseoir la légitimité et l'authenticité des informations officielles communiquées par l'Administration, dans une période où les fausses informations se multiplient et nuisent au débat public.
- S'adapter aux attentes sociétales et à la façon de consommer l'information. Si l'information reste, la façon de transmettre change...
- Rapprocher le citoyen et la citoyenne de son administration, susciter l'adhésion

Identification des bénéficiaires

Les citoyens et citoyennes, les touristes d'un jour, les clients et clientes des commerces namurois, les personnes marquant un intérêt culturel, économique ou autre pour la Ville de Namur.

Déroulement/étape de l'action

- Identification de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville : meilleure visibilité de l'entrée, accueil plus évident au niveau de l'extérieur, réflexion à mener sur son inclusivité, y compris symbolique à travers sa nouvelle dénomination (exemple : février 2025 : Espace citoyen)
- Réorganisation des bureaux à l'intérieur - salle d'attente comme lieu privilégié d'informations (écran, flyers, bornes... // temps d'attente optimisé)
- Installer, dans le centre-ville, des totems numériques interactifs (FEDER) avec les informations multilingues sur Namur.
- Supports : garantir la diversité des supports de communication afin de répondre aux besoins et spécificités de tous les publics (organisation des présentoirs, partages sur les écrans, brochures, réseaux sociaux, écriture inclusive, sous-titrage des capsules, langue des signes...)



- Technologies : refonte du site internet vs application Ville de Namur et du e-guichet, du recours à l'IA lorsqu'elle représente une plus-value avec une attention particulière à l'inclusion également (label de type « anysurfer »)
- Vers une communication positive, orientée opportunités pour la population, notamment via les « Coups de Chapeau du mois ».

Durée estimée de l'action

6 ans

5.3.2 DEPLOYER DE NOUVEAUX AXES POUR UN BUDGET PARTICIPATIF ACCESSIBLE A TOUS LES PUBLICS

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS	OS5 Être une Ville qui crée des liens plus forts entre les habitants, habitantes et les élus, élues
OP	OP5.3 En favorisant une participation accrue des citoyens et citoyennes à la gouvernance locale et au développement du territoire
Action	Permettre aux citoyennes et citoyens d'être acteurs, actrices de leur territoire via l'utilisation d'une partie du budget communal, que soit par le dépôt d'un dossier ou par leur vote

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN
VERS

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Un budget participatif est un dispositif démocratique qui permet aux citoyennes et citoyens d'être acteurs, actrices de leur territoire. Concrètement, ils participent à la réflexion et au processus décisionnel via l'utilisation d'une partie du budget communal, que soit par le dépôt d'un dossier ou par leur vote. Cela permet de :

- Mieux répondre aux besoins locaux : les habitants et habitantes connaissent souvent très bien les besoins concrets de leur quartier (ex. : acquisition d'une joëlette, construction d'un four à pain, acquisition de vélos triporteurs, ...). Le budget participatif permet de financer des projets qui correspondent directement à leurs attentes.
- (Re)créer du lien social : participer à un budget participatif, c'est aussi échanger avec ses voisins, débattre, et parfois porter des projets collectifs. Cela renforce la cohésion dans les quartiers et les villages.
- Renforcer la démocratie locale et la confiance : en donnant aux citoyens et citoyennes un rôle concret, il peut réduire la distance envers les mandataires et les institutions, et renforcer le lien entre les habitants et habitantes et leur collectivité. Il permet également de rapprocher les citoyens et citoyennes des agents communaux.
- Favoriser l'innovation et la créativité : les habitants et habitantes proposent parfois des idées originales auxquelles la Ville n'aurait pas pensé. Cela permet d'enrichir l'action publique.

Identification des bénéficiaires

Les citoyens et citoyennes, le monde associatif, les structures culturelles et sociales de la commune.

Déroulement/étape de l'action

Durant l'ensemble de la législature.

A affiner en fonction de la périodicité choisie par le Collège (2 éditions d'ici 2030 ?)

Durée estimée de l'action

6 ans



Un territoire ENTHOUSIASMANT et RAYONNANT

Qui célèbre la culture, stimule le tourisme et dynamise le commerce

Qui assume son statut de capitale régionale, promeut son pôle académique et se vivifie de relations internationales

On constate que les villes qui émergent et créent de la dynamique économique et sociale, qui créent du lien, sont celles qui ont misé sur la créativité.

Miser sur la créativité et l'innovation dans les secteurs sociaux et culturels permettra notamment que des solutions nouvelles éclosent en matière de soins de santé, en matière d'habitat, en matière culturelle, en matière sociale, etc.

La culture, le tourisme, le développement économique sont autant de matières, étroitement liées, qui façonnent les villes et la vie des gens, leurs liens sociaux.

C'est en ce sens que la culture et le tourisme occupe une place majeure dans la politique des dernières années, et que pour accompagner le tourisme, la stimulation du commerce, notamment de proximité, est un enjeu incontestable.

Mais pour rayonner, Namur doit nourrir et se nourrir d'un engagement international pertinent, créateur de sens et de valeur, tant dans une orientation de crédibilité de la Ville, de visibilité de celle-ci, que d'opportunités pour ses acteurs économiques, culturels et éducatifs.

Objectif stratégique 6 Être une Ville qui promeut l'excellence culturelle et patrimoniale, moteur d'innovation et de dynamisme socio-économique

Objectif opérationnel 6.1 En stimulant le tourisme et les événements culturels, vecteurs du développement socio-économique de Namur

6.1.1 POURSUIVRE LES OBJECTIFS DE RESTAURATION DU PATRIMOINE ET D'INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES HISTORIQUES DE LA CITADELLE	
REFERENCE AUTRE PLAN	
Objectifs	
OS	OS6 Etre une Ville qui promeut l'excellence culturelle et patrimoniale, moteur d'innovation et de dynamisme socio-économique
OP	OP6.1 En stimulant le tourisme et les événements culturels, vecteurs du développement socio-économique de Namur
Action	- Restoration du Stade des Jeux - Réaménagement de l'entrée supérieure de la Citadelle
Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
- Restoration du Stade des Jeux - Réaménagement de l'entrée supérieure de la Citadelle	





Identification des bénéficiaires	
Visiteurs, visiteuses – Touristes – Promeneurs, promeneuses – Habitants, habitantes – Equipes organisatrices d'évènements	
Déroutement/étape de l'action	
Cette action regroupe les projets suivants : • Réaliser la restauration du Stade des Jeux et du Théâtre de Verdure. • Formuler et mettre en œuvre le mode de gestion et d'exploitation du lieu. • Réaménagement de l'entrée supérieure de la citadelle (Voute de Thian).	
Durée estimée de l'action	5 ans

6.1.2 RESTAURER NOTRE PATRIMOINE CLASSE

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS OS6 Etre une Ville qui promeut l'excellence culturelle et patrimoniale, moteur d'innovation et de dynamisme socio-économique

OP OP6.2 En stimulant le tourisme et les événements culturels, vecteur du développement socio-économique de Namur

Action Restaurer et pérenniser le patrimoine classé culturel et cultuel.

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN
VERS

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

A. Patrimoine culturel :

1. Théâtre Royal :

Le bâtiment fait partie des biens classés au Patrimoine wallon depuis 1993 et nécessite une surveillance constante pour éviter ou limiter diverses dégradations.

Trois axes d'intervention sont nécessaires dans un futur proche :

- a. Restauration très locale des intérieurs et décors enduits & stucs dégradés lors des infiltrations précédentes (uniquement les zones fortement dégradées du foyer et de la cage d'escalier) et restauration d'une tête de lion en stuc dans le foyer.
- b. Constat d'augmentation de la fréquence des remontées d'eau, réalisation d'une analyse poussée par un bureau pluridisciplinaire d'expert afin d'identifier les sources des problèmes et les réduire voir si possible les supprimer.
- c. Les installations HVAC sont vieillissantes et diverses pannes complexes indiquent qu'il est temps de les rénover, et d'en profiter pour les rendre énergétiquement plus performantes et plus aisément gérables.

2. Musée des Arts Décoratifs

A l'instar des extérieurs de l'édifice, les décors intérieurs font partie du patrimoine exceptionnel dont la Ville a un devoir de préservation. Dans cette optique de conservation mais aussi dans l'optique d'actualisation du musée pour le rendre plus attrayant, une campagne de restauration et de modernisation est souhaitable. Cette restauration consisterait en l'achèvement et la valorisation des efforts consentis durant ces dernières années par la Ville pour la mise en valeur de ce bâti remarquable, unique à Namur et très rare (2 autres musées similaires en Belgique seulement), ce qui en fait l'atout d'une participation au développement de la politique touristique de la Ville tant au niveau local qu'international. Il s'agit également de



garantir les engagements de la Ville liés au subside de mise en conformité du Pôle par la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue d'un subside de reconnaissance du Pôle augmenté à 350.000 euros minimum/an.

B. Patrimoine cultuel :

1. Eglise Saint Jean-Baptiste :

Présentant des problèmes de stabilité et ne respectant plus les normes en vigueur en électricité et en chauffage, l'église a dû être fermée au public. Une première phase de travaux, comprenant la stabilisation des annexes et l'installation d'un nouveau système de chauffage, vient de s'achever courant 2025. La phase suivante dont l'attribution devrait suivre comprend la remise en état de l'enveloppe (façades et vitraux). Ensuite, il conviendrait de procéder à la remise aux normes de l'électricité et la rénovation des décors intérieurs, deux étapes essentielles afin de pouvoir à nouveau célébrer des messes dans l'église.

2. Eglise Saint Loup :

Il est envisagé des travaux de restauration de l'ensemble des façades et tout particulièrement de la façade principale qui présente de nombreux désordres de maçonnerie. Il y a aussi la réfection des chéneaux et des interventions ponctuelles en toiture afin d'endiguer les infiltrations actuelles.

3. Eglise Saint Berthuin

Il est envisagé des travaux de maintenance visant à mettre en conformité la chaudière et à modifier le système de chauffage qui ne permet plus la bonne conservation des œuvres picturales. Les cuirs peints étant très rares, à la demande de l'Awap, il convient de les intégrer au certificat de patrimoine global de la restauration des cuirs rongés par les insectes xylophages.

Dans la continuité, la restauration des décors intérieurs devrait être réalisée (les études préalables ont déjà été faites précédemment à cet effet).

4. Eglise de Marche-les-dames :

Suite aux problèmes de stabilité constatés courant 2024, la restauration du clocheton, de la toiture et de la charpente s'avère nécessaire.

Identification des bénéficiaires

Selon le bâtiment : Le public visiteur et/ou spectateur, les gestionnaires des bâtiments (fabrique, utilisateur, gestionnaires). Et de manière plus générale, les citoyens namurois.

Déroulement/étape de l'action

A. Patrimoine culturel :

1. Théâtre Royal :

- Réalisation d'un levé précis des différents niveaux des sous-sols, analyse des phénomènes constatés en fonction de la configuration et des niveaux relatifs des sous-sols et de la nappe aquifère, détermination des travaux à réaliser, réalisation de ces travaux.
- Etude de la restauration des enduits et stucs détériorés, validation par l'AWAP, réalisation des travaux très localisés (uniquement zones fortement impactées dans le foyer).
- Etude de la rénovation des installations HVAC, réalisation des travaux.

2. Musée des Arts Décoratifs :

- Procédure patrimoine en cours en 2025 (finalisation CSC). Dès obtention budget : PU et adjudication des travaux, à prévoir en plusieurs phases afin notamment de maintenir l'ouverture au public.

B. Patrimoine cultuel :

1. Eglise Saint Jean-Baptiste :

Restauration de l'enveloppe : adjudication prévue en 2025. Travaux réalisés de 2026 à 2028. Certificat de patrimoine et cahier des charges pour la restauration de l'intérieur en 2026. Travaux possibles à partir de 2029.

2. Eglise Saint Loup :



Etudes préalables en 2025 en vue de déterminer l'ampleur et la méthodologie de l'intervention à prévoir. Cahier des charges en 2026 et adjudication et début des travaux en 2027. 3. Eglise Saint Berthuin : Dépose et traitement des cuirs peints : chantier en cours, terminé en 2025. Phase II renouvellement du système de chauffage : certificat patrimoine obtenu en 2025, attribution et commencement chantier en fin 2025 - 2026. 4. Eglise de Marche-les-dames : Certificat de patrimoine obtenu en 2025 pour l'ensemble de l'opération. Clocheton stabilisé en 2025 via l'ajout d'une structure métallique temporaire. Marché visant à la restauration et renforcement de la charpente, du clocheton mais aussi réalisation d'une nouvelle couverture attribué. Le début des travaux est en attente de l'octroi des subsides (attendus en 2025). Travaux répartis en une tranche ferme et deux conditionnelles en 2026. Durée 1an et demi.	
Durée estimée de l'action	1. Théâtre Royal : 2025 - 2030 2. Musée des Arts Décoratifs : 2026-2029 3. Eglise Saint Jean-Baptiste : 2026-2028 extérieurs / 2028 – 2035 intérieurs. 4. Eglise Saint Loup : 2025 - 2030 5. Eglise Saint Berthuin : 2025 - 2026 6. Eglise de Marche-les-dames : 2026 - 2028

6.1.3 DYNAMISER ET VALORISER LES BORDS DE SAMBRE ET DE MEUSE

REFERENCE AUTRE PLAN

Namur au fil de l'eau

Objectifs

OS6 OS6 Être une Ville qui promeut l'excellence culturelle et patrimoniale, moteur d'innovation et de dynamisme socio-économique

OP6.1 OP 6.1 En stimulant le tourisme et les événements culturels, vecteurs du développement socio-économique de Namur

Action Développer et animer les abords de Sambre et de Meuse en tant que leviers de redéploiement urbain et de qualité de vie, en intégrant des animations, des infrastructures et équipements adaptés, favorisant la convivialité et l'appropriation des berges par les habitants, les habitantes et les touristes

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN
VERS

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

- Manque d'infrastructures permettant au public de s'approprier les bords de Meuse et de Sambre
- Nécessité d'ajouter des infrastructures permettant aux PMR un embarquement aisé sur les bateaux.
- Nécessité de continuer à dynamiser les bords de Sambre et de Meuse afin de permettre aux touristes et aux Namurois et Namuroises de pouvoir profiter de leurs cours d'eau.



- Besoin d'ajouter des infrastructures qui donnent envie aux citoyens et touristes de flâner sur les quais et s'approprier les lieux.
- Souhait d'étendre la concession VILLE/SPW afin de disposer de plus d'espace pour accueillir les bateaux à vocation touristique.
- Repenser les produits existants (ex : Namourettes, organisation du quai des Chasseurs ardennais).

Identification des bénéficiaires

Bénéficiaires directs :

- Citoyennes et citoyens namurois, y compris les personnes à mobilité réduite, qui bénéficieront d'un accès facilité aux quais et aux activités fluviales.
- Touristes à la recherche d'expériences de qualité en bord de Meuse/Sambre.
- Acteurs du secteur touristique local (cafés, restaurants, guides, loueurs de bateaux, etc.).
- Organisateurs et organisatrices d'événements cherchant de nouveaux espaces pour leurs activités.
- Utilisateurs et utilisatrices des Namourettes, qui profiteront d'une offre modernisée et mieux intégrée.

Bénéficiaires indirects :

- Commerces locaux, via une augmentation de la fréquentation.
- Ville de Namur, en termes d'image, d'attractivité et de retombées économiques.
- SPW, à travers une meilleure valorisation de l'espace fluvial.

Déroulement/étape de l'action

1. Réalisation d'une cartographie des emplacements potentiels.
2. Études de faisabilité technique et environnementale.
3. Élaboration du plan d'aménagement global.
4. Installation des pontons PMR, plateforme flottante, signalétique, etc.
5. Réaménagement de la darse du génie et activation des Namourettes en produit touristique.
6. Réflexion sur des partenariats public-privé pour brasseries/animations sur les quais.
7. Révision des concessions alloués aux bateaux sur le quai des Chasseurs ardennais afin d'en faire un quai attractif et touristique
8. Négociation avec le SPW afin d'avancer sur une extension des quais gérés par la Ville (ajout du quai des Joghiers).

Durée estimée de l'action	2026-2030
---------------------------	-----------

6.1.4 ACCUEILLIR DES EVENEMENTS DE DIMENSION INTERNATIONALE

REFERENCE AUTRE PLAN :

Agenda 21 de la Culture + NCC#2

Objectifs

OS	OS 6 Être une Ville qui promeut l'excellence culturelle et patrimoniale, moteur d'innovation et de dynamisme socio-économique
OP	OP6.1 En stimulant le tourisme et les événements culturels, vecteurs du développement socio-économique de Namur.
Action	Faire rayonner Namur à l'échelle nationale et internationale en accueillant un événement d'envergure, vecteur de dynamisme culturel, touristique et économique.

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN VERS	
--------------	--



Description de l'action
A quel besoin ou problème répondrait-elle ? 1. Rassemblement de 1.000 choristes (plus grande chorale d'Europe) pour la mise en lumière d'un auteur-compositeur-interprète francophone. L'impact d'événements grands publics, comme les Fous chantants, est certain, non seulement sur l'image et la notoriété de Namur, mais aussi sur l'économie, le tourisme, le tissu social et l'amélioration de la qualité de vie des habitants et habitantes de Namur, renforçant le sentiment de fierté des citoyens. Ce projet permet d'augmenter l'essor culturel par un maximum de public varié touché. Il permet aussi de renforcer la cohésion sociale via la Culture par une pratique positive et collective. La diversité, l'inclusion, la participation, le développement humain à travers la culture, l'apprentissage du vivre ensemble, les échanges intergénérationnels, la communication, la partage et l'écoute de l'autre sont mis en exergue et encouragés. Namur compte de nombreuses chorales et accueille d'ailleurs le siège de la fédération A Cœur Joie. En corrélation avec l'agenda 21 de la Culture, ces activités favorisent le développement économique, social, la participation, la dynamique urbaine. Ce projet permettrait de promouvoir et étendre les activités artistiques et culturelles englobant une pluralité de territoires et intègre la dimension internationale assurant un rayonnement de la Ville. 2. Organisation des Championnats du Monde UCI Cyclo-Cross sur le site de la Citadelle en 2030, après le championnat d'Europe en 2022 sur l'un des plus difficiles, des plus beaux et des plus polyvalents circuits de la saison, avec un impressionnant dénivelé. En outre, le Stade des Jeux et le Théâtre de Verdure seront également entièrement rénovés pour l'occasion.
Identification des bénéficiaires Bénéficiaires directs : 1. Les citoyens et citoyennes de Namur : • Habitants et habitantes des quartiers urbains et ruraux : contribution à renforcer la cohésion sociale, et dynamiser les quartiers souvent déconnectés du centre-ville. • Jeunes (écoles, clubs sportifs, académies, chorales juniors) et seniors 2. Les acteurs culturels : Associations culturelles et créatives : les opérateurs culturels du domaine bénéficieront de la mise en lumière de leur travail et de leurs infrastructures. 3. Les opérateurs socio-économiques : Commerçants et acteurs du tourisme : L'augmentation de la visibilité internationale de Namur en tant que destination sportive et culturelle stimulera l'économie locale, notamment dans les secteurs du commerce et de l'horeca. 4. Les pratiquants et passionnés de cyclisme : • Athlètes professionnels et espoirs belges / internationaux • Clubs et écoles de cyclisme régionaux • Fédération Cycliste Wallonie-Bruxelles & Ligue Handisport Bénéficiaires indirects : Le public belge et européen : • Ces événements de portée internationale attirent des visiteurs de Belgique et d'Europe.
Déroulement/étape de l'action
Pour les Fous chantants : 1. Contact avec l'organisation française : convention de partenariat 2. Préparation : contacts et réunions avec les opérateurs culturels namurois



3. Logistique : choix du ou des lieux concerts et répétitions (+ potentiels espaces publics en fonction du piétonnier et de l'agenda des manifestations), besoins matériel et humains
4. Délibération accord de principe sur organisation générale
5. Préparation communication
6. Mise en place logistique
7. Accueil équipe organisation française, choristes, répétitions
8. Concerts

Pour le cyclo-cross :

1. Contact avec l'organisateur et accord d'opportunité du Collège communal
2. Préparation : contacts et réunions avec l'organisateur et les différents services impactés par l'événement
3. Définition stricte du site et périmètre de l'événement, définition des besoins logistiques
4. Délibération accord de principe sur l'organisation générale
5. Mise en place logistique
6. Accueil de l'organisation
7. Événement
8. Débriefing avec l'organisateur et les différents services impactés

Durée estimée de l'action	Pour les Fous chantants : 2 ans préparation, répétitions 1 semaine, 2 concerts Pour le cyclo-cross : 4 ans préparation, montage 1 semaine, entraînement et compétition des jeunes 1 jour, compétition des élites hommes et femmes 1 jour, démontage 2 jours
---------------------------	---

6.1.5 PROFESSIONALISER ET AMELIORER LA LABELISATION DES ETABLISSEMENTS POUR LEUR PERMETTRE UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE AUX YEUX DU PUBLIC

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS	OS6 Être une Ville qui promeut l'excellence culturelle et patrimoniale, moteur d'innovation et de dynamisme socio-économique
OP	OP6.1 En stimulant le tourisme et les événements culturels, vecteurs du développement socio-économique de Namur
Action	Professionaliser les structures (asbl des guides touristiques, gîtes, musées, établissements non reconnus, attractions, etc.) existantes et améliorer la labélisation des établissements pour leur permettre une meilleure reconnaissance aux yeux du public.

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN
VERS

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

- De nombreux gîtes ont ouverts leurs portes mais manquent d'outils professionnels pour se faire connaître et présenter leurs atouts aux touristes.
- Les guides touristiques sont très compétents et ont une large connaissance de Namur mais manque parfois d'outils pour capter et maintenir l'attention du public.



- Plusieurs musées ou attractions ne doivent plus démontrer leurs qualités mais n'ont aucun label touristique officiel qui renforcera cette crédibilité auprès du public.

Identification des bénéficiaires

- Guides touristiques locaux : renforcement de leur attractivité et compétences professionnelles.
- Hébergements : accès à des outils de communication et à une meilleure reconnaissance par le public.
- Musées et attractions locales : valorisation par des labels, meilleure crédibilité.
- ASBL et structures culturelles actives dans le tourisme : appui à la structuration et à la montée en compétence.
- Touristes et visiteurs, visiteuses : bénéfice d'une offre plus claire, professionnelle et attrayante.
- Ville de Namur : amélioration de l'image de marque et de l'attractivité globale du territoire.

Déroulement/étape de l'action

1. Phase d'analyse : Réalisation d'un état des lieux.
2. Sensibilisation et concertation : Organisation de tables rondes sectorielles + identification des attentes et problèmes communs.
3. Formation et accompagnement : Mise en place de formations pratiques :
 - Préparation aux démarches de labellisation (Access-i, Bienvenue Vélo, Attraction & Tourisme...).
 - Modules spécifiques pour guides : pédagogie, animation, storytelling, outils numériques.
4. Labellisation et reconnaissance :
 - Accompagnement administratif et technique des acteurs volontaires dans leur processus de labellisation.
 - Suivi des candidatures, transmission des dossiers, vérification des critères.
5. Suivi et valorisation : Communication sur les établissements labellisés (brochures, site web, applis).

Durée estimée à l'action	2026-2030
--------------------------	-----------

Objectif opérationnel 6.2 En positionnant Namur comme un laboratoire d'innovation culturelle, numérique et sociale, tout en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales et naturelles

6.2.1.A : SCENARIO 1	
FAIRE DE NAMUR LA CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE EN 2030	
REFERENCE AUTRE PLAN : Dossier de candidature ECOC 2030 + NCC#2	
Objectifs	
OS	OS6 Etre une Ville qui promeut l'excellence culturelle et patrimoniale, moteur d'innovation et de dynamisme socio-économique
OP	OP6.2 En positionnant Namur comme laboratoire d'innovation culturelle, numérique et sociale, tout en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales et naturelles.
Action	Faire de Namur, candidate au titre de Capitale européenne de la Culture, un territoire de confluences et d'innovation culturelle
Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	



Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

1. Renforcer la cohésion sociale en utilisant la culture comme un moyen de rassembler les communautés autour de valeurs partagées, en luttant contre les inégalités sociales et en favorisant l'inclusion de toutes les populations, y compris les jeunes et les personnes plus vulnérables.
2. Stimuler l'économie locale en développant les industries créatives, en soutenant l'innovation numérique et en renforçant l'attractivité de Namur en tant que destination culturelle et touristique.
3. Revitaliser les quartiers et renforcer les liens sociaux à travers des projets culturels qui reconnectent les zones urbaines et rurales, les jeunes et les anciens, tout en réinvestissant les nouveaux lieux culturels créés ou rénovés dans le cadre de la stratégie Namur Confluent Culture.
4. Promouvoir la santé et le bien-être des citoyens et citoyennes en intégrant la culture dans une approche transversale avec d'autres secteurs, tels que la santé, le numérique et l'économie, pour améliorer la qualité de vie à Namur.
5. Faire de Namur un laboratoire d'innovation culturelle et sociale, capable de proposer des réponses aux enjeux contemporains à travers la collaboration entre les secteurs public, associatif et privé, tout en renforçant les valeurs démocratiques et le dialogue interculturel.

Identification des bénéficiaires

Bénéficiaires directs :

5. Les citoyens et citoyennes de Namur :

- Habitants et habitantes des quartiers urbains et ruraux : Les initiatives culturelles et sociales contribueront à renforcer la cohésion sociale, améliorer la qualité de vie et dynamiser les quartiers souvent déconnectés du centre-ville.
- Jeunes : La jeunesse, qui sera particulièrement impliquée dans la gouvernance et les projets culturels, bénéficiera d'opportunités d'expression, de formation et de participation active.
- Seniors : Les personnes âgées, souvent touchées par l'isolement, bénéficieront d'initiatives favorisant le lien social et l'accès à la culture.
- Personnes en situation de précarité : Les actions inclusives permettront aux populations les plus vulnérables de bénéficier d'opportunités culturelles et sociales accessibles à tous.

6. Les artistes et acteurs culturels :

- Artistes locaux et internationaux : Les résidences artistiques, spectacles, festivals et expositions offriront des opportunités d'expression et de visibilité, ainsi que de nouvelles collaborations avec des créateurs internationaux.
- Associations culturelles et créatives : Les opérateurs culturels bénéficieront de soutiens pour la réalisation de projets ambitieux, ainsi que de nouveaux lieux et infrastructures pour leur travail.

7. Les opérateurs socio-économiques :

- Entreprises et start-ups des industries créatives et numériques : Le développement de l'écosystème numérique autour de hubs comme le TRAKK soutiendra les entreprises dans les domaines du numérique, de la culture et de l'innovation.
- Commerçants, commerçantes et acteurs du tourisme : L'augmentation de la visibilité internationale de Namur en tant que destination culturelle stimulera l'économie locale, notamment dans les secteurs du commerce et de l'horeca.

Bénéficiaires indirects :

1. Le secteur de la santé :

- Le projet intégrera la culture dans des initiatives visant à promouvoir la santé mentale et le bien-être, en collaboration avec les secteurs de la santé et du social.



2. Le public belge et européen :

- Namur 2030 offrira des événements de portée internationale, attirant des visiteurs de Belgique et d'Europe, qui bénéficieront d'une programmation culturelle diversifiée et innovante.

3. Les institutions éducatives :

- Les écoles, universités et centres de formation de Namur et de ses environs pourront bénéficier d'initiatives culturelles pour intégrer l'art et la créativité dans l'éducation, tout en offrant à leurs étudiants des opportunités de collaboration avec des artistes et des innovateurs.

4. La Ville de Namur en tant qu'institution :

- La Ville de Namur et ses institutions bénéficieront de la dynamisation de l'économie locale et d'un renforcement de l'attractivité du territoire, consolidant ainsi leur rôle de capitale régionale et de pôle culturel.

Déroulement/étape de l'action

La Ville de Namur, en tant qu'institution, jouera un rôle essentiel à plusieurs niveaux dans chacune des phases du projet Namur 2030. Elle sera présente pour soutenir et accompagner la mise en œuvre des actions, notamment à travers ses départements et services. Son implication sera clé dans la mobilisation des ressources locales, la gestion des infrastructures, et la coordination de certaines initiatives sur le terrain. Précisons toutefois que c'est l'ASBL "Namur 2030 et au-delà" qui assumera le rôle de pilote du projet dans sa globalité. Cette structure dédiée sera responsable de la planification, du suivi, et de la mise en œuvre des grandes orientations, tout en garantissant la cohérence et l'ambition de la candidature à chaque étape. La Ville, à travers ses différents services, collaborera étroitement avec l'ASBL pour assurer la réussite du projet.

1. Phase de mobilisation et de préparation (2024-2025)

- Objectif : 5.000 acteurs impliqués dans la consolidation de la candidature, avec une forte participation citoyenne.
- Mise en place des groupes de travail multisectoriels de l'ASBL « Namur 2030 et au-delà » pour construire un programme qui reflète l'ensemble du territoire.
- Organisation de journées de travail réunissant habitants, habitantes, associations, entreprises, enfants, pour co-construire la candidature.
- Développement des premières "Maisons des Confluences" et des "Petits lieux de lien", qui favoriseront la concertation locale et la participation active dans chaque quartier ou village.

2. Phase de structuration et lancement (2026-2029)

- Ouverture officielle des "Maisons des Confluences" dans 8 territoires ou bassins de vie (une seule pour le territoire de Namur, les autres s'étendant aux autres communes membres : Ciney, Rochefort, Dinant, Floreffe...). Ces espaces deviennent des lieux d'information, de formation et de participation citoyenne autour des projets de Namur 2030.
- Développement des "Petits lieux de lien" dans chaque quartier et village pour créer des espaces de convivialité et de troc de savoirs, en réponse à l'isolement social et à l'urbanisme fragmenté.
- Conception des projets locaux en lien avec les spécificités des bassins de vie.
- Organisation d'événements pilotes pour tester les initiatives culturelles, mobiliser les populations et ajuster les projets en vue de 2030.

3. Phase de réalisation et apogée (2030)

- Année phare où Namur accueille des événements internationaux dans le cadre de son statut de Capitale européenne de la Culture.
- Activation des Maisons des Confluences comme épicentres des événements culturels dans chaque bassin de vie.
- Valorisation des projets locaux et fluviaux issus des "Maisons des Confluences", avec des événements phares dans chaque territoire.



- Mobilisation massive des infrastructures culturelles et participation des forces vives du territoire dans l'organisation et l'animation des projets.
- 4. Phase de pérennisation et héritage (2031 et au-delà)
 - Évaluation des projets et des infrastructures créées ou rénovées pour pérenniser les initiatives culturelles et sociales.
 - Pérennisation des "Petits lieux de lien" en fonction des besoins et des souhaits des quartiers et villages.
 - Mise en place d'un plan de financement pour garantir la continuité des projets culturels et des collaborations locales et internationales après 2030.

Durée estimée de l'action

La mise en œuvre du programme élaboré dans la candidature de Namur pour le titre de Capitale européenne de la Culture nécessitera une période de 5 années. Cette période permettra de développer, structurer et organiser les projets en lien avec les objectifs culturels, sociaux et économiques définis dans le cadre de la candidature Namur 2030. Cependant, le travail ne s'arrêtera pas à l'horizon 2030. Il sera nécessaire de poursuivre l'effort sur le long terme pour entretenir, approfondir et pérenniser les initiatives mises en place, afin de garantir leur impact durable sur la ville et ses habitants, habitantes, en particulier en ce qui concerne la participation des jeunes, la coopération intersectorielle et la durabilité des infrastructures culturelles.

6.2.1.B : SCENARIO 2

SUITE DU PROJET NAMUR 2030 EN CAS DE NON SELECTION

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS	OS6 Etre une Ville qui promeut l'excellence culturelle et patrimoniale, moteur d'innovation et de dynamisme socio-économique
OP	OP6.2 En positionnant Namur comme laboratoire d'innovation culturelle, numérique et sociale, tout en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales et naturelles.
Action	Renforcer les synergies et la transversalité entre les opérateurs culturels namurois pour développer une offre culturelle plus inclusive, cohérente et ancrée dans tous les territoires. Valoriser l'héritage de la candidature Namur 2030 en structurant un écosystème culturel durable, coopératif et ouvert à d'autres secteurs.

LIEN
VERS

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Dans le cas où la Ville de Namur ne serait pas retenue pour être capitale européenne de la Culture en 2030, l'héritage du travail effectué durant les 2 années de candidature pourrait être valorisé à travers une stratégie intensifiée de transversalité et de synergie



entre les institutions/opérateurs culturels pour renforcer leurs actions et toucher différents milieux, différents publics, différents secteurs et différents territoires.

Le dossier de candidature met en exergue la multiplicité de projets, d'opérateurs culturels et de nouvelles infrastructures qui ont émergé depuis 2013 dans la lignée de Namur Confluent Culture #1 et #2.

Ce dossier dénommé « Confluences » met aussi en avant la nécessité de renforcer la cohésion sociale, de renforcer les liens sociaux et de promouvoir la santé et le bien-être en intégrant la culture dans une approche transversale avec d'autres secteurs.

La complémentarité et la coopération initiée à l'occasion des différents groupes de travail de Namur 2030 et NCC#2 pourrait se poursuivre par un partage des ressources, une augmentation de la transversalité entre différents milieux et différents territoires, la valorisation de projets communs.

Ce projet de cadastre et mutualisation des ressources des opérateurs culturels permettrait de dynamiser encore plus les infrastructures existantes, de développer l'écosystème culturel et son maillage avec d'autres secteurs et par conséquent de renforcer l'offre culturelle.

Le développement de complémentarité et de coopérations entre les opérateurs culturels namurois peut non seulement renforcer l'offre culturelle de la Ville, mais également renforcer sa réputation en tant que destination culturelle dynamique.

Identification des bénéficiaires

1. Les acteurs, opérateurs et associations culturelles et créatives

Renforcement des forces vives existantes, compte tenu du maillage des opérateurs culturels sur le territoire et la valorisation de leurs actions à travers les synergies et les transversalités.

2. Les citoyens et citoyennes de Namur

Le renforcement des transversalités et synergies entre opérateurs culturels, leur diversité et leur répartition sur le territoire permettront des actions inclusives, des opportunités d'échanges culturels et sociaux, de démystifier la culture et ses lieux.

3. Habitants et habitantes des quartiers ruraux et urbains

L'intensification des collaborations entre opérateurs culturels constitue une contribution à améliorer la cohésion sociale, dynamiser les citoyennes et citoyens déconnectés du centre-ville, toucher différentes communautés, jeunes et anciens.

4. Indirectement, les secteurs de la santé, de l'éducation, du tourisme, les opérateurs socio-économiques

Déroulement de l'action

1. Analyse des résultats de tables rondes de Namur 2030 dans la perspective de renforcement des synergies et des transversalités entre opérateurs culturels locaux. Cela en corrélation avec les objectifs de Namur Confluent Culture #2.
2. Analyse des ressources communes et établissement d'un cadastre des ressources.
3. Renforcement des transversalités et des synergies entre les opérateurs culturels locaux, complémentarité et coopération entre les institutions culturelles
4. Valorisation de projets déjà en place intégrant différents secteurs et différents milieux, différents territoires.

Durée estimée de l'action

3 ans



6.2.2 DEVELOPPER ET ELARGIR LE CONCEPT DE TIERS-LIEU AU SEIN DES BIBLIOTHEQUES DU RNLP, ORIENTE VERS LES PRATIQUES DE LECTURE

REFERENCE AUTRE PLAN

Plan quinquennal de développement de la lecture (PDL) (2024-2028) + NCC#2 | 5.15

Objectifs

OS	OS6 Être une Ville qui promeut l'excellence culturelle et patrimoniale, moteur d'innovation et de dynamisme socio-économique
OP	OS 6.2 En positionnant Namur comme un laboratoire d'innovation culturelle, numérique et sociale, tout en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales et naturelles
Action	Développer et élargir le concept de tiers-lieu au sein de l'ensemble du RNLP, ouvrant chacun, chacune e aux pratiques de lecture, tout en créant des espaces dédiés à des activités variées : ateliers, expositions, débats, rencontres littéraires, concerts...

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN VERS

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

On part du constat de l'évolution des besoins et des pratiques des usagers, usagères : la bibliothèque devient un lieu de vie et de rencontres sociales... bien loin de l'image d'un simple lieu d'emprunt.

Le plan de développement du Réseau prévoit un axe spécifique qui permet de favoriser les échanges entre les divers publics et l'implication de ces publics dans le développement du projet de lecture publique.

Trois besoins sont identifiés :

- Moderniser l'image et les usages des bibliothèques
- Favoriser la mixité sociale, générationnelle et culturelle par des espaces accessibles et la participation citoyenne
- Créer ou renforcer des lieux de vie et de lien social au sein des quartiers et localités, notamment là où l'offre culturelle ou la participation citoyenne est faible.

Identification des bénéficiaires

Tous les usagers actuels et usagères actuelles, les décrocheurs (ceux qui ne viennent plus), les non-publics et les publics visiteurs et séjournants

Déroulement/étape de l'action

3 objectifs-actions sont à mettre en œuvre :

- Favoriser le bien-vivre ensemble, la convivialité entre les publics : mise en place d'une charte citoyenne, ateliers SEL (échanges de services et de savoirs), grainothèque, espaces dédiés aux jeux
- Tisser des liens autour du livre et de la littérature : speedbooking, clubs littéraires, slow reading
- Favoriser l'autonomie des usagers, usagères : adaptation de la signalétique, ...

7 étapes de ces objectifs-actions sont à mettre en œuvre :

- Définition des tiers-lieux, commune à tous les pouvoirs organisateurs des Bibliothèques de Namur Capitale
- Analyse des espaces et des pratiques de médiation actuelles
- Evaluation des collections (livres, revues et plateformes numériques)
- Développement ou relance des partenariats
- Choix des priorités et mise en place du planning de programmation des diverses actions et mise en lien avec le plan de développement de la lecture « 2024-2028 »



- Organisation régulière des activités ciblées en fonction des divers publics
- Évaluation régulière d'ajustement et évaluation finale de bilan pouvant être la base du Plan de développement de la lecture pour 2029-2033.

Durée estimée de l'action

Durée du plan quinquennal de développement de la lecture (PDL) : 2024-2028

6.2.3 RENFORCER LE ROLE DE LA LECTURE PUBLIQUE COMME VECTEUR DE DIALOGUE ENTRE LES CULTURES ET LES GENERATIONS, EN VALORISANT LES LANGUES ENDOGENES, LES TRADITIONS ORALES ET LES ECHANGES PLURILINGUES A TRAVERS DES COLLECTIONS ET DES ANIMATIONS INCLUSIVES, PARTICIPATIVES ET FESTIVES

REFERENCE AUTRE PLAN

Plan quinquennal de développement de la lecture (PDL) (2024-2028)

NCC#2 | §2.5

Namur Capitale européenne de la Culture (NCEC2030, document de présélection p. 23)

Objectifs

OS	OS6 Être une Ville qui promeut l'excellence culturelle et patrimoniale, moteur d'innovation et de dynamisme socio-économique
OP	OP6.2 En positionnant Namur comme un laboratoire d'innovation culturelle, numérique et sociale, tout en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales et naturelles
Action	Promouvoir une ville qui favorise les échanges interculturels et intergénérationnels en matière de lecture publique

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN VERS	OP8.3 En favorisant la compréhension par les élèves des défis actuels à travers notre histoire et à travers l'intergénérationnel 8.3.1 Tisser du lien et partager son histoire entre juniors et seniors
--------------	--

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Les besoins sont au nombre de trois :

- Créer du lien social entre générations autour d'un patrimoine culturel partagé et vivant
- Répondre au risque d'effacement progressif des langues et cultures régionales, souvent perçues comme désuètes ou marginales
- Valoriser la diversité linguistique et culturelle dans une société de plus en plus plurielle, où la bibliothèque peut devenir un lieu de reconnaissance mutuelle, d'expression et d'écoute.

Identification des bénéficiaires

Tous les citoyens et citoyennes

Déroulement/étape de l'action

6 étapes de ces objectifs-actions sont à mettre en œuvre :

- Recensement des actions et des partenariats actuels
- Evaluation des collections en langues étrangères (livres, revues et plateformes numériques)



- Mise en place du planning de programmation des diverses actions et mise en lien avec le plan de développement de la lecture « 2024-2028 »
- Développement ou relance des partenariats
- Organisation régulière des activités ciblées en fonction des divers publics
- Évaluation régulière d'ajustement et évaluation finale de bilan

Durée estimée de l'action

Durée du plan quinquennal de développement de la lecture (PDL) : 2024-2028

6.2.4 FACILITER L'ACCES AUX RICHESSES DOCUMENTAIRES ET PATRIMONIALES DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES DE LA VILLE, EN FAVORISANT LEUR NUMERISATION, LEUR CONSERVATION NUMERIQUE ET LEUR DIFFUSION LARGE VIA DES CATALOGUES EN LIGNE, PLATEFORMES ET SUPPORTS INTERACTIFS

REFERENCE AUTRE PLAN

Plan quinquennal de développement de la lecture (PDL) (2024-2028) + NCC#2 | §7.6

Objectifs

OS	OS6 Être une Ville qui promeut l'excellence culturelle et patrimoniale, moteur d'innovation et de dynamisme socio-économique
OP	OP6.2 En positionnant Namur comme un laboratoire d'innovation culturelle, numérique et sociale, tout en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales et naturelles
Action	Favoriser la mise en place de programmes de numérisation des collections des bibliothèques et des musées et de diffusion de contenus sur supports numériques, tant au niveau de la mise à disposition d'un catalogue en ligne exhaustif que de la numérisation de documents
LIEN VERS	

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

- Accessibilité élargie des collections, y compris pour les publics éloignés physiquement, géographiquement ou en situation de handicap
- Préservation du patrimoine culturel local, menacé par l'usure, l'obsolescence ou les risques de dégradation
- Inventaire objectivé des collections muséales et d'archives patrimoniales des bibliothèques
- Modernisation des usages et des outils des institutions culturelles, dans un contexte de transition numérique croissante des pratiques (recherche, médiation, éducation, valorisation...)
- Amélioration de la visibilité des collections patrimoniales namuroises à l'échelle régionale, nationale ou internationale

Identification des bénéficiaires

Les citoyens et citoyennes intéressés par le patrimoine namurois, les services communaux en charge de la valorisation du patrimoine, les associations et organismes orientés vers le folklore et l'histoire locale

Déroulement/étape de l'action

6 étapes de ces objectifs-actions sont à mettre en œuvre :

- Recensement des contenus déjà numérisés (journaux locaux, cartes postales anciennes des bibliothèques et des inventaires des collections muséales), des



besoins à satisfaire (urgence de la sauvegarde) et des partenariats actuels ou potentiels pour favoriser les échanges de documents numérisés • Mise en place du planning de programmation des diverses actions • Mise en lien avec le plan de développement de la lecture « 2024-2028 » pour les bibliothèques et avec les priorités des musées communaux • Réalisation technique en externe (marché public) ou en partenariat d'échange avec d'autres institutions (KBR, musées, ...) • Évaluations régulières d'ajustement et finale de bilan • Mise à disposition des supports auprès des publics : animations, accès aux plateformes numériques	
Durée estimée de l'action	Durée du plan quinquennal de développement de la lecture (PDL) : 2024-2028

6.2.5 RENFORCER L'EQUITE CULTURELLE SUR LE TERRITOIRE EN DEVELOPPANT DES PROJETS COLLABORATIFS, INNOVANTS ET INCLUSIFS QUI FAVORISENT L'ACCES A LA LECTURE POUR LES PUBLICS ELOIGNES, EN S'APPUYANT SUR L'ENSEMBLE DES IMPLANTATIONS DES BIBLIOTHEQUES DE NAMUR CAPITALE (RNLP)

REFERENCE AUTRE PLAN

Plan quinquennal de développement de la lecture (PDL) (2024-2028) + NCC#2 | §2.9

Objectifs

OS	OS6 Être une Ville qui promeut l'excellence culturelle et patrimoniale, moteur d'innovation et de dynamisme socio-économique
OP	OP6.2 En positionnant Namur comme un laboratoire d'innovation culturelle, numérique et sociale, tout en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales et naturelles
Action	Développer des projets collaboratifs et innovants en faveur des publics éloignés des pratiques de lecture, au sein de la globalité des implantations de Lecture publique du territoire, y compris des structures gérées par des PO privés
Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

- Favoriser l'adhésion des publics aux pratiques culturelles en déjouant les a priori
- Faire de la lecture un outil d'inclusion sociale, d'estime de soi et d'émancipation citoyenne
- Favoriser la cohérence et l'harmonisation des actions des Bibliothèques de Namur Capitale, publiques (Ville et Province) et privées confondues
- Renforcer le positionnement des bibliothèques, comme actrices de l'inclusion culturelle et sociale sur le territoire

Identification des bénéficiaires

Les citoyens et citoyennes, quel que soit leur âge, situation socio-économique, origine...



Déroulement/étape de l'action

5 étapes de ces objectifs-actions sont à mettre en œuvre :

- Recensement des actions, les collaborations au sein du Réseau de lecture publique et des partenariats actuels
- Mise en place du planning de programmation des diverses actions et mise en lien avec le plan de développement de la lecture « 2024-2028 »
- Développement des partenariats avec les secteurs de la Jeunesse et de la Cohésion sociale
- Organisation régulière des activités ciblées en fonction des divers publics
- Évaluations régulières d'ajustement et évaluation finale de bilan

Durée estimée de l'action	Durée du plan quinquennal de développement de la lecture (PDL) : 2024-2028
---------------------------	--

Objectif opérationnel 6.3 En dynamisant l'attractivité à travers les activités touristiques, événementielles et économiques

6.3.1 PREVOIR UN CADRE LOCAL POUR LES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES NON HOTELIERS

REFERENCE AUTRE PLAN

Lettre de mission du chefs de corps

Objectifs

OS	OS6 Être une Ville qui promeut l'excellence culturelle et patrimoniale, moteur d'innovation et de dynamisme socio-économique
OP	OP6.3 En dynamisant l'attractivité à travers des activités touristiques, événementielles et économiques
Action	Mettre en place un cadre de gouvernance clair, équilibré et durable pour encadrer les hébergements touristiques non hôteliers (type Airbnb, meublés de tourisme, résidences de courte durée...), en veillant à préserver la qualité de vie des habitants et habitantes, l'accès au logement et l'attractivité touristique du territoire.
LIEN VERS	

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

- Répondre à la croissance rapide des locations de courte durée, parfois au détriment du secteur hôtelier ou de l'équilibre des quartiers,
- Répondre à l'absence actuelle d'un cadre de régulation clair, partagé et opérationnel, tant au niveau local que régional,
- Répondre au besoin de préserver un équilibre entre développement touristique, droit au logement, cadre de vie et fiscalité équitable.

Identification des bénéficiaires

- Habitants et habitantes de Namur : préservation de la qualité de vie (calme des quartiers, sécurité, accès au logement).
- Propriétaires/exploitants de meublés touristiques : Encadrement clair, reconnaissance légale, meilleure intégration au paysage touristique.
- Ville de Namur :
 - Meilleure régulation, outil de gouvernance, données fiables pour le pilotage.
 - Meilleure collecte de la taxe de nuitée.
- Secteur hôtelier traditionnel : régulation équitable de la concurrence.



Déroulement/étape de l'action

- Phase d'analyse : Réalisation d'un état des lieux et identification des airbnb sur le territoire namurois.
- Sensibilisation et information : Organisation d'une séance d'information pour expliquer les diverses démarches à réaliser lorsqu'un exploite un hébergement touristique
- En parallèle, mise en place d'une organisation Ville de Namur/Police/Pompiers/CGT pour identifier les hébergements, vérifier qu'ils paient leurs taxes et s'assurer qu'ils accueillent les touristes en toute sécurité.
- Labellisation et reconnaissance :
- Accompagnement administratif dans l'obtention de labels et de reconnaissance au Commissariat Général au Tourisme.
- Suivi et valorisation : Communication sur les établissements labellisés (brochures, site web, applis).

Durée estimée de l'action

2026-2030

6.3.2 CREER LES CONDITIONS D'UNE OUVERTURE DOMINICALE DE NOS COMMERCES

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS OS6 Être une Ville qui promeut l'excellence culturelle et patrimoniale, moteur d'innovation et de dynamisme socio-économique

OP OP6.3 En dynamisant l'attractivité à travers les activités touristiques, événementielles et économiques

Action L'objectif est de faire de Namur la destination du dimanche, être le Maastricht wallon où les chalands consomment. Namur a obtenu la reconnaissance comme centre touristique ce qui donne la possibilité aux commerçants et commerçantes d'ouvrir le dimanche. L'action a pour but d'offrir une expérience complète aux personnes fréquentant le centre-ville. En termes d'attractivité, l'ouverture dominicale permettrait de retenir sur le territoire plus de touristes pour un weekend, l'objectif est de prolonger la durée des séjours.

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN OS4 Être une Ville qui crée les chances pour la mise à l'emploi et soutien une
VERS économie dynamique

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

L'objectif est la dynamisation du centre-ville de Namur. L'ouverture dominicale est une opportunité pour accroître l'attractivité de Namur.

Identification des bénéficiaires

Les commerçants et commerçantes
Les touristes
Les chalands

Déroulement/étape de l'action

Démarchage des commerçants et commerçantes – Il faut augmenter le taux d'adhésion.
Entretiens avec les différents acteurs du retail afin de les faire adhérer au projet.
Lancement d'une campagne de communication afin d'annoncer l'ouverture dominicale
Phase test durant 6 mois à partir du printemps 2026
Evaluation après 6 mois.

Durée estimée de l'action

1 an – Janvier 2026 à septembre 2027



6.3.3 DEVELOPPER DES NOUVELLES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL POUR LES TOURISTES EN MOBILITE

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS	OS6 Être une Ville qui promeut l'excellence culturelle et patrimoniale, moteur d'innovation et de dynamisme socio-économique
OP	OP6.3 En dynamisant l'attractivité à travers des activités touristiques, événementielles et économiques
Action	Développer des nouvelles infrastructures d'accueil pour les touristes en mobilité, en aménageant des aires adaptées dans des espaces verdoyants et stratégiquement situés notamment à proximité du centre-ville.

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN VERS

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

- Manque flagrant d'infrastructures spécifiques pour les formes de tourisme itinérant, en forte croissance (camping-caristes, croisiéristes, tourisme fluvial, groupes en autocar),
- Nécessité de fluidifier l'accueil sur certains sites, notamment le centre-ville, en proposant des solutions de stationnement/débarquement adaptées, sans saturer l'espace public classique,
- Besoin de valoriser les abords verts et naturels de Namur tout en créant des lieux conviviaux et bien intégrés.

Identification des bénéficiaires

Touristes en mobilité itinérante, notamment :

- Camping-caristes
- Croisiéristes
- Touristes fluviaux
- Groupes en autocar

Habitants et habitantes de Namur, indirectement, par une meilleure gestion des flux touristiques et une réduction de la pression sur le centre-ville

Professionnels et professionnelles du tourisme et de la mobilité, via une meilleure répartition des visiteurs et visiteuses et des infrastructures adaptées

L'environnement urbain et naturel, grâce à un aménagement intégré et durable.

Ville de Namur qui jouira d'une meilleure réputation sur l'ensemble des réseaux dédiés aux camping-caristes.

Déroulement/étape de l'action

- Cartographie des emplacements potentiels
 - Analyse de critères comme accessibilité, visibilité, connexion avec réseaux piétons, vélo, transport en commun...
- Réalisation d'études de faisabilité
 - Techniques
 - Environnementales
 - Urbanistiques
- Élaboration d'un plan d'aménagement
 - Conception des aires d'accueil : mobilier, services, signalétique, intégration paysagère
- Obtention des autorisations réglementaires
 - Urbanisme, environnement, voies navigables, voiries...



- Mise en œuvre des aménagements sur les sites retenus
- Déploiement de la communication et de la signalisation
 - Supports papier et numériques
 - Intégration dans les plateformes dédiées (Park4night, Campercontact, etc.)

Durée estimée de l'action

2030

6.3.4 CREER UNE INFRASTRUCTURE RECREATIVE ET SPORTIVE DE PLEIN AIR EN DEVELOPPANT UN PARCOURS D'ACROBRANCHES

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS OS6 Être une Ville qui promeut l'excellence culturelle et patrimoniale, moteur d'innovation et de dynamisme socio-économique

OP OP6.3 En dynamisant l'attractivité à travers des activités touristiques, événementielles et économiques

Action Créer une infrastructure récréative et sportive de plein air en développant un parcours d'acrobranches sur le territoire namurois, comme offre attractive pour les familles, les jeunes et les touristes, tout en valorisant les espaces naturels.

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN
VERS

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

- Manque d'activités de loisirs de pleine nature pour tous les publics sur le territoire, en particulier pour les jeunes et les familles,
- Besoin de diversifier l'offre touristique et récréative à Namur, au-delà du centre-ville et des événements ponctuels,
- Valoriser des espaces boisés ou naturels de manière encadrée, éducative et ludique.

Identification des bénéficiaires

Bénéficiaires directs :

- Familles recherchant des activités récréatives accessibles et en plein air.
- Jeunes et adolescents : public cible clé pour ce type d'activité sportive, ludique et dynamique.
- Touristes : enrichissement de l'offre d'activités nature hors centre-ville, prolongeant la durée de séjour et la diversité des expériences.
- Habitants et habitantes de Namur : Accès à une infrastructure sportive de loisir en nature, favorisant le bien-être, la santé et le lien social.

Bénéficiaires indirects :

- Écoles et structures jeunesse : Possibilités d'activités pédagogiques ou sportives organisées (sorties scolaires, stages).
- Commerçants, commerçantes et opérateurs touristiques locaux : hausse de fréquentation dans les zones naturelles et périphériques, avec retombées économiques.
- Ville de Namur : renforcement de l'image de ville nature, dynamique et adaptée aux familles.



Déroulement/étape de l'action

1. Analyse des sites potentiels

- Repérage de zones boisées ou naturelles sur le territoire namurois.
- Critères analysés : accessibilité, sécurité, environnement, attractivité touristique.

2. Étude d'implantation

- Études techniques et environnementales.
- Analyse du potentiel commercial et touristique.
- Intégration paysagère et respect des réglementations (urbanisme, environnement...).

3. Choix du modèle de gestion

- Comparaison de scénarios :
 - Gestion publique
 - Délégation via concession à un opérateur privé
- Élaboration du modèle économique (frais d'investissement, recettes prévues, billetterie, services...).

4. Rédaction du dossier de marché ou d'appel à concession

5. Travaux de réalisation

6. Mise en service et communication

Durée estimée de l'action

2026-2030

6.3.5 CONCRETISER LE POLE MULTIFONCTIONNEL DU QUARTIER LEOPOLD

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS OS6 Être une Ville qui promeut l'excellence culturelle et patrimoniale, moteur d'innovation et de dynamisme socio-économique

OP OP 6.3 En dynamisant l'attractivité à travers des activités touristiques, événementielles et économiques

Action Concrétiser le pôle multifonctionnel du quartier Léopold incluant l'aménagement de l'avenue de la Gare et de la rue Borgnet, conformément au permis délivré

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN
VERS O.

Description du projet

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Ce projet s'étale sur plusieurs années et perdure au-delà du PST2. Il s'agit de la dernière pièce maîtresse de la requalification du nord de la Corbeille souhaitée par l'autorité communale depuis plusieurs années au travers de multiples projets.

Il parachèvera ainsi cette requalification en réhabilitant le site du Square Léopold dont la configuration actuelle ne permet plus de répondre aux besoins et enjeux actuels, notamment en termes de sécurité et de qualité de vie au centre-ville. Une bonne partie du site est propriété du privé sans lequel cette réhabilitation est impossible. Hormis le magasin C&A, plus aucune activité ne s'y trouve (Immeuble Le Namur inoccupé et arrêt de l'exploitation du parking). Il viendra également renforcer l'attractivité du nord de la Corbeille mais plus largement celle du centre-ville et de sa dynamique commerciale au vu de sa localisation stratégique dans l'axe de la rue de Fer et de la porosité vers le tissu commercial qu'il prévoit. Il est voué aussi à augmenter l'offre commerciale sur Namur en proposant des tailles de cellules commerciales inexistantes en centre-ville et ainsi attirer sur le territoire des enseignes actuellement absentes du tissu commercial namurois. Ce projet est multifonctionnel en ce qu'il prévoit aussi des fonctions de bureaux et de logements rendant possible constamment une animation et un contrôle social bien



nécessaire dans cette partie du centre-ville. Il a aussi pour objet de requalifier les espaces publics qui l'entourent.

L'aménagement de l'avenue de la Gare, de la Porte de Fer et de la rue Borgnet doivent permettre de rencontrer les objectifs de mobilité du quartier, notamment :

- Assurer les cheminements piétons, dont les principaux flux : de la gare vers le projet multifonctionnel et la porte de Fer, mais aussi les différents cheminements entre les points d'accès du futur pôle multifonctionnel et le centre-ville
Il s'agit particulièrement de rencontrer la volonté communale de créer des cheminements et des interactions entre le futur projet multifonctionnel et le centre-ville.
- Assurer la continuité des axes et quais de transport public.
- Mettre en œuvre un aménagement intégré et une transition réussie entre le réseau viaire du quartier aménagé en zone 30, l'entrée de la rue de Fer en zone de rencontre (Z20) et le futur piétonnier de la rue de Fer.

Identification des bénéficiaires

On peut identifier plusieurs types de bénéficiaires :

- La population namuroise et plus largement la zone de chalandise habituellement identifiée pour le centre-ville de Namur
- Les piétons et piétonnes, navetteuses et navetteurs quotidiens, en lien avec le pôle multimodal de la gare de Namur (train ou bus) ou directement en lien avec les quais des lignes urbaines place de la Station ou Avenue de la Gare. On pense ici particulièrement aux publics scolaires et aux travailleurs et travailleuses du centre-ville.
- Les lignes de bus qui utilisent les axes entre la Place de la Station et l'axe Rogier/Brabant ou les lignes entre la Place de la Station et la Place Léopold.
- Les bénéficiaires des autres formes de mobilité : vélo et micro-mobilité, déplacements automobiles dans le quartier, livraisons dans le quartier, accessibilités au centre-ville.

Déroulement/étape de l'action

- La concrétisation du pôle multifonctionnel est soumise à l'obtention préalable des autorisations urbanistiques, lesquelles sont en cours d'instruction et font l'objet depuis son entame d'une opposition soutenue et de nombreux recours introduits à l'encontre des différents actes administratifs posés par les autorités communales et régionales.
- Le permis intégré a été délivré par les fonctionnaires régionaux. Celui-ci fait actuellement l'objet de recours introduits auprès du Gouvernement wallon et, plus que certainement, en cas de délivrance du permis par ce dernier, de recours ultérieurs auprès du Conseil d'Etat.
- Appui aux auteurs de projet et bureaux d'études de la S.A. « Le Côté Verre » pour les études techniques de ses charges d'urbanisme conformément au permis délivré.
- Validation conjointe de la Ville (DVP) et du SPW-MI (Direction des routes de Namur) des prescriptions techniques et conditions de mise en œuvre des travaux d'aménagement des voiries.
- Autorisation conditionnée d'occupation des voiries pour les travaux : phasage, déviation, autres mesures d'accompagnement. Les travaux ne pourront être entamés qu'après la construction du gros œuvre fermé du pôle multifonctionnel ou en toute autre phase de coordination avec le chantier du pôle immobilier. Les travaux de voirie devront également être phasés et garantir l'accessibilité du centre-ville.
- Suivi d'exécution des travaux, non pas en qualité de maître d'ouvrage, mais en qualité de futur gestionnaire des voiries.
- PV de réception technique (promoteur / SPW / Ville)
- Règlements complémentaires de police et signalisation conforme
- Reprise des voiries régionales par la Ville de Namur

Durée estimée de l'action

+ de 6 ans



6.3.6 STIMULER LA PROMOTION DES CELLULES COMMERCIALES DISPONIBLES

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS	OS6 Etre une Ville qui promeut l'excellence culturelle et patrimoniale, moteur d'innovation et de dynamisme socio-économique
OP	OP6.3 En dynamisant l'attractivité à travers des activités touristiques, événementielles, économiques et commerciales
Action	Travailler sur une image positive de Ville comme « destination shopping ». Le shopping est un facteur d'attractivité mais également un vecteur social important d'une Ville. La lutte contre les cellules disponibles est un travail constant qui fait partie d'une stratégie globale d'attractivité du territoire.

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN
VERS

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Assurer une vitalité commerciale au centre-ville afin d'attirer de nouvelles enseignes et plus de chaland/consommateurs.
Il s'agit de mettre en place un plan d'actions pour lutter contre la désertification du centre-ville.

Identification des bénéficiaires

Commerçantes et commerçants-retailers
Consommateurs, consommatrices /citoyens, citoyennes
Propriétaires

Déroulement/étape de l'action

- Rencontre des acteurs du secteur – démarchage – MAPIC (accompagnement)
- Mise en avant des cellules disponibles via l'annuaire du commerce (déjà en ligne)
- Brochure/plaquettes investisseurs
- Stickers sur vitrine
- Retail tour

Durée estimée de l'action

Permanent

6.3.7 ENCOURAGER LA CRÉATIVITÉ PARTICIPATIVE AU SERVICE DU PATRIMOINE FESTIF LOCAL

RÉFÉRENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS	OS6 Être une Ville qui promeut l'excellence culturelle et patrimoniale, moteur d'innovation et de dynamisme socio-économique
OP	OP6.3 En dynamisant l'attractivité à travers des activités touristiques, événementielles et économiques.
Action	Cette action vise à encourager la participation citoyenne aux festivités du Corso fleuri de Jambes, grand événement populaire se déroulant chaque lundi de Pentecôte. En collaboration avec le secteur associatif, les comités des fêtes, les maisons de quartier et/ou les maisons de jeunes du territoire, il s'agira de proposer aux participants de concevoir et réaliser un char qui intégrera le cortège officiel.



	Un soutien logistique et financier leur sera apporté afin de favoriser leur implication artistique, technique et organisationnelle, tout en valorisant leur créativité.
Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
• Renfort de la participation citoyenne et culturelle à un événement patrimonial d'envergure. • Dynamiser l'attractivité de l'événement par une touche de créativité et de diversité intergénérationnelle.	
Identification des bénéficiaires	
Jeunes de 12 à 25 ans, habitants du territoire communal, les Maison des Jeunes Comités des fêtes, comités de quartier et secteur associatif local	
Déroulement/étape de l'action	
• Lancement de l'appel à candidatures : décembre • Sélection des groupes : janvier • Ateliers de conception et construction : février à mai • Participation au Corso : lundi de Pentecôte (juin) • Bilan et retour d'expérience : juin-juillet	
Durée estimée de l'action	2026-2030

Un territoire RESSOURCANT ET REGENERANT

Qui fait du sport et de la santé, du bien-être et de la convivialité, des éléments de la qualité de vie

Qui fait de l'éducation et de la jeunesse une priorité au cœur de nos quartiers et villages, et qui favorise l'intergénérationnel

Le bien-être des individus est conditionné par de nombreux facteurs, et passe notamment par le prisme de la santé. Bien qu'elle dispose de peu de leviers pour développer elle-même une politique de santé intégrée, elle peut agir en amont, dans le champ de la prévention en matière de santé, notamment grâce à la pratique du sport pour tous. La Ville doit axer son action sur la promotion des activités sportives accessibles sur son territoire, particulièrement vis-à-vis des publics jeunes, socialement défavorisés, des seniors et des personnes en situation de handicap.

Le bien-être passe également par les possibilités offertes aux familles pour accompagner l'éducation des enfants. Ce soutien que la Ville de Namur peut apporter aux familles qui vivent sur son territoire est fondamental.

La Ville a un rôle essentiel pour améliorer les conditions de vie en famille d'abord par les services qu'elle peut mobiliser et mettre à leur disposition, ensuite par l'environnement qu'elle peut aménager, mais aussi par les initiatives qu'elle prend pour le vivre ensemble et l'éducation.



Objectif stratégique 7 Être une Ville qui fait du bien-être, du sport et de la convivialité, des éléments de la qualité de vie et de la santé

Objectif opérationnel 7.1 En promouvant le sport et la santé

7.1.1 AGIR POUR L'ACCESSIBILITE CULTURELLE ET SPORTIVE	
REFERENCE AUTRE PLAN	
Objectifs	
OS	OS7 Être une Ville qui fait du bien-être, du sport et de la convivialité des éléments de la qualité de vie et de la santé.
OP	OP7.1 En promouvant le sport et la santé.
Action	Inciter les opérateurs locaux à promouvoir et faciliter l'accessibilité géographique et financière aux activités sportives ou culturelles
Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS O.	Lien vers action « Inclusion par le sport »
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
Ce projet vise à renforcer l'inclusion et la participation de l'ensemble des populations en facilitant l'accès aux activités sportives et culturelles. En mobilisant les opérateurs locaux, l'objectif est de réduire les freins liés à la distance et au coût, contribuant ainsi à améliorer la santé, le bien-être et la découverte culturelle sur le territoire de la commune. Cette démarche s'inscrit dans une logique de développement durable et d'égalité des chances, en favorisant une pratique sportive plus équitable et accessible à toutes et à tous ainsi qu'en favorisant un accès et une participation aux activités culturelle. Répondre aux besoins suivants : • Résoudre autant que faire se peut les problèmes d'inégalités d'accès aux pratiques sportives et culturelles, notamment pour les publics en situation de précarité, isolés géographiquement ou éloignés de l'offre. Ces publics rencontrent des barrières d'ordre financier, logistique (distance, transport) ou symbolique (manque de sentiment de légitimité ou d'accueil) • Répondre au manque de visibilité ou de lisibilité de l'offre existante, souvent fragmentée entre opérateurs publics, associatifs et privés. Une meilleure promotion concertée et ciblée est nécessaire pour que les activités atteignent réellement les publics qui en ont le plus besoin • Répondre au besoin de renforcer la cohésion sociale, en favorisant la participation de toutes et tous à la vie culturelle et sportive locale, comme levier d'inclusion, de bien-être, de citoyenneté et de vivre-ensemble.	
Identification des bénéficiaires	
Bénéficiaires directs : • Jeunes et familles à faibles revenus, • Personnes en situation de précarité ou d'exclusion sociale, • Personnes vivant dans des zones géographiques isolées ou peu desservies • Publics spécifiques (personnes en situation de handicap, seniors, ...) selon les activités proposées. Bénéficiaires indirects : • Communautés locales • Opérateurs sportifs ou culturels et structures associatives • Acteurs locaux (collectivités, services sociaux, ...)	
Déroulement/étape de l'action	



1. Diagnostic et identification des opérateurs locaux : cartographier les opérateurs existants (clubs, associations, fédérations, centres sportifs, centres culturels, ...) – recenser leurs offres et capacités d'adaptation pour favoriser l'accessibilité.
2. Mobilisation et sensibilisation : organiser des rencontres avec les opérateurs pour présenter le projet – mettre en avant les enjeux d'accessibilité géographique et financière.
3. Co-construction des actions : définir avec les opérateurs des actions concrètes (tarif solidaire, adhésion à l'article 27, transports, actions de proximité) – élaboration d'un plan d'action commun.
4. Mise en œuvre : déployer les mesures via les opérateurs locaux et promouvoir les activités adaptées dans les zones prioritaires.

Durée estimée de l'action

2026-2030

7.1.2 DEVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE INCLUSIVE POUR LES PUBLICS SOUS-REPRESENTES

LABEL

Référence autres plans : PCS, PSSP, Plan Mix'Cite 2.0

Objectifs

OS7 OS7 Être une Ville qui fait du sport, de la lecture publique du bien-être et de la convivialité, des éléments de qualité de vie

OP7.1 OP7.1 En promouvant le sport et la santé

Action Favoriser l'accès au sport pour les publics sous-représentés afin de renforcer l'inclusion, l'égalité, la mixité et l'insertion par le sport.

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN OS3 Etre une Ville qui accompagne et soutient les plus fragiles, lutte contre les
VERS discriminations, favorise l'inclusion et l'accès au logement

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-il ?

Ce projet vise à promouvoir une pratique sportive inclusive avec pour objectif d'encourager cette pratique chez les femmes, les aînés, les personnes à mobilité réduite, les populations issues de la diversité ou encore les jeunes issus des quartiers namurois densément peuplés, afin de favoriser la mixité, l'égalité des chances et l'intégration sociale. Cette démarche s'inscrit dans un axe de responsabilité sociale et d'égalité, visant à faire du sport un vecteur d'émancipation et de cohésion.

Les constats sont notamment les suivants :

- le sport est parfois peu encouragé par le milieu familial
- les clubs sportifs ne sont pas accessibles financièrement à toutes et tous
- l'encadrement n'est pas nécessairement adapté au public cible
- il y a un manque de référents sportifs proches de leur milieu de vie

Pour l'ensemble des publics fragilisés, il y a par ailleurs un besoin de favoriser une reconnexion entre le corporel et le mental, d'avoir une plus grande estime de soi et d'acquiescer un mieux vivre au sein d'un groupe. Pour les publics sans chez soi, le sport répond enfin à un besoin de remobilisation physique afin de se repositionner dans une dynamique positive liée au corps et prendre une certaine place dans le mouvement de la société.

Identification des bénéficiaires

Le tout public avec une attention particulière aux publics suivants :

- Femmes : toutes tranches d'âge, notamment les jeunes filles en situation de vulnérabilité
- Aînés : personnes plus âgées et notamment celles en perte d'autonomie ou isolées
- PMR : personnes en situation de handicap moteur, sensoriel ou autre
- Populations issues de la diversité : origines culturelles, sociales ou ethniques diverses



- Population des quartiers à haute densité de population
- Personnes « sans chez-soi »
- Les minorités sexuelles et de genre, connues sous le sigle LGBT ou d'autres variantes (LGBTQIA+, MOGAI)
- Les encadrantes et encadrants sportifs

Déroulement/étape de l'action

Au niveau des infrastructures :

1. Diagnostic : réaliser un état des lieux des infrastructures communales et privées, de leur accessibilité et de l'offre sportive actuelle – identifier les besoins de chaque public cible – recueillir les attentes et recommandations des bénéficiaires
2. Adaptation des infrastructures et formations : adapter les infrastructures pour plus d'accessibilité (aires de sport, vestiaires, équipements) – organiser des sessions de formation à l'inclusion pour les encadrants et encadrantes (sensibilisation au handicap, à la diversité, au genre)
3. Mise à disposition d'infrastructures sportives aux partenaires demandeurs pour des projets sportifs inclusifs

Au niveau animations/événements sportifs :

4. Organisation d'événements inclusifs ou adaptation d'événements existants (organisation interne ou en partenariat) : planifier et mettre en œuvre des événements ouverts à tous (journées inclusives, tournois mixtes, ateliers, ...) – mettre en avant le sport au féminin et la mixité dans la communication
5. Actions d'insertion sociale par le sport : animations socio-sportives de différents types à destination d'un public spécifique ou de publics mixtes
6. Actions socio-sportives dans les quartiers

Sensibilisation et communication envers les responsables et coachs des clubs sportifs : partenariat à développer avec Panathlon Wallonie-Bruxelles (support, conseil et mise en place d'actions) – séances d'information et de sensibilisation – charte « Inclusion » - ...

Durée estimée de l'action	6 ans
---------------------------	-------

Objectif opérationnel 7.2 En maintenant des infrastructures sportives de qualité pour toutes et tous

7.2.1 CREER UNE SALLE HANDISPORT ACCESSIBLE ET POLYVALENTE

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS	OS7 Être une Ville qui fait du sport, de la lecture publique du bien-être et de la convivialité, des éléments de qualité de vie
OP	OP7.2 En maintenant des infrastructures sportives de qualité pour tous
Action	Offrir un espace sportif adapté pour favoriser l'inclusion, la santé et l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN
VERS

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-il ?

Ce projet vise à construire, aménager et équiper une salle dédiée à la pratique de l'Handisport (incluant d'office l'escrime) sur le territoire.
L'objectif est de favoriser l'inclusion, l'autonomie et la santé des personnes en situation de handicap en leur offrant un espace adapté pour la pratique sportive.
Cette action devrait se réaliser en collaboration avec les associations, clubs sportifs et éventuellement les centres médico-sociaux.



La démarche s'inscrirait dans une volonté de promouvoir l'égalité des chances et de renforcer l'attractivité du territoire en matière d'accessibilité et de dynamisme social.

Identification des bénéficiaires

Principalement le club d'Escrime namurois (en demande d'une salle dédiée à l'Handi-Escrime depuis de nombreuses années),
Personnes (enfants, adultes et seniors) en situation de handicap souhaitant pratiquer une activité sportive adaptée,
Associations et clubs handisport locaux,
Etablissements médico-sociaux ou centres spécialisés

Déroulement/étape de l'action

1. Analyse des besoins et diagnostic : recueil des besoins auprès des associations spécialisées dans le handicap
2. Analyse des besoins liés spécifiquement à l'Handi-escrime en favorisant une compatibilité avec d'autres activités sportives à proposer aux personnes porteuses d'un handicap
3. Retour des besoins auprès de l'entrepreneur chargé de la construction dans le cadre d'une décision de charge urbanistique avec fixation des budgets autorisés et limités
4. Financement : définition de la charge budgétaire communale (aménagement, équipement, fonctionnement, entretien et maintenance du matériel sportif, entretien et maintenance de l'infrastructure)
5. Construction et aménagements adaptés : accessibilité, sécurité – achat du matériel sportif adapté
6. Mise en service et animation : inauguration – organisation d'événements afin de promouvoir le nouvel outil

Durée estimée de l'action

2025-2030

7.2.2 CREER UN ESPACE AQUATIQUE VIA UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS7	OS7 Etre une Ville qui fait du sport, de la lecture publique du bien-être et de la convivialité, des éléments de qualité de vie
OP	OP7.2 En maintenant des infrastructures sportives de qualité pour tous
Action	Renforcer l'offre en activités aquatiques accessibles à tous en créant un centre moderne et inclusif par un PPP.

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN
VERS

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Ce projet vise à développer un nouveau centre aquatique sur le territoire afin de renforcer l'offre sportive, de loisir et de bien-être pour l'ensemble des citoyens. Avant 2020, Namur disposait de 3 piscines communales et il serait intéressant de pouvoir récupérer ce même niveau d'offre.

La réalisation se ferait par le biais d'un partenariat public-privé (PPP), permettant de concilier efficacité de gestion, innovation et maîtrise des coûts.

Ce centre serait conçu pour répondre aux besoins des différentes générations et types de publics. Promouvoir la santé, le sport et dynamiser l'attractivité du territoire via un site proposant des activités récréatives, de détente et sportives.



Identification des bénéficiaires	
Résidents locaux (familles, seniors, jeunes), Clubs sportifs, Etablissement scolaires, Associations locales, Personnes en situation de handicap ou à besoins spécifiques (accessibilité), Touristes et visiteurs, visiteuses du territoire (via les côtés récréatifs et détente)	
Déroulement/étape de l'action	
1. Etude et définition du cahier des charges : Analyse des besoins et attentes (en cours avec le BEP) – analyse de faisabilité financière, environnementale et technique (en cours avec le BEP) 2. Identification du site de construction 3. Consultation et sélection du partenaire : rédaction du cahier des charges afin de définir le partenariat adapté – propositions – négociations 4. Conception et financement : conception des bassins et activités annexes – signature du contrat PPP reprenant les éléments de conception, de financement, de construction et d'exploitation – définition de la part du budget communal dédié à l'exploitation de l'infrastructure 5. Réalisation du centre aquatique : construction dans le respect des délais et budgets avec conscience des enjeux énergétiques et environnementaux 6. Mise en service et animation : Inauguration – organisation d'événements pour promouvoir la réalisation	
Durée estimée de l'action	2025-2030

7.2.3 PROGRAMMER LA RENOVATION PROGRESSIVE DE NOS PLUS ANCIENNES INFRASTRUCTURES SPORTIVES AINSI QUE DES TERRAINS SYNTHETIQUES PAR UN REMPLACEMENT PROGRESSIF

REFERENCE AUTRE PLAN

Infrasport

Objectifs

OS OS7 Être une Ville qui fait du bien-être, du sport et de la convivialité, des éléments de la qualité de vie et de la santé

OP OP7.2 En maintenant des infrastructures sportives de qualité pour toutes et tous

Action Rénover les infrastructures sportives qui en ont le plus besoin.

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN
VERS OP10.2 En développant une gestion efficiente et cohérente des ressources communales, de l'ensemble des infrastructures, du patrimoine et de ses équipements

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Différents constats réalisés par le service des Sports et celui de la Maintenance, ainsi que divers souhaits d'amélioration d'infrastructures sportives, ou de création de nouvelles, nous ont amenés à disposer d'une sélection d'infrastructures sur lesquelles il sera nécessaire d'intervenir. L'analyse de ces besoins a fait l'objet de priorisation, principalement dans le but de bénéficier du levier financier important des subsides Infrasport.

Ce pouvoir subsidiant impose la constitution d'un dossier par site sportif, avec l'impossibilité d'y obtenir de nouveaux subsides avant 6 années. Il est donc essentiel que chaque dossier comprenne les besoins en infrastructure mais aussi en équipements à moyen terme.

Identification des bénéficiaires



Tous les utilisateurs et utilisatrices de ces infrastructures sportives, les sportifs, les associations, les supporters et les spectateurs, spectatrices.

Déroulement/étape de l'action

Pour les dossiers Infrasports, chaque dossier doit suivre un parcours fixé, avec différentes étapes successives encadrées par des délais de rigueur et différentes formalités administratives. Les principales étapes sont les suivantes :

- Demande d'octroi de subvention, soit recevabilité, fonction d'une série de critères (valeurs éthiques, accès PMR, utilisation par toutes et tous, écoresponsabilité, PEB et matériaux durables, motivations, ...),
- Appel à un auteur de projet (avant-projet : réunion plénière, rédaction du projet de PV, observation sur projet de PV, approbation PV définitif, envoi du dossier à l'Administration, avis de complétude et transmis au Ministre, accord de principe),
- Dossier projet (réunion technique, confirmation et recommandations),
- Mise en concurrence, attribution du marché, exécution des travaux.

A titre indicatif, la liste des bâtiments sportif potentiellement concernés par une procédure Infrasport se trouve en annexe.

Durée estimée de l'action

2025-2030

ANNEXE 7.2.3 : PROGRAMMER LA RENOVATION PROGRESSIVE DE NOS PLUS ANCIENNES INFRASTRUCTURES SPORTIVES AINSI QUE DES TERRAINS SYNTHETIQUES PAR UN REMPLACEMENT PROGRESSIF

Les sites qui sont envisagés par cet objectif sont les suivants :

- Centre namurois des sports – Tabora (suite de la rénovation : remplacement des anciens châssis et création d'une nouvelle issue de secours)
- Centre sportif de Belgrade (renouvellement du revêtement de sol, renouvellement et isolation de la toiture, isolation acoustique murale)
- Centre sportif de Bouge (suppression de la voûte filante)
- Centre sportif de Basse Enhaive (suppression de la voûte filante)
- Football de Naninne (vestiaires, buvette et parking) – remplacement du terrain synthétique
- Complexe footballistique de Jambes – Mascaux (extension côté buvette : bureau, salle de réunion, cuisine buvette) – remplacement du terrain synthétique
- Centre sportif de Malonne - Champ Ha (vestiaires) - remplacement du terrain synthétique
- Centre sportif de Wépion – remplacement du terrain synthétique
- Piscine de Jambes (finalisation rénovation)
- Piscine de Saint-Servais (finalisation amélioration des traitements d'eau et d'air)



7.2.4 CREER UN PARCOURS DE TRAIL ACCESSIBLE ET DURABLE

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS OS7 Être une Ville qui fait du sport, de la lecture publique du bien-être et de la convivialité, des éléments de qualité de vie

OP OP7.2 En maintenant des infrastructures sportives de qualité pour tous

Action Promouvoir le sport nature, valoriser le territoire et renforcer l'attractivité par la création de parcours de trail accessibles à tous.

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN
VERS

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-il ?

Ce projet vise à développer une infrastructure dédiée au trail au sein du territoire, en créant une station et/ou des parcours de trail accessibles à tous.

L'objectif est de promouvoir la pratique sportive en nature, valoriser le patrimoine local, encourager un mode de vie sain et dynamiser l'attractivité touristique de la ville.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable, de cohésion sociale et de diversification de l'offre touristique.

Identification des bénéficiaires

Personnes pratiquent le trail et sportives, sportifs locaux (habitants, habitantes, clubs sportifs),

Famille et jeunes en recherche d'activités sportives en plein air,

Touristes et visiteurs, visiteuses en recherche d'activités de plein air,

Associations nature et sports

Etablissements scolaires utilisant le site pour des activités éducatives sportives.

Déroulement/étape de l'action

1. Diagnostic et étude préalable : élaboration des parcours, du lieu de départ – consultation des acteurs locaux – étude de l'impact environnemental
2. Conception et planification : demandes d'autorisation de passage auprès des propriétaires privés – demandes d'autorisation de passage auprès de la DNF – rédaction et introduction dossier d'autorisation CGT - ...
3. Financement : estimation budget (fonds propres et subventions éventuelles CGT)
4. Réalisation : travaux d'aménagement – placement de la signalétique et du mobilier – tracé des parcours sur application mobile et réseaux – convention de collaboration avec l'opérateur du site de départ des parcours – mise en place d'un dispositif d'entretien et de suivi
5. Mise en service et animation : inauguration – organisation d'événements pour promouvoir l'initiative – communication

Durée estimée de l'action

2026-2030

7.2.5 OPTIMISER LA PISTE VTT DE BOUGE ET/OU CREER UN PUMPTRACK

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS OS7 Être une Ville qui fait du sport, de la lecture publique du bien-être et de la convivialité, des éléments de qualité de vie

OP OP7.2 En maintenant des infrastructures sportives de qualité pour tous



Action	Développer l'offre de sports de glisse en plein air grâce à des infrastructures VTT adaptées, durables et accessibles à tous.
Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
Ce projet vise à améliorer l'offre d'infrastructure VTT en optimisant la piste de descente existante à Bouge et/ou en créant un pumptrack. L'objectif est de favoriser la pratique sportive, encourager la fréquentation des pratiquants de VTT de tous niveaux et dynamiser le territoire en proposant un espace de loisir sécurisé, accessible et adapté aux différentes populations. Ce projet s'inscrit dans une dynamique de développement durable, d'attractivité et de cohésion sociale.	
Identification des bénéficiaires	
Les personnes pratiquant le VTT (niveau amateur et confirmé), Les clubs et associations sportives locales, Les familles et jeunes en recherche d'activités de loisirs en plein air Et à moindre mesure, les touristes et visiteurs, visiteuses du territoire.	
Déroulement/étape de l'action	
1. Diagnostic et étude : recueil des besoins et attentes des utilisateurs et utilisatrices – analyse du site actuel (possibilités d'améliorations éventuelles) ou nécessité de création du pumptrack (étude de faisabilité technique et environnementale) 2. Conception et planification : élaboration des plans d'aménagement (optimisation de la piste actuelle ou conception du pumptrack) – consultation des parties prenantes (associations sportives – usagers, usagères) – validation du projet 3. Mobilisation des ressources et financement : estimation budget et recherche de financement (fonds propres-subsidations-partenaires privés) – planification du calendrier des travaux 4. Réalisation : travaux d'amélioration du site existant ou réalisation du nouveau site – vérification et sécurité de l'infrastructure 5. Mise en service et animation : inauguration – organisation d'événements pour promouvoir le site – mise en place de l'entretien utile et son suivi (planification)	
Durée estimée de l'action	2026-2030

Objectif opérationnel 7.3 En agissant en matière de bien-être animal

7.3.1 ORGANISER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION A LA PROBLEMATIQUE DU BIEN-ETRE ANIMAL	
REFERENCE AUTRE PLAN	
Lettre de mission du chef de corps	
Objectifs	
OS	OS7 Etre une Ville qui fait du bien-être, du sport et de la convivialité, des éléments de la qualité de vie et de santé
OP	OP7.3 En agissant en matière de bien-être animal
Action	Organiser une journée BEA, des conférences/ateliers à destination des citoyen(ne)s et renforcer l'information sur les thématiques en lien avec le BEA
Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	



Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
Vulgariser l'information sur le BEA Sensibiliser les citoyens, citoyennes au BEA Améliorer la prise en compte du BEA	
Identification des bénéficiaires	
Les citoyens, citoyennes	
Déroulement/étape de l'action	
Identifier un thème Réaliser une fiche-projet reprenant la procédure à suivre Lancer et attribuer les marchés publics Elaborer le contenu et les visuels du plan de communication Prendre contact avec les opérateurs/ exposants Lancer le plan communication Gérer les inscriptions Installer le matériel nécessaire Assurer les permanences Evaluer l'action	
Durée estimée de l'action	Sur la législature

7.3.2 REALISER UN PARC « CHIEN EN LIBERTE » A BOUGE

REFERENCE AUTRE PLAN	
Objectifs	
OS	OS7 Etre une Ville qui fait du bien-être, du sport et de la convivialité, des éléments de la qualité de vie et de santé
OP	OP7.3 En agissant en matière de bien-être animal
action	Mettre en place un espace spécifique où les chiens peuvent s'ébattre en liberté à Bouge
Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS O.	
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
Répondre au besoin éthologique des chiens tout en garantissant la sécurité du public	
Identification des bénéficiaires	
Les chiens et leurs propriétaires	
Déroulement/étape de l'action	
Déterminer les caractéristiques techniques du parc canin Rechercher et identifier un espace, un lieu adéquat Elaborer le permis d'urbanisme Lancer et attribuer les marchés publics Réaliser le parc (pose des clôture et jeux) Elaborer les chartes et règlements d'utilisation Elaborer un plan communication Inaugurer l'espace Assurer le suivi et l'entretien du site Evaluer l'utilisation	
Durée estimée de l'action	Sur la législature



Objectif stratégique 8 Être une Ville qui promeut un enseignement de qualité au sein de ses écoles communales

Objectif opérationnel 8.1 En proposant un enseignement porteur de sens et en développant un climat serein et inclusif au sein des écoles communales

8.1.1 POURSUIVRE L'EVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL VERS L'ECOLE INCLUSIVE	
REFERENCE AUTRE PLAN PLAN MIXITE 2 PLAN DE COHESION SOCIALE Pacte pour un Enseignement d'Excellence	
Objectifs	
OS	OS8 Etre une Ville qui promeut un enseignement de qualité au sein de ses écoles communales
OP	OP8.1 En proposant un enseignement porteur de sens et en développant un climat serein et inclusif au sein des écoles communales
Action	Mettre sur pied au moins une classe à visée inclusive en tant que projet pilote
Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	OS3 Etre une Ville qui accompagne et soutient les plus fragiles, lutte contre les discriminations, favorise l'inclusion et l'accès au logement
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
Certains profils d'enfants à besoins très spécifiques requièrent un encadrement particulier relevant de l'enseignement spécialisé. Permettre à ces enfants de bénéficier de cet encadrement dans les murs d'une école permet de favoriser l'inclusion et l'acceptation des différences dès le plus jeune âge. Une école inclusive est une école qui accueille dans son sein à minima 8 élèves relevant de l'enseignement spécialisé.	
Identification des bénéficiaires	
Les enfants Les familles Les professionnels et professionnelles	
Déroulement/étape de l'action	
Diagnostic : 1. 1. Visiter des écoles inclusives 2. 2. Recenser les obligations légales et organisationnelles pour ce type de projet (infrastructure, encadrement, profils d'enfant, nombre requis d'élèves, ...)	
Préparation projet 1. Projeter les besoins humains et financiers afin d'implémenter une classe à visée inclusive dans une de nos écoles fondamentales y compris pour le temps non scolaire (accueil du matin, midi, soir) 2. Informer et sensibiliser les acteurs de l'enseignement fondamental (temps scolaire, non-scolaire et partenaires) sur l'inclusion 3. Identifier une école adéquate pour mener à bien ce projet 4. Former les acteurs de l'enseignement (temps scolaire et non-scolaire) à la gestion des élèves à besoins spécifiques 5. Communiquer autour du projet vers les acteurs et les partenaires de l'école 6. Evaluation et ajustements	
Durée estimée de l'action	2026-2032



8.1.2 PREVENIR ET LUTTER CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE ET EN LIGNE

REFERENCE AUTRE PLAN

Plan Mixité

Pacte d'Excellence –climat scolaire

PCS

Objectifs

OS	OS8 Être une Ville qui promeut un enseignement de qualité au sein de ses écoles communales
OP	OP8.1 En proposant un enseignement porteur de sens et en développant un climat serein et inclusif au sein des écoles communales
action	Outiller élèves, parents et partenaires à la détection afin de mieux prévenir et lutter contre le harcèlement en ligne ou scolaire

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

**LIEN
VERS**

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

La FWB pointe ce constat : 1 enfant sur 3 est victime de harcèlement ou de cyberharcèlement durant sa scolarité. Le climat scolaire est le garant d'apprentissages sains et porteurs. Travailler sur le bien et le mieux-être à l'école est primordial afin de pouvoir :

- Accrocher chaque élève à la scolarité
- Développer des attitudes psychosociales pérennes
- Permettre le bien-être de l'enfant dans ses apprentissages et en extérieur de l'école
- Sensibiliser les équipes de terrain, les parents aux prémices du harcèlement pour permettre une prise en charge éventuelle dès le début

Identification des bénéficiaires

Les élèves des écoles fondamentales communales

Les équipes éducatives : directions, Nam Extra, enseignante et enseignants

Tous les partenaires : parents, PMS/PSE

Déroulement/étape de l'action

Chaque année, les élèves de cinquième et sixième primaire vivront une activité permettant d'identifier les trois figures du harcèlement : victime, bourreau, témoin. Par cette activité, les enfants seront amenés à proposer des pistes d'intervention en cas de harcèlement ou de cyberharcèlement. Il s'agit de doter chaque pré-adolescent de nos écoles communales des outils pour détecter une situation harcelante et d'y apporter le suivi ad hoc.

Les parents des élèves et les partenaires PMS/PSE sont conviés à une séance de partage et de débat sur la problématique du harcèlement. L'objectif est d'outiller les parents à la détection et au suivi à donner.

Durée estimée de l'action

Une fois par année scolaire / chaque année

8.1.3 AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE AU SEIN DES ECOLES COMMUNALES

REFERENCE AUTRES PLANS

Décret accueil temps libre-plans d'actions ATL Jeunesse

Pacte pour un enseignement d'excellence-climat scolaire

Objectifs



OS	OS8 Etre une Ville qui promeut un enseignement de qualité au sein de ses écoles communales
OP	OP8.1 En proposant un enseignement porteur de sens et en développant un climat serein et inclusif au sein des écoles communales
Action	Nouvelle structure et organisation de NAMEXTRA dans les écoles
Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
L'accueil extrascolaire au sein de nos écoles communales fonctionne sur les principes suivants depuis 2020 : Accessibilité: Les accueils extrascolaires des écoles communales sont ouverts aux enfants de 2 ans et demi à 12 ans, fréquentant une école implantée à Namur et/ou résidant sur le territoire de la commune. Fonctionnement: Une cellule NamExtra a été créée au sein du service Enseignement. Elle a pour mission de coordonner l'ensemble des accueils organisés sur les différentes implantations. Type d'accueil: Une personne de référence est présente sur chaque site. Elle dispose en partie d'une mission éducative pendant le temps scolaire et assure l'organisation de l'accueil extrascolaire en collaboration avec la cellule ATL. Sa présence pendant une partie du temps scolaire permet d'assurer un lien entre le temps scolaire et extrascolaire. Ce « responsable accueillant » a pour mission d'accueillir les enfants et les parents ainsi que d'assurer la coordination des différents temps d'accueil. Qualification du personnel et taux d'encadrement: Une attention particulière est portée à la qualité de l'encadrement. Cette qualité passe notamment par la qualification et la formation continue du personnel et le taux d'encadrement. Le personnel dispose des qualifications requises par l'ONE ou, à défaut, d'une formation de base telle que décrite dans le Décret ATL. Le processus formatif est un objectif mis en place à court terme pour la(les) personne(s) concernée(s). Le taux d'encadrement prévu est de 1 accueillant ou 1 accueillante pour 18 enfants (pour les accueils de moins de 3 h consécutives). Le nombre d'enfants par encadrant est réduit lors des mercredis après-midi et lorsque les enfants sont majoritairement en-dessous de 6 ans. Modalités de paiement et tarif: L'aspect financier ne doit pas être un frein à l'accueil d'un enfant. Un tarif réduit ou des aides sont accessibles sous certaines conditions. L'accueil extrascolaire dans les écoles communales de Namur s'est structuré ces dernières années autour d'une coordination centralisée assurée par la cellule NamExtra. Ce système, bien que garantissant une certaine cohérence, montre aujourd'hui ses limites : la gestion de plus de 100 personnes aux profils et statuts divers sur 22 implantations engendre une forte charge psychosociale pour les coordinatrices et ne permet pas un accompagnement suffisant des équipes sur le terrain. Celles-ci se sentent souvent isolées, ce qui fragilise la qualité de l'accueil proposé aux enfants. Le projet vise donc à réorganiser l'accueil extrascolaire autour de zones géographiques, chacune encadrée par un référent de proximité. Ce nouveau fonctionnement permettra une gestion plus souple et plus proche, un soutien renforcé aux équipes, une circulation fluide de l'information et une meilleure réponse aux réalités de chaque implantation. Un autre pilier fondamental du projet est l'amélioration de la qualité éducative via le renforcement de la formation continue du personnel encadrant. Actuellement inégalement qualifiées, les équipes bénéficieront d'un accompagnement ciblé pour développer leurs	



compétences, répondre aux besoins spécifiques des enfants et s'inscrire dans une véritable dynamique professionnelle. L'objectif est d'offrir à chaque enfant un accueil sécurisant, stimulant et cohérent avec le projet de l'école.

Identification des bénéficiaires

Les élèves fréquentant les écoles communales ;
Les équipes de NamExtra
Les familles des élèves
Les directions des écoles et les équipes éducatives

Déroulement/étape de l'action

- 1) Validation de la nouvelle organisation par les instances communales, en ce compris le plan d'embauche 2025 nécessaire à sa mise en œuvre
- 2) Présentation du nouveau dispositif aux équipes de NAMEXTRA et aux directions des écoles et équipes éducatives
- 3) Réalisation des profils de fonction pour les référents et référentes de zone, les agentes et agents d'éducation et les accueillants
- 4) Recrutement à organiser pour les emplois repris au plan d'embauche
- 5) Mise en œuvre des zones géographiques identifiées en collaboration avec les équipes de NAMEXTRA et les écoles
- 6) Introduction et validation de l'appel à projet ONE pour l'engagement d'une ou un référent de zone supplémentaire subsidié
- 7) Planification de réunions plénières, par zones sous la coordination de la cheffe de cellule dans un premier temps et ensuite reprise des réunions par zones par chaque référent
- 8) Actualiser le projet d'accueil et le règlement général de NAMEXTRA au besoin
- 9) Mise en place d'outils communs nécessaire à la bonne gestion des équipes et du nouveau dispositif
- 10) Mise en place de formations à identifier et nécessaires aux équipes et aux référents de zone
- 11) Evaluation intermédiaire fin 2025
- 12) Réorientation de certains aspects du projet selon l'évaluation intermédiaire
- 13) Evaluation finale et continue

Durée estimée de l'action

2025-2027 pour le lancement et l'évaluation

Objectif opérationnel 8.2 En optimisant les infrastructures scolaires et en modernisant l'équipement

8.2.1 POURSUIVRE L'INSTALLATION DE CONNECTIVITE AU SEIN DE TOUTES LES ECOLES COMMUNALES

REFERENCE AUTRE PLAN

Pacte pour un Enseignement d'Excellence

Objectifs

OS	OS8 Être une Ville qui promeut un enseignement de qualité au sein des écoles communales
OP	OP8.2 : En optimisant les infrastructures scolaires et en modernisant l'équipement
Action	Finaliser l'équipement numérique et l'aménagement connectique des écoles pour réduire la fracture numérique pour la totalité des élèves
Cette action permettra également de répondre aux objectifs suivants :	
LIEN VERS	OS10 Etre une administration qui améliore la qualité des services à sa population



Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
De manière à réduire la fracture numérique dans nos écoles communales, un projet ambitieux a été mis en place afin de fournir une connexion internet fiable et de qualité dans toutes les classes de primaire ainsi que dans un local de maternelle dans chaque établissement. La connexion de chaque local est suivie de l'installation d'un écran numérique interactif (ENI) afin de répondre aux besoins éducatifs du 21 ^{ème} siècle.	
Identification des bénéficiaires	
- La totalité des élèves des écoles communales de la Ville de Namur. - L'ensemble des équipes éducatives : titulaires, intérimaires, maitres spécialistes (langues, citoyenneté, options philosophiques, ...), directions, agentes et agents d'éducation.	
Déroulement/étape de l'action	
• Procéder à l'évaluation de la phase précédente afin d'optimiser les phases suivantes • Rester dans la continuité des phases précédentes (2022-2024) qui ont permis de connecter et équiper en ENI les écoles de Temploux, Boninne, Court' Echelle (phase 1) ainsi que Parc Astrid, Loyers, Erpent, Moulin à Vent, Velaine, Wépion, Belgrade centre, Heuvy (phase 2). • Phaser les 10 implantations restantes : Andoy, Flawinne, Marche-les-Dames, Naninne, Salzinnes (2 sites) - Beez, Belle-Vue, Boverie, Centenaire, La Plante. • Rédiger le cahier des charges concernant les travaux de connectiques ainsi que celui concernant l'acquisition d'écrans numériques interactifs (ENI) intégrant un logiciel éducatif. • Organiser une visite sur site avec les prestataires potentiels au chantier de connectique afin de recevoir des offres conformes à la réalité des infrastructures scolaires. • Attribuer les marchés relatifs à la connectique et l'acquisition d'ENI en respectant les différentes étapes et procédures imposées par la loi des marchés publics. • Superviser les travaux entrepris par l'adjudicataire ayant remporté le marché connectique dans les écoles concernées. • Assurer le placement des points d'accès sans fils sécurisés, switches et différents raccordements nécessaires au bon fonctionnement de la connexion internet. • Assurer le suivi de l'installation des écrans numériques interactifs lorsque le réseau est accessible avec l'adjudicataire ayant remporté le marché ENI. • Coordonner la mise en place de nouveaux tableaux verts et l'enlèvement des anciens lorsque la cohabitation avec un ENI n'est pas permise par la configuration du local. • Former les acteurs de l'enseignement à l'utilisation d'un écran numérique interactif.	
Durée estimée de l'action	2025-2027

8.2.2 AMELIORER LA SECURISATION DES ACCES DANS LES ECOLES	
REFERENCE AUTRE PLAN	
Objectifs	
OS	OS8 Etre une Ville qui promeut un enseignement de qualité au sein de ses écoles communales
OP	OP8.2 En optimisant les infrastructures scolaires et en modernisant l'équipement
Action	Sécuriser les accès de chacune des écoles
Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS O.	OS10 Etre une administration qui améliore la qualité des services à sa population



Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
Actuellement, tous les accès des écoles ne sont pas sécurisés et il arrive que des personnes étrangères dont la présence ne se justifie pas soient présentes dans des établissements scolaires. Or, toute présence au sein d'une école doit avoir été portée à la connaissance de la direction et avoir reçu son autorisation.	
Identification des bénéficiaires	
Les enfants Les équipes des enseignants Les parents Les équipes de Nam'Extra qui travaillent au sein des écoles en dehors des heures scolaires ?	
Déroulement/étape de l'action	
Compiler l'ensemble des plans des écoles et les dispositifs existants en termes de sécurisation (notamment les grilles déjà en place) Recenser les utilisatrices et utilisateurs habituels, occasionnels, exceptionnels de l'école Recenser les problèmes déjà identifiés par les services intervenant dans les écoles et collecter les besoins de chaque type d'utilisateurs, utilisatrices Rédiger un cahier spécial de charges pour réaliser un audit dans les écoles afin d'établir un état des lieux des modes d'accès et dresser 3 niveaux de sécurité pour décider parmi les solutions préconisées et prioriser Vérifier avec les services d'appui les actions qui peuvent être réalisées en interne (notamment avec le DBa) Présenter le dossier au Collège et établir un plan d'actions priorisé Sur la base du plan d'actions priorisé validé par le Collège, rédiger un cahier des charges pour la réalisation des travaux ne pouvant pas être effectués par les services d'appui en interne Sensibiliser à l'usage des voies d'accès sécurisées les équipes éducatives et les enfants Informers les parents et les utilisatrices et utilisateurs externes (services communaux notamment) de l'installation de ces voies d'accès sécurisées Evaluer le dispositif avec les utilisateurs, utilisatrices et les services techniques	
Durée estimée de l'action	3 ans

Objectif opérationnel 8.3 En favorisant la compréhension par les élèves des défis actuels à travers notre histoire et à travers l'intergénérationnel

8.3.1 TISSER DU LIEN ET PARTAGER SON HISTOIRE ENTRE JUNIORS & SENIORS	
REFERENCE AUTRE PLAN	
Plan de cohésion sociale	
Objectifs	
OS	OS8 Être une Ville qui améliore le lien social et l'épanouissement de toutes et tous
OP	OP8.3 En favorisant la compréhension par les élèves des défis actuels à travers notre histoire et à travers l'intergénérationnel
Action	Favoriser les rencontres et développer une dynamique d'échanges interculturels et entre les générations
Cette action permettra également de répondre aux objectifs suivants :	
LIEN VERS	OS6 Être une Ville qui promeut l'excellence culturelle et patrimoniale, moteur d'innovation et de dynamisme socio-économique



Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
Ce projet répond au besoin de renforcer le lien social entre générations, de lutter contre l'isolement des aînés, de stimuler la curiosité et l'ouverture des plus jeunes, et de transmettre un patrimoine culturel, linguistique et historique local. Il permet également de favoriser l'engagement citoyen des enfants et d'ancrer l'école dans son environnement.	
Identification des bénéficiaires	
Les enfants des écoles communales (classes volontaires) Les aînés (grands-parents, volontaires, associations partenaires ; résidents de maison de repos ou de résidences-services) Les professionnels et professionnelles	
Déroulement/étape de l'action	
Phase préparatoire 1. Identification des volontaires : écoles et aînés / structures pour aînés 2. Mise en lien des équipes pédagogiques volontaires et aînés / responsables d'établissement d'accueil volontaires 3. Conception des activités en co-construction avec les équipes éducatives et partenaires sociaux/culturels de la Ville de Namur Phase de mise en œuvre (4 axes d'activités) 1. Éveil à l'histoire : témoignages et échanges sur la vie d'autrefois (<i>école, loisirs, métiers, etc.</i>) 2. Moments littéraires et linguistiques (<i>lectures croisées, initiation au wallon, échanges d'écrits, cartes postales, histoires inventées à deux voix, etc.</i>) 3. Découverte de Namur (<i>balades urbaines ou rurales, visites de musées accompagnées par les seniors, jeu de piste historique, etc.</i>) 4. Temps conviviaux en maison de repos (<i>goûters de Noël, chorales de printemps, spectacles pour les fêtes de Wallonie, etc.</i>) Phase d'évaluation 1. Recueil des témoignages (<i>vidéo/audio, carnets de bord</i>) 2. Évaluation par les acteurs impliqués	
Durée estimée de l'action	3 ans (pouvant être prolongé ou généralisé)

Objectif stratégique 9 Être une Ville qui améliore le lien social et l'épanouissement de toutes et tous

Objectif opérationnel 9.1 En optimisant l'accueil de la petite enfance sur le territoire

9.1.1 RENFORCER LE NOMBRE DE PLACES EN CRECHES	
REFERENCE AUTRE PLAN	
Objectifs	
OS	OS9 Être une Ville qui améliore le lien social et l'épanouissement de toutes et tous
OP	OP9.1 En optimisant l'accueil de la petite enfance sur le territoire
Action	Augmenter le nombre de place et la qualité de l'accueil
Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
Le projet répond à la demande des familles en termes de places. Depuis 2019, 1600 places ont été perdues en FWB. Par ailleurs, la modernisation des lieux d'accueil va permettre	



d'augmenter la qualité de l'accueil qui sera liée à la rédaction/révision des projets pédagogiques des structures.

Identification des bénéficiaires

Les familles et les enfants de 0 à 3 ans.

Les équipes de terrain de la SONEFA

Déroulement/étape de l'action

- Développement des partenariats avec les différents propriétaires en vue de la définition des plans et des projets ;
- Lancement des marchés éventuels (architecte, entrepreneurs...)
- Introduction des plans et projets auprès de l'ONE pour approbation ; phase préparatoire
- Formalisation des partenariats avec divers acteurs propriétaires des bâtiments : Ville de Namur, Foyer jambois, Foyer namurois, Société Immo-Loriots, Asbl Saint Jean de Dieu, CPAS ;
- Construction des immeubles/Rénovation des immeubles
- Equipement ;
- Déménagement ;

En parallèle et au besoin :

- Rédaction ou redéfinition des projets pédagogiques ;
- Recrutement et désignation des membres du personnel (Direction/Travailleuse médico-psycho-sociale, personnel de puériculture/personnel d'entretien/Accueillantes)

Durée estimée de l'action	6 ans
---------------------------	-------

9.1.2 DEVELOPPER ET PROMOUVOIR L'ACCUEIL A DOMICILE

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS OS9 Être une Ville qui améliore le lien social et l'épanouissement de toutes et tous

OP OP9.1 En optimisant l'accueil de la petite enfance sur le territoire

Action Augmenter les possibilités d'accueil pour répondre aux besoins des familles

Cette action permettra également de répondre aux objectifs suivants :

LIEN
VERS

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Le projet répond à la demande des familles en termes de places. Depuis 2019, 1600 places ont été perdues en FWB. Recruter des accueillantes et accueillants à domicile permet de répondre aux besoins des familles tout en étendant la couverture territoriale de l'accueil. L'objectif est également de revaloriser cette forme d'accueil en vue de réduire la perte de subsides annoncée fin 2026.

Identification des bénéficiaires

Les familles et les enfants de 0 à 3 ans

Déroulement/étape de l'action

- Mise en place d'une campagne de communication en vue d'ouvrir de nouveau lieu d'accueil à domicile (partenariat avec la Coordination des services d'accueillantes : COSEGE)



- Accompagnement par le service des Marmouzets de la SONEFA des candidats et candidates à l'accueil à domicile dans les procédures administratives (ONE, pompiers...)
- Equipement du personnel accueillant reconnu avec le matériel de base

Durée estimée de l'action

6 ans

9.1.3 CREER UNE HALTE GARDERIE EN CENTRE-VILLE

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS OS 9 Etre une Ville qui améliore le lien social et l'épanouissement de toutes et tous

OP OP 9.1 En optimisant l'accueil de la petite enfance sur le territoire

Action Fournir un lieu d'accueil conforme et adapté en termes d'encadrement et d'infrastructure pour des enfants de 0 à 6 ans

Cette action permettra également de répondre aux objectifs suivants :

LIEN
VERS 0. OP6.3 En dynamisant l'attractivité à travers des activités touristiques, événementielles et économiques

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-il ?

- Améliorer l'attractivité urbaine
- Faciliter la dynamique commerciale pour les familles
- Offrir une solution qualitative et sécuritaire pour la garde d'enfants pendant le temps de loisirs en centre-ville

Identification des bénéficiaires

- Les familles
- Les familles monoparentales
- Les commerçants
- Les enfants de 2,5 à 6 ans

Déroulement/étape de l'action

1. Étude de marché
2. Identification d'un lieu d'accueil
3. Projections RH (contractuels ? Stagiaires ? étudiants ? volontaires ?)
4. Accompagnement ONE
5. Collaboration avec les commerçants et Namur Centre-Ville Asbl
6. Aménagement du local + achat du matériel + mise en conformité
7. ouverture des lieux et gestion quotidienne

Durée estimée du projet

2026-2029 pour sa création et ensuite ce n'est plus un projet mais une action pérenne



Objectif opérationnel 9.2 En renforçant la convivialité et la création de lien social sur l'espace public et entre les générations

9.2.1 ASSURER UNE GESTION OPTIMISÉE ET INCLUSIVE DES AIRES DE JEUX COMMUNALES

REFERENCE AUTRES PLANS

Plan de Cohésion sociale et plan stratégique de sécurité et de prévention

Objectifs

OS	OS9 Être une Ville qui améliore le lien social et l'épanouissement de toutes et tous
OP	OP 9.2 En renforçant la convivialité et la création de lien social sur l'espace public et entre les générations
Action	1. Mettre en œuvre un plan pluriannuel et de gestion durable et/ou de renouvellement du parc existant sur base d'un diagnostic précis, permettant la fixation de priorités, avec une réflexion sur les possibilités d'Inclusivité (personnes à mobilité réduite, déficiences sensorielles, etc.), dans la mesure des budgets disponibles 2. Proposer un projet pilote d'aire de jeux inclusive, en lien avec un projet de classe inclusive développé par le service Enseignement de la Ville

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIENS VERS	OS9 Être une Ville qui promeut un enseignement de qualité au sein de ses écoles communales OP9.3 En proposant un enseignement porteur de sens favorisant la compréhension par les élèves des défis actuels : Poursuivre le développement cohérent et concerté des nouvelles pédagogies au sein de nos établissements scolaires (école du dehors, aménagements raisonnables, etc.)
---------------	--

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Tout en s'assurant du suivi strict de la législation sur la sécurité et l'exploitation des aires de jeux, répondre au besoin de disposer d'un parc d'aires de jeux sécurisé, réfléchi, entretenu et dimensionné aux ressources humaines et financières disponibles, garantissant ainsi l'épanouissement des enfants, des parents, des grands-parents et le lien social entre les générations.

Une attention spécifique sera portée à l'inclusivité. Chaque fois qu'un module de jeux devra être modifié ou créé, une réflexion sera systématiquement menée sur la manière d'en améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap (sensoriel, cognitif, etc.), dans la limite des budgets disponibles.

Identification des bénéficiaires

- Tous les citoyens et citoyennes de Namur, avec une attention particulière aux enfants et aux familles
- Usagers et usagères des espaces publics mis à disposition: établissements scolaires, associations locales, mouvements de jeunesse, maisons de quartiers, maisons de jeunes, etc

Déroulement/étape de l'action

1. Consolidation de l'état des lieux existant et en cours de mise à jour (visiter chaque aire) et cartographie actualisée (en ce compris l'analyse des aires à mettre en ordre sécuritairement)
2. Acquisition d'un logiciel ou d'un programme de gestion de patrimoine, de stock et missions y liées + implémentation des données récoltées
3. Analyse des moyens humains et logistiques en fonction des projets en cours de développement ou à venir (piétonnier et charges d'urbanisme par exemple) et propositions d'adaptation ou amélioration



4. Définition d'un moratoire stratégique sur les nouvelles installations d'aires 5. Élaboration d'un plan pluriannuel d'investissements et d'entretiens 6. Mise en œuvre progressive des actions prioritaires (remplacements/démontages) 7. Suivi annuel et mise à jour du cadastre et du plan d'actions	
Durée estimée de l'action	• Élaboration de l'état des lieux et du moratoire : 2025-2026 • Mise en œuvre du plan pluriannuel : 2026-2030

Objectif opérationnel 9.3 En développant une politique de soutien intégrée et cohérente pour les aînés, les aînées, les jeunes et les enfants

9.3.1 CREER AVEC TOUS LES PARTENAIRES ET LES JEUNES UNE NOUVELLE IDENTITE JEUNESSE A NAMUR	
REFERENCE AUTRES PLANS plan de cohésion sociale, plan stratégique de sécurité et de prévention, plan mixité 2, décret ATL plan d'actions	
Objectifs	
OS	OS9 Être une Ville qui améliore le lien social et l'épanouissement de toutes et tous
OP	OP9.3 En développant une politique de soutien intégrée et cohérente pour les aînés, aînées, les jeunes et les enfants
Action	Définir un plan d'actions en faveur de la Jeunesse namuroise sur base du recueil des attentes et besoins de la jeunesse namuroise et des acteurs jeunesse locaux : fournir des services qui répondent au mieux aux réels besoins
Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :	
LIENS VERS	OS3 Être une Ville qui accompagne et soutient les plus fragiles, lutte contre les discriminations, favorise l'inclusion et l'accès au logement OS5 Être une Ville qui crée des liens plus forts entre les habitants, habitantes et les élus, élues
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
Offrir aux jeunes Namurois et Namuroises une réelle stratégie concertée en vue de leur bien-être et développement. Permettre aux jeunes de devenir des citoyens et citoyennes responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS). Permettre aux jeunes et aux enfants un développement adéquat (socio-culturel, cognitif, créatif, moral, etc) au travers des activités pédagogiques proposées et ce, par l'ensemble des opérateurs (uniformité). Permettre aux jeunes l'accès aux opportunités et activités qui leur sont dédiées (santé, prévention, culture, nouvelles technologies, cinéma, etc). Permettre aux jeunes de se façonner un avenir inclusif, durable et constructif.	
Identification des bénéficiaires	
• Jeunes Namurois et Namuroises • Parents et responsables • Acteurs Jeunesse locaux	
Déroulement/étape de l'action	
Durant le PST 2, un recensement des opérateurs jeunesse a été effectué par le service Jeunesse. Certains d'entre eux (Maisons de jeunes, AMO, opérateurs extrascolaires, acteurs culturels, etc) ont déjà été approchés et sensibilisés au projet de nouvelle identité jeunesse. Durant ce PST 3, dans la continuité, il s'agira de:	



- faire appel à un partenaire privé pour organiser le recueil des besoins et attentes des jeunes et des acteurs jeunesse. Définir la manière dont le recueil va être organisé auprès des jeunes et des acteurs jeunesse locaux. Rédiger un cadastre.
- créer un groupe de liaison Jeunesse regroupant tous les services et départements de la Ville et assimilés impliqués ou concernés d'une façon ou d'une autre par le public jeune,
- réunir et mobiliser les partenaires jeunesse autour du projet à co-construire,
- déterminer les sujets/thématiques à traiter par priorité,
- questionner et mobiliser les jeunes tant via les partenaires qu'ils fréquentent que les jeunes ne fréquentant aucune structure,
- planifier des rencontres,
- réunir les acteurs jeunesse, les jeunes et le groupe de liaison Ville et analyser les résultats des recueils avec tous les acteurs
- rédiger un plan d'actions en faveur de la jeunesse namuroise incluant le rôle de chacun et les bénéfices attendus (fixer les indicateurs de résultats)
- créer de nouvelles synergies et partenariats entre les acteurs jeunesse locaux

Durée estimée du projet	2025-2027 (3 ans dont 1 an pour le recueil des attentes et besoins de la Jeunesse et des acteurs jeunesse locaux)
-------------------------	---

9.3.2 METTRE EN PLACE DES PROJETS D'ÉCHANGES INTERCULTURELS JEUNESSE

REFERENCE AUTRE PLAN

Plan de cohésion sociale

Namur capitale européenne 2030

Objectifs

OS OS9 Être une Ville qui améliore le lien social et l'épanouissement de toutes et tous

OP OP9.3 En développant une politique de soutien intégrée et cohérente pour les aînés, les aînées, les jeunes et les enfants

Action Développer des relations internationales pour les jeunes et vivre des expériences d'échanges interculturels

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN OS3 Être une Ville qui accompagne et soutient les plus fragiles, lutte contre les
VERS discriminations, favorise l'inclusion et l'accès au logement
OS5 Être une Ville qui crée des liens plus forts entre les habitants, habitantes et les élus, élues

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Besoin de lutter contre le racisme, le repli identitaire, le décrochage scolaire et la perte de sens

Susciter l'ouverture aux cultures

Education à la citoyenneté

Création et renforcement d'un sentiment d'appartenance à l'Europe/au monde

Lutte contre les clivages socio-culturels et les préjugés

Identification des bénéficiaires

Une sélection de jeunes entre 16 à 26 ans

Déroulement/étape de l'action

1. Phase d'avant-projet sur base du diagnostic Identité jeunesse, sélection de jeunes et réflexion sur les objectifs spécifiques avec l'accompagnement d'opérateurs jeunesse
2. Identification de la thématique du projet (artistique, culturel, développement durable, cohésion sociale...) ;
3. Recherche et sélection d'un partenaire européen ou international ;
4. Recherche de financements (européens, internationaux)



5. Accompagnement et encadrement
6. Visibilité et communication
7. Concrétisation projet

Il est important de noter qu'il ne s'agit pas d'un voyage culturel ou touristique mais bien d'un projet d'échange interculturel et/ou de bonnes pratiques sur des thématiques actuelles telles que la participation, le numérique, l'inclusion, qui implique tout un travail en amont et en aval du voyage. Le projet s'étalera sur plusieurs mois impliquant la préparation, mais aussi le retour et la communication/diffusion des apprentissages acquis.

Durée estimée de l'action

2025-2030

9.3.3 POURSUIVRE LES AMENAGEMENTS DES INFRASTRUCTURES DEDIEES A LA JEUNESSE

REFERENCE AUTRE PLAN PLAN DE COHESION SOCIALE

plan stratégique de sécurité et de prévention, décret atl plan d'actions

Objectifs

OS OS9 Être une Ville qui améliore le lien social et l'épanouissement de toutes et tous

OP OP9.3 En développant une politique de soutien intégrée et cohérente pour les aînés, aînées, les jeunes et les enfants

Action Rénover les maisons des jeunes de Basse-Enhaive et des Balances

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIENS
VERS OP10.2 En développant une gestion efficiente et cohérente des ressources communales, de l'ensemble des infrastructures, du patrimoine et de ses équipements

Description du projet

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Maison des jeunes de Basse-Enhaive :

Le bâtiment n'est plus conforme aux normes incendie et nécessite des travaux de rafraîchissement.

De plus, l'étude du bâtiment a révélé plusieurs désordres au niveau structurel (planchers et murs), rendant une rénovation structurelle indispensable. La mise en conformité des installations techniques (électricité, HVAC, etc.) pourra également être réalisées dans la foulée. Les utilisateurs de l'édifice ont comme demande principale d'agrandir le bâtiment afin d'offrir davantage d'espace. La rénovation du garage et la réalisation d'une extension à celui-ci sont donc envisagées.

Maison des jeunes des Balances :

La membrane d'étanchéité de la toiture est en fin de vie, malgré de nombreuses réparations effectuées par la maintenance, de nouvelles infiltrations apparaissent régulièrement. Le renouvellement de la partie toiture plate avec une nouvelle isolation et le remplacement des coupoles existantes s'avèrent à présent nécessaires.

Identification des bénéficiaires

- Jeunes namurois et namuroises
- Parents et responsables
- Acteurs Jeunesse locaux

Déroulement/étape de l'action

Maison des jeunes de Basse-Enhaive :

Mise en place d'une convention avec le Port Autonome, relevé des lieux et établissement du projet, établissement du dossier d'exécution et rédaction du permis d'urbanisme, soumission, attribution et réalisation des travaux en phases suivant le budget alloué.

Maison des jeunes des Balances :

Etablissement du dossier d'exécution, soumission, attribution et réalisation des travaux.



Durée estimée de l'action	Maison des jeunes de Basse-Enhaive : 3 ans. Maison des jeunes des Balances : 2 ans.
---------------------------	--

9.3.4 ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES PERSONNES AÎNÉES A LA VIE SOCIALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

REFERENCE AUTRE PLAN

PSSP, PCS, PLAN Mix'cité 2.0

Objectifs

OS OS9 Être une Ville qui améliore le lien social et l'épanouissement de toutes et tous

OP OP9.3 En développant une politique de soutien intégrée et cohérente pour les personnes âgées, les jeunes et les enfants

Actions

- Poursuivre le soutien à la participation des personnes âgées notamment via le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA)
- Assurer la mise en œuvre des conclusions apparues dans l'enquête VADA (Ville Amie des Aînés), dont l'élaboration du guide des aînés (besoins de communication et informations adaptées)
- Lutter contre l'âgisme et la stigmatisation des personnes en raison de leur âge (travailler l'intergénérationnel)
- Poursuivre l'organisation d'activités destinées à rompre l'isolement des aînés et aînées namurois en travaillant leur participation à la vie culturelle, sociale et sportive (ciné-seniors, rando-rencontres, journées destinées aux publics « mixtes »)
- Accorder une attention particulière aux problématiques touchant les personnes âgées résidant en maison de repos et poursuivant, à leur demande, la participation du service de Cohésion sociale aux Conseils de résidents
- Soutenir l'autonomie des personnes âgées en poursuivant le travail de réseautage de la Plateforme namuroise des soins à domicile – PNSD (lutte contre l'isolement et les violences psychologiques et physiques)

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN
VERS

OS2 Être une Ville qui améliore la sécurité et la propreté dans ses quartiers et ses rues
OP2.2 En développant des espaces publics sécurisants
- fiche action 2.2.2. : Déployer le travail de rue transversal

OS3 Être une Ville qui accompagne et soutient les plus fragiles, lutte contre les discriminations, favorise l'inclusion et l'accès au logement

OP3.1 En renforçant la cohésion sociale par la co-construction d'un mieux vivre ensemble au sein d'un territoire commun et partagé

OS7 Être une ville qui fait du sport, de la lecture publique, du bien-être et de la convivialité, des éléments de qualité de vie
- fiche action 3.1.1. : Offrir un accompagnement social tout public
- fiche action 3.1.2. : Lutter contre la précarité alimentaire et favoriser l'inclusion sociale

OS7 Être une Ville qui fait du sport, de la culture publique, du bien-être et de la convivialité, des éléments de qualité de vie

OP7.1 En promouvant le sport et la santé
- fiche action 7.1.2. : Développer la pratique sportive inclusive pour les publics sous-représentés

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?



Ce projet vise à permettre et encourager la population âgée namuroise à participer à la vie sociale, culturelle et sportive de la Ville de Namur via une série d'actions diverses en accordant une attention soutenue aux aînées et aînés vulnérabilisés c'est-à-dire isolés.

Outre le fonctionnement d'instances participatives locales permettant aux aînées et aînés de faire remonter leurs préoccupations et réalités spécifiques, il s'agit ici d'organiser des activités centrées sur l'accès de cette population à différentes actions où se travaillent le lien social et le vivre-ensemble. Exemples : séances de ciné-débat, activités mixtes avec des publics de tout type, ou encore pratiques sportives adaptées.

Actif depuis 2021, le comité de pilotage de VADA (ville amie des aînés) renseigne également un besoin de toucher les aînées et aînés isolés, ceux-ci représentant un type de bénéficiaires peu accessibles. Dans cette perspective, le déploiement d'un plan d'actions implique nécessairement le recours à des instances participatives (comme l'enquête VADA et le CCCA) couplés à l'organisation d'activités spécifiquement adaptées aux aînées et aînés et tenant compte des fragilités multifactorielles propres.

Identification des bénéficiaires

- L'ensemble de la population âgée namuroise : les citoyennes et citoyens namurois de 55 ans et plus
- Le grand public (pour les actions mixtes)

Déroulement/étape de l'action

1° Soutenir et appuyer le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA - renouvellement fin 2025) par la Référente à la population âgée avec le support du secrétariat de la cellule Égalité des chances du service de Cohésion sociale

2° Réaliser dans la mesure des moyens disponibles, des actions correspondant aux besoins émanant des conclusions de l'enquête VADA par la Chargée de projets transversaux dédiée à ces missions et avec le soutien de la cellule égalité des chances du service de Cohésion sociale

3° Poursuivre les projets permettant de favoriser la participation de la population âgée namuroise à la vie sociale, culturelle et sportive.

4° Développer, avec la commission intergénérationnelle du CCCA, des actions ou projets de lutte contre l'âgisme et la stigmatisation/discrimination liée à l'âge

5° Poursuivre la participation du service de Cohésion sociale aux conseils des résidents et assurer le relais des informations pertinentes

6° Animer le Groupe de Travail de la PNSD (Plateforme namuroise des soins à domicile) au sein de la PNS (Plateforme namuroise du social) réunissant l'ensemble des acteurs afin de concerter leurs missions sur le terrain

Durée estimée de l'action

6 ans



Un territoire RESPONSABILISANT

Qui gère les deniers publics avec rigueur, et offre un haut niveau de service à sa population

A l'heure où une distance se creuse entre les institutions publiques et la population, les communes doivent veiller à davantage renforcer la présence et la qualité de leurs services.

Toutefois, les pouvoirs locaux manquent de ressources pour pleinement assurer certaines de leurs missions et répondre aux attentes des citoyens, alors qu'ils doivent en même temps se saisir de nouveaux enjeux comme l'urgence climatique, les transitions numériques ou l'afflux de réfugiés politiques.

La Ville ne pourra pas relever tous ces défis sans s'appuyer sur des agents appliqués, motivés, qualifiés et solidaires.

Objectif stratégique 10 Être une administration qui améliore la qualité des services à sa population

Objectif opérationnel 10.1 En renforçant la qualité, l'efficacité et l'image des services

10.1.1 DEVELOPPER LA CULTURE ORGANISATIONNELLE ET LA FAIRE VIVRE AU QUOTIDIEN	
REFERENCE AUTRE PLAN	
Objectifs	
OS	OS10 Etre une administration qui améliore la qualité des services à sa population
OP	OP10.1 En renforçant la qualité, l'efficacité et l'image des services
Action	- Fédérer autour de valeurs communes et renforcer la cohésion de groupe au sein de l'Administration en développant les sentiments de fierté et d'appartenance : organiser au moins deux événements collaboratifs par an visant à promouvoir les valeurs organisationnelles, mesurés par le taux de participation du personnel et le taux de satisfaction (formulaire d'évaluation) - Ancrer l'amélioration continue dans les modes de fonctionnement et pratiques de travail pour augmenter l'efficacité des services en déployant la boîte à outils de gestion tout en adaptant son contenu aux besoins identifiés : améliorer la connaissance des outils de gestion collaborative (boîte à outils, intranet) et leur utilisation, par de la formation, de la communication et des moments d'échanges d'expériences - Renvoyer une image positive de l'organisation pour en améliorer l'attractivité : en déployant une campagne de communication interne et externe autour des valeurs organisationnelles et en actualisant la section 'À propos de nous' sur le site
Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	OP10.3 En s'adaptant à l'évolution des carrières et en misant sur sa politique de formation Fiche action Développer la marque Employeur Fiche action Développer la politique de gestion des carrières et de formation
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
Développer une culture organisationnelle permet de créer un environnement de travail positif et cohérent qui peut bénéficier tant aux agents et agentes qu'à l'organisation dans	



son ensemble, en stimulant l'engagement et le sentiment de fierté des équipes ; en augmentant l'efficacité ; en favorisant la construction d'une image positive. Stimuler le sentiment de fierté et d'appartenance du personnel et lui témoigner la reconnaissance qu'il mérite pour le travail accompli a un impact sur sa motivation et son implication ce qui bénéficie à la qualité et l'efficacité du service rendu, diminue le turn-over et augmente la capacité des agentes et agents à faire preuve de résilience et à accepter les nouveaux défis.

Dans une société en constante mutation où l'on fait face à une raréfaction des moyens, la capacité d'adaptation aux changements et la recherche d'efficacité et d'efficience sont des clés pour maintenir un service public de qualité pour les citoyennes et les citoyens.

Pour agir sur ces paramètres, l'Administration peut s'appuyer sur de nombreuses initiatives déjà en cours et qui méritent d'être dopées, singulièrement l'amélioration continue qui regroupe une série de pratiques de travail et modes de fonctionnement qu'il convient de promouvoir, valoriser et diffuser à tous les niveaux de l'Administration : par un partage de bonnes pratiques, par l'utilisation d'outils collaboratifs, par une « orientation service au public » solide, ...

Tendre vers plus d'efficacité, c'est commencer par veiller à consacrer les ressources disponibles à la réalisation de tâches attendues, en parfaite cohérence avec la mission de l'Administration, celle des départements et de chacun des services. Clarifier sa mission (raison d'être) et identifier les processus métiers permettant de l'accomplir donnera davantage de sens et de cohérence aux actions menées et aidera à déterminer les priorités, en fonction de l'effectif disponible.

In fine, agir sur la culture organisationnelle aura un impact sur la fidélisation des talents et l'attractivité de l'Administration en tant qu'employeur et permettra probablement d'avoir un impact positif sur le seuil d'absentéisme.

Identification des bénéficiaires

- 1/ Le personnel communal et les potentiels nouveaux talents
- 2/ Le public et les partenaires

Déroulement/étape de l'action

- 1/ Définir la culture organisationnelle dans ses différentes composantes (l'histoire de l'organisation, la vision, la mission, les valeurs, la politique RH, les modes de fonctionnement et les pratiques de travail) et la communiquer tant en interne que vers l'extérieur.
- 2/ Soutenir le partage des bonnes pratiques en vue de tendre vers plus d'efficacité notamment par la création d'une boîte à outils de gestion, la généralisation de l'utilisation de l'Intranet, l'organisation d'intervisions.

Durée estimée de l'action

5 ans

10.1.2 DEVELOPPER LA MARQUE EMPLOYEUR

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS	OS10 Etre une administration qui améliore la qualité des services à sa population
OP	OP10.1 En renforçant la qualité, l'efficacité et l'image des services
Action	Créer un référentiel métiers et compétences en vue d'harmoniser les pratiques pour chacun des métiers répertoriés au sein de l'administration Rédiger des offres d'emplois plus lisibles et plus attractives

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN VERS	OP10.3 En s'adaptant à l'évolution des carrières et en misant sur sa politique de formation
--------------	---





Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
Dans un contexte de difficultés à attirer et retenir les talents, la marque employeur vise d'une part à convaincre les potentiels talents à rejoindre l'entreprise et d'autre part, en s'illustrant par un profil plein d'avantages, la marque employeur vise également un autre public, déjà en place : les individus les plus performants. Ce projet s'inscrit pleinement dans une optique d'optimisation des compétences du personnel communal qui vise à donner davantage de sens au travail ainsi que dans le développement de la culture organisationnelle qui sont également des leviers pour fidéliser le personnel. Outre cet aspect, il permettra de piloter plus efficacement les RH dans un contexte économique qui ne permet pas de remplacer systématiquement les départs : objectiver les différents entretiens, meilleure vision d'ensemble des compétences du service, meilleure préparation des départs à la pension en identifiant les compétences clés, d'anticiper l'acquisition de nouvelles compétences etc.	
Identification des bénéficiaires	
1. Les agentes et les agents : ils doivent disposer de leur description de poste à jour. 2. La ligne hiérarchique : elle doit avoir une meilleure compréhension de l'importance des descriptions de poste. 3. CODIR : Bénéficiaire d'une vue d'ensemble plus précise des métiers de l'organisation. 4. Candidates et candidats externes	
Déroulement/étape de l'action	
1. Créer une liste officielle des métiers existants au sein de l'Administration qui servira de base de référence. 2. Créer une description de fonction par métier de l'Administration qui servira de base à la réalisation des descriptions de poste. Elles seront nommées descriptions de métier pour éviter toute confusion. 3. Créer un référentiel de compétences pour aider les responsables à réaliser les descriptions de poste. 4. Doter chaque membre du personnel d'une description de poste pour optimiser les processus RH. 5. Créer un répertoire ressource pour les responsables de service. 6. Revoir les offres d'emplois afin de gagner en lisibilité/attractivité. 7. Développer des outils afin de diversifier la communication en matière d'emploi en collaboration avec le service Communication.	
Durée estimée de l'action	5 ans

Objectif opérationnel 10.2 En développant une gestion efficiente et cohérente des ressources communales, de l'ensemble des infrastructures, du patrimoine et de ses équipements

10.2.1 METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D'ENTRETIEN DES VOIRIES	
REFERENCE AUTRE PLAN	
Objectifs	
OS	OS10 Être une administration qui améliore la qualité des services à sa population
OP	OP10.2. En développant une gestion efficiente et cohérente des ressources communales, de l'ensemble des infrastructures, du patrimoine et de ses équipements
Action	Poursuivre l'exécution du Plan d'entretien des voiries
Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :	
LIEN VERS	
Description de l'action	



A quel besoin ou problème répondrait-il ?

En 2014, seules 1/3 des voiries communales étaient en ordre d'entretien. Depuis, la Ville a régulièrement investi dans l'entretien du réseau pour atteindre 2/3 des voiries entretenues en 2024. L'objectif est d'atteindre les 92 % idéalement en 2033. Les 8 % restant nécessitent une réfection complète (+/- 35 rues).

L'entretien régulier permet d'assurer la sécurité des usagers et usagères, mais aussi d'éviter une réfection coûteuse et précoce des routes, ce qui est bon pour l'environnement et pour les deniers communaux. Pour cela, un plan à moyen et long terme est organisé autour des principes : de deux enduits préventifs (tous les 10 à 12 ans), puis un racle et pose d'un nouveau revêtement (tous les 20 à 30 ans).

Identification des bénéficiaires

L'ensemble des usagers et usagères de la voie publique bénéficie de ces entretiens réguliers : on pense évidemment aux automobilistes de véhicules légers, mais c'est également le cas pour le charroi lourd, ainsi que pour les cyclistes. La qualité des cheminements piétons et des itinéraires cyclistes hors-voirie font l'objet d'une attention à travers l'objectif opérationnel 1.4. « poursuivre le développement et la sécurisation du réseau modes actifs ».

Déroulement/étape de l'action

La méthodologie est bien rôdée : l'ensemble des 1.400 rues sont reprises dans un cycle logique d'entretien (hormis les routes trop dégradées qui doivent attendre des budgets plus conséquents pour une réfection complète).

L'entretien des voiries des prochaines années sera proposé dans les prochains plans communaux d'investissement.

Ensuite, après une vérification de l'évolution du statut de chacune des voiries, les marchés de travaux seront organisés par année et par secteur géographique. Les travaux d'entretien seront suivis d'un marché de renouvellement du marquage.

Durée estimée de l'action

6 ans

10.2.2 POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES POUR DES BATIMENTS SURS, CONFORMES ET ACCESSIBLES

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS OS10 Etre une Administration qui améliore la qualité des services à sa population

OP OP10.2 En développant une gestion efficiente et cohérente des ressources communales, de l'ensemble des infrastructures, du patrimoine et de ses équipements

Action Développer des outils de gestion afin d'affiner la priorisation de l'amélioration des infrastructures communales pour :

- Disposer de bâtiments sûrs, conformes, accessibles et adaptés aux besoins des usagers
- Optimiser la gestion et la maintenance du patrimoine immobilier
- Réduire les coûts de fonctionnement à long terme
- Fournir une aide à la décision efficace pour l'Autorité

Cette action permettra également de répondre aux objectifs suivants :

LIEN
VERS



Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Le projet répond à plusieurs problématiques convergentes qui impactent directement la qualité de l'accueil et du service aux citoyens, citoyennes et usagers, usagères :

1. Contexte réglementaire et technique

- La réglementation sur les bâtiments évolue constamment, avec des exigences de plus en plus contraignantes
- Les domaines concernés se multiplient : bien-être au travail, installations électriques, chauffage, sécurité incendie, qualité de l'air, PEB, etc.
- Les obligations, autrefois limitées à l'obtention de permis, deviennent des contraintes légales continues avec des délais serrés
- Les risques s'étendent désormais aux amendes administratives et aux possibles fermetures de bâtiments pour non-conformité

2. Problématiques organisationnelles actuelles

- L'organisation actuelle est trop centrée sur la gestion d'urgences et la maintenance curative
- Le service de maintenance est régulièrement sollicité pour des tâches annexes qui le détournent de ses missions principales
- Le manque de maintenance préventive entraîne des conséquences négatives tant pour les utilisateurs que pour le personnel
- Les interventions sont souvent réactives plutôt que planifiées, ce qui génère des surcoûts et des désagréments

3. Besoins d'aide à la décision efficace

- L'Autorité, malgré sa bonne connaissance du patrimoine, ne dispose pas toujours de tous les éléments nécessaires pour prendre des décisions éclairées, que ce soit en matière de mise en conformité, de rénovation ou d'amélioration
- Les choix d'intervention doivent être optimisés face à des ressources limitées
- La priorisation des actions devient cruciale du fait de la multiplication des non-conformités
- Certaines non-conformités devront être temporairement acceptées au bénéfice d'autres plus critiques

4. Enjeux économiques et fonctionnels

- Nécessité de réduire les coûts de fonctionnement, particulièrement à l'extraordinaire
- Importance de limiter le vieillissement prématuré des équipements techniques
- Besoin d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières
- Volonté de maintenir la continuité de service malgré les contraintes

5. Besoins des utilisateurs

- Nécessité d'assurer la sécurité et le confort des occupants
- Importance de maintenir la fonctionnalité des services aux citoyens, citoyennes
- Besoin de minimiser les interruptions de service et les désagréments
- Obligation d'adapter les infrastructures aux évolutions des besoins des usagers

Le projet vise donc à répondre à ces multiples défis en instaurant une approche structurée et proactive de la gestion du patrimoine immobilier. Il permettra d'optimiser les ressources disponibles tout en garantissant la qualité du service public et la sécurité des usagers. Cette approche intégrée doit permettre de passer d'une gestion réactive à une gestion anticipative des infrastructures, au bénéfice de tous les personnes utilisatrices.

Identification des bénéficiaires



Les personnes utilisatrices des bâtiments communaux, les bénéficiaires de leurs services, le public.

Déroulement/étape de l'action

Réaliser des diagnostics réguliers des bâtiments communaux, sur base d'une série d'éléments et de constats (conformités diverses, analyses de risques, inconvénients ou avantages pour les utilisateurs, coûts de la maintenance et des consommations, vétusté, possibilités de subsides, opportunités diverses, adaptation à l'usage, taux d'occupation, coût des adaptations, obligations et impositions réglementaires). Intégrer ces éléments dans une base de données pour permettre leur analyse comparative et préparer une trajectoire d'adaptation à long terme sous forme de Stratégie immobilière globale à long terme partielle. Pour répondre aux obligations réglementaires, l'intégration de l'ensemble du patrimoine tertiaire en propriété ou en bail et l'ensemble du patrimoine résidentiel est progressivement inclus.

Proposer régulièrement une information sur la situation du patrimoine immobilier : rapports sur les mises en conformité et des fiches-projets ciblés notamment sur des priorités d'investissement, en y intégrant les risques de ne plus pouvoir exploiter partiellement ou totalement certains bâtiments ou d'amendes.

En fonction de la définition des priorités budgétaires, préparer et suivre les travaux d'investissement, et aussi en fonction des ressources humaines, matérielles et financières, agir sur les bâtiments qui n'en bénéficient pas assez rapidement afin de limiter la dégradation de leurs conditions d'utilisation.

Durée estimée de l'action

2024-2030

10.2.3 POURSUIVRE L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION ACCESS-I POUR NOS BATIMENTS

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS10 OS10 Etre une Administration qui améliore la qualité des services à sa population

OP OP10.2 En développant une gestion efficiente et cohérente des ressources communales, de l'ensemble des infrastructures, du patrimoine et de ses équipements

Action Permettre aux personnes porteuses de handicap de connaître les accès et d'adapter leurs déplacements dans les bâtiments communaux en disposant pour les plus utiles de certifications Access-i

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN OS3 Etre une Ville qui accompagne et soutient les plus fragiles, lutte contre les discriminations, favorise l'inclusion et l'accès au logement
VERS

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

L'objectif essentiel de la certification Access-i est d'informer sur l'accessibilité des lieux ouverts au public en Wallonie et à Bruxelles. Elle permet principalement aux personnes porteuses de handicap de préparer leurs déplacements en répondant à ce type de questions :

- La toilette est-elle adaptée ?
- Le parking se trouve-t-il à proximité de l'entrée ?
- Un audio-guide est-il mis à disposition pour la visite ?
- Des bancs sont-ils présents sur le parcours ?
- La visite est-elle interprétée en langue des signes ?
- Les informations sont-elles rédigées en facile à lire et à comprendre ?
- Le personnel est-il formé à l'accueil des personnes à besoins spécifiques ?



- Peut-on venir seul ? Doit-on venir accompagné ?
- ...

Chaque bâtiment certifié dispose d'une fiche informative qui comprend :

- la description du lieu ;
- les photos des aménagements sur place ;
- la liste des points forts et des points d'attention du lieu, par type de handicap ;
- le visuel de certification, qui résume le niveau d'accessibilité grâce à un code couleur.

Identification des bénéficiaires

Les bénéficiaires porteurs de handicap souhaitant ou devant visiter des services recevant du public dans des bâtiments communaux.

Déroulement/étape de l'action

Une sélection des bâtiments à certifier a été réalisée dans le cadre du PST de la précédente législature, et une bonne douzaine de bâtiments importants ont été certifiés Access-i. Il s'agit donc de poursuivre les certifications et les étendre à d'autres bâtiments régulièrement fréquentés par du public.

Durée estimée de l'action

2024-2030

10.2.4 DEVELOPPER UNE GESTION RAISONNEE DES DOCUMENTS ELECTRONIQUES SUR LES SERVEURS DANS TOUS LES SERVICES DE L'ADMINISTRATION

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS OS10 Être une administration qui améliore la qualité des services à sa population

OP OP10.2 En développant une gestion efficiente et cohérente des ressources communales, de l'ensemble des infrastructures, du patrimoine et de ses équipements

Action Mettre en place des conditions de classement et de conservation des documents électroniques à long terme
Stabiliser voire diminuer les coûts de stockage
Se préparer pour une mise en conformité réglementaire (eIDAS et Digital ACT) en termes de normes de sécurité et de signature électronique

Cette action va également permettre d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN OP10.1 En renforçant la qualité, l'efficacité et l'image des services
VERS

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

La fragilité du support numérique conditionne encore plus l'urgence de renforcer ce projet au regard de l'archivage papier. Nous ne pouvons plus attendre 10 ans pour mettre en place les conditions de sécurité minimales de nos données, à court et long terme. Outre cela, plus nous tardons, plus l'intégrité et l'authenticité de l'information seront difficiles à mettre en place et de facto mettront à mal le principe de continuité du service public.

Complémentairement à cette accessibilité dans le temps, ce projet de e-cleaning et de gestion de nos données électroniques est lié à l'état de notre éco-système :

- D'un point de vue financier, ne pas ranger entraîne une augmentation des coûts de stockage directs et indirects (achats d'unités de mémoire en plus, augmentation de l'électricité pour alimenter ces dernières). Par exemple, un tri et un rangement



raisonné dès le départ permet de gagner 66% d'espace pour le stockage des photos numériques.

- Consommer et stocker toujours plus ont un impact environnemental. Notre manière de travailler à la Ville de Namur a un impact sur le changement climatique et le bien-être personnel. Le numérique mobilise entre 5,5 et 10% de l'électricité mondiale. La production d'énergie pour faire fonctionner cette dernière est liée à la consommation d'eau. Les ressources s'épuisent.

D'autre part, la sécurité de l'information est un enjeu plus que majeur.

Elle a un impact *maintenant* pour faire face aux attaques extérieures et aux obligations du RGPD mais aussi *dans le futur* pour conserver l'authenticité des archives, dorénavant électroniques.

Ce patrimoine informationnel fragile regroupe l'ensemble du travail de milliers d'agentes et agents actuels mais aussi passés, et les droits des citoyennes et citoyens namurois présents et passés, sur près de deux siècles.

Identification des bénéficiaires

L'ensemble de l'administration pour un accès uniformisé aux documents administratifs ainsi que le service Infrastructure informatique pour la gestion technique de leurs espaces de stockage informatique (cette gouvernance a en effet un impact sur la gestion technique de l'infrastructure des serveurs et de leurs sauvegardes)

Déroulement/étapes de l'action

Le projet engendre une refonte du classement des documents sur le serveur, en respectant une hiérarchie par département puis par services, et enfin en classant les documents selon une méthode simplifiée et raisonnée qui représente l'organisation du service et ses missions. La première étape est donc de réfléchir à un plan de classement reprenant l'ensemble des missions du service et le partage d'informations avec les autres services.

Suite à cette première action, une réflexion est aussi portée sur la sécurisation des accès (via les groupes NTFS uniquement et plus via des accès personnalisés) et sur le partage de l'information.

Enfin, un moment est ciblé pour le tri et l'archivage régulier (via des actions « E-Cleaning Day »). Une sensibilisation est aussi portée sur l'impact financier et environnemental du surplus de stockage, via les formations et réunions. Une attention particulière est aussi menée sur la gestion des emails en tant que document administratif.

À moyen terme, une réflexion doit être étudiée sur la masse multimédia numérique conservée. La mise en place d'une photothèque est un projet important à développer, cela aura un impact positif majeur dans la gestion courante pour tous les services de l'administration utilisant l'outil photo dans leur travail au quotidien, et plus particulièrement pour le Service Communication.

En parallèle, cette gestion raisonnée a un impact sur le développement de nouveaux outils technologiques produisant de la donnée électronique à sauvegarder sur nos serveurs. Par cette politique, tout nouveau projet en ce sens doit être analysé sous le spectre de la sauvegarde et du stockage.

À long terme, ce projet est lié à la mise en place d'une Gestion électronique des documents (GED) en lien avec les projets de simplifications administratives et de numérisation menés au niveau gouvernemental.

Mais plus que tout, ce projet est lié aussi à une réglementation européenne (eIDAS) et le Digital Act posant les normes de sécurité de l'archivage électronique légal, et l'utilisation de la signature électronique bientôt obligatoire.

Durée estimée de l'action

Pour chaque service : de quelques mois (minimum un semestre) à plus de deux ans selon l'importance du service et la masse de documents à ranger



10.2.5 DEVELOPPER UN POLE LOGISTIQUE MODERNE, DURABLE ET EFFICIENT POUR LE DSA

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS	OS10 Etre une administration qui améliore la qualité des services à sa population
OP	OP10.2 En développant une gestion efficiente et cohérente des ressources communales, de l'ensemble des infrastructures, du patrimoine et de ses équipements
Action	Améliorer les infrastructures communales pour des bâtiments sûrs, conformes et accessibles

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN
VERS

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

- Le DSA intègre des services logistiques au bénéfice de toutes les implantations communales tels la mise à disposition de matériel (produits et accessoires de nettoyage, mobilier, fournitures de bureau, produits hygiéniques, ...) et d'effets vestimentaires (EPI) pour l'ensemble du personnel communal principalement technique et ouvrier.
- L'organisation actuelle résulte d'une reprise progressive par le DSA de matières autrefois dispersées dans l'Administration, avec pour objectif une rationalisation et un gain économique et environnemental non négligeable.
- La dimension logistique prise aujourd'hui impose la recherche d'un lieu adapté.
- Aujourd'hui, les locaux indispensables à la gestion de ces différents stocks sont dispersés (parking de l'hôtel de ville (11 espaces), site de champion, locaux au sein même de l'hôtel de ville / Eden pourtant en insuffisance déjà pour répondre aux attentes administratives) et n'offrent pas toujours des conditions de travail acceptables (manutentions difficiles, exposition dangereuse à des gaz d'échappement, ...). Le principal site accueillant ces stocks est situé à l'HDV. Cette implantation implique des déplacements inopportuns (circulation de camions et camionnettes très régulière) dans un centre-ville qui a pour ambition d'être piétonnisé.
- Un audit de sécurité, sollicité par le DBA, lié à l'incendie accentue l'urgence d'offrir une solution crédible.
- Enfin, en termes d'énergie renouvelable, aucun site ne permet l'installation de bornes de recharge et donc, il nous est actuellement impossible d'envisager les livraisons via des véhicules électriques.
- L'objectif est ici donc de pouvoir bénéficier d'un espace logistique crédible et permettant de remplacer les stocks présents au sein de parking de l'Hôtel de ville, d'améliorer les conditions de travail de nos équipes et d'envisager l'utilisation de véhicules électriques.
- Concrètement, cela représente un espace d'environ 750M²

Identification des bénéficiaires

Les agentes et agents administratifs et techniques du DSA, le personnel ouvrier des différents Départements techniques.

Déroulement/étape de l'action

- Étude de faisabilité et définition des besoins
- Choix du mode fonctionnement budgétaire : location, achat, construction
- Choix de l'emplacement
- Conception et aménagement de la centrale



- Mise en place des systèmes informatiques liés à l'aspect logistique
- Gestion continue du site et des équipes

Durée estimée de l'action

1 an

10.2.6 DEVELOPPER DE NOUVELLES SYNERGIES AVEC LES INSTITUTIONS SŒURS, CPAS ET POLICE NAMUR CAPITALE

REFERENCE AUTRE PLAN

PST du CPAS, Plan Zonal de Sécurité, lettre de missions du Chef de Corps

Objectifs

OS OS10 Être une administration qui améliore la qualité des services offerts à sa population

OP OP10.2 En développant une gestion efficiente et cohérente des ressources communales, de l'ensemble des infrastructures, du patrimoine et de ses équipements

Action Maintenir et développer des collaborations opérationnelles accrues
Partager les bonnes pratiques et profiter de l'intelligence collective au bénéfice des citoyens et citoyennes
Optimaliser les ressources (techniques, juridiques, expertes) et renforcer la cohérence des actions

L'action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN
VERS OP1.2 En agissant contre les effets du changement climatiques par la concrétisation du Plan Air Climat Energie
OS2 Etre une Ville qui améliore la sécurité et la propreté dans ses quartiers et ses rues
OS3 Etre une Ville qui accompagne et soutient les plus fragiles, lutte contre les discriminations, favorise l'inclusion et l'accès au logement

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

Une synergie entre la commune et le CPAS est une volonté commune et partagée de gérer ou réaliser un service, une action, un projet ou une mission ensemble, ou encore de confier à une des institutions locales la réalisation ou la gestion d'un service, d'une action, d'un projet ou d'une mission en vue d'opérer des économies d'échelle, d'accroître l'efficacité organisationnelle et de viser l'efficacité du service public en respect des missions et de l'autonomie de chacun. Cette définition s'applique également pour les synergies envisagées avec la Police.

Au-delà des synergies définies par le cadre juridique, la Ville, le CPAS et la Police construisent également un grand nombre de collaborations étroites pour atteindre leurs objectifs de service au public en matière sociale, préventive et de sécurité.

Tout au long de l'année, de nombreux contacts informels réguliers sont pris entre les Directions générales sur diverses matières afin de coordonner les modes de fonctionnement, uniformiser les pratiques qui peuvent l'être ou encore établir de nouvelles collaborations et futures synergies.

Les différentes collaborations ont pour but, en complément des réelles synergies, d'améliorer la gestion quotidienne des institutions en matière de politique sociale et de sécurité, au travers de différents secteurs d'activité de la Ville, du CPAS et de la Police.

Ces collaborations concernent évidemment et principalement les activités de terrain, mais aussi la gestion des ressources humaines ou encore des secteurs techniques comme l'informatique, les voies publiques ou encore l'aménagement urbain.



Identification des bénéficiaires	
Les citoyens et les citoyennes, les bénéficiaires du CPAS, l'ensemble des personnes occupant l'espace public sur le territoire de Namur	
Déroulement/étape de l'action	
1/ Mener des projets conjointement pour profiter de l'expertise de chacun : qu'il s'agisse de développer au quotidien les collaborations entre les services de terrain pour apporter une réponse concertée à des problématiques communes (sans-abrisme, mobilité, logement, aînés, création d'une communauté d'énergie, entre autre), que d'articuler les stratégies des différents organismes à travers notamment Plan Zonal de Sécurité et le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, ou encore de partager sur la gestion interne des différentes institutions, particulièrement au niveau du DRH ou de l'Informatique. 2/ Organiser des rencontres thématiques entre les comités de direction des différentes institutions selon les nécessités et les intérêts : au-delà de l'obligation légale de réunir les Codir du CPAS et de la Ville, le Codir Ville rencontre également celui de la Police au moins annuellement, afin de partager les expériences, les questionnements et échanger sur les pratiques professionnelles des différentes institutions 3/ Optimiser les ressources de chacun des organismes : expertise des services spécialisés en marchés publics de la Ville pour la Zone de Police, intensification de la réalisation des marchés conjoints en fonction des nécessités et de la réelle plus-value de tels marchés, mise à disposition du service Reprographie pour certains travaux de design graphique et reproduction, appui technique du Prêt matériel, appui technique et juridique du DAU	
Durée estimée de l'action	2024-2030

10.2.7 MODERNISER LA GESTION DES ESPACES DE REUNION PAR LE DEPLOIEMENT D'UNE SOLUTION DE RESERVATION MATERIELLE ET NUMERIQUE

LABEL	REFERENCE AUTRE PLAN
Objectifs	
OS	OS5 Être une Ville qui crée des liens plus forts entre les habitants, habitantes et les élus, élues
OP	OP5.2 En poursuivant la transformation numérique de l'administration, axée sur la cybersécurité et l'intelligence artificielle
Action	Objectiver l'utilisation de certains espaces en apportant un suivi et un reporting via l'analyse de l'occupation des salles pour mieux planifier les espaces et l'identification des salles sous-utilisées pour ajuster les ressources.
Cette action permettra également de répondre aux objectifs suivants :	
LIEN VERS	OP10.2 En développant une gestion efficiente et cohérente des ressources communales, de l'ensemble des infrastructures, du patrimoine et de ses équipements
Description de l'action	
A quel besoin ou problème répondrait-elle ?	
- Améliorer la disponibilité des salles de réunions pour l'ensemble de personnel communal. - Ne pas multiplier les espaces de réunion mais plutôt optimiser les existants. - Rassembler toutes les salles de réunions dans une même et seule solution, contrairement à aujourd'hui où certaines salles sont réservables par un portail web et d'autres via Outlook. - Viser un gain de temps et une simplicité d'utilisation par réservation rapide via une application ou un portail web et une suppression des échanges d'e-mails et des erreurs humaines.	



- Obtenir une expérience utilisateur améliorée grâce aux tablettes tactiles qui seront présentes devant chaque salle pour réserver instantanément, consulter la disponibilité / les notifications / rappels automatiques pour éviter les « no-shows ».

Identification des bénéficiaires

Personnel communal, le Collège/Conseil communal, le personnel des cabinets politiques

Déroulement/étape de l'action

- Etat des lieux, définition des besoins et des objectifs.
- Prospection du marché afin de connaître les solutions et les fonctionnalités disponibles.
- Etat des lieux des finances
- Rédaction du cahier des charges, analyse des offres et attribution du marché
- Opérationnalisation : installation du matériel et du logiciel, configuration du système.
- Formations éventuelles des utilisateurs et utilisatrices

Durée estimée de l'action

1 an

Objectif opérationnel 10.3 En s'adaptant à l'évolution des carrières et en misant sur sa politique de formation

10.3.1 DEVELOPPER LA POLITIQUE D'EVOLUTION DE CARRIERE ET DE FORMATION

REFERENCE AUTRE PLAN

Objectifs

OS OS10 - Être une administration qui améliore la qualité des services à sa population

OP OP10.3 En s'adaptant à l'évolution des carrières et en misant sur sa politique de formation

Action

1. Fournir une information complète à chaque membre du personnel sur ses possibilités d'évolution de carrière, dès son entrée en fonction
2. Formaliser et structurer un système de transfert des connaissances pour et par l'ensemble des membres du personnel

Cette action permettra également d'atteindre les objectifs suivants :

LIEN
VERS OP10.1 En renforçant la qualité, l'efficacité et l'image des services
Fiche action Développer la culture organisationnelle

Description de l'action

A quel besoin ou problème répondrait-elle ?

- Gestion prévisionnelle des évolutions de carrière et des formations : permettre à chaque membre du personnel d'avoir une vision à long terme de sa carrière au sein de l'administration, en comblant un manque d'information qui peut exister actuellement.
- Mise en place d'un système de reconversion professionnelle en lien avec le PMI notamment : permettre à des membres du personnel d'envisager un changement de filière grâce à un plan de formation et à un système de transfert des connaissances formalisé et structuré
- Nécessité d'assurer un transfert des connaissances dans un contexte de non remplacements des départs (mesures d'économie du personnel).

Identification des bénéficiaires

L'ensemble des membres du personnel

Les membres du personnel concernés par une mobilité interne ou une réaffectation due à des recommandations médicales



Déroulement/étape de l'action

Plan annuel d'évolution de carrière

- Mise en place d'une fiche d'évolution individuelle de carrière pour chaque personne.
- Explication dès la signature du contrat de travail du plan d'évolution potentielle de carrière.
- Mise en place des formations en lien avec les potentielles évolutions.
- Séances d'informations sur les Formations RGB.

Transfert des connaissances :

- Formaliser le transfert des connaissances acquises dans le cadre des formations individuelles externes, à l'ensemble des agents et agentes d'une cellule, d'un service ou de l'Administration en identifiant les formations pour lesquelles un feedback paraît pertinent et en analysant les capacités des agentes et agents envoyés (ou à envoyer) en formation à transférer leur savoir.
- Systématiser le transfert des connaissances des personnes sur le départ à la pension en fonction de la pyramide des âges et dans un contexte de non remplacements des départs.
 - un processus de transfert des connaissances spécifiquement pour les personnes partant prochainement à la pension existe déjà. La prochaine étape consiste à le systématiser et à l'implémenter dans la logique de travail des agents et agentes et des responsables. Cela exige une phase de sensibilisation, d'accompagnement, et la mise à disposition d'outil facilitant la démarche.
 - Mise en place d'une gestion prévisionnelle du transfert des connaissances en fonction de la pyramide des âges et des plans d'embauches.
- Développer une politique de formation permettant la reconversion des personnes bénéficiant d'une mobilité interne ou d'une réaffectation due à des recommandations médicales.
- Etudier la mise en place d'un écolage en fin de carrière des « anciens et anciennes » vers les nouveaux membres du personnel.

Durée estimée de l'action

5 ans



LEXIQUE DES PRINCIPAUX ACRONYMES

AIS	Agence Immobilière Sociale
ANPR	Automatic Number Plate Recognition (ou LAPI - Lecteur Automatique de Plaques d'Immatriculation)
AWAP	Agence Wallonne du Patrimoine
BE	Budget Extraordinaire
BEA	Bien-être animal
BEPN	Bureau Economique de la Province de Namur
BEVP	Bureau d'Etudes Voies Publiques
BI	Budget Initial
BO	Budget Ordinaire
CCCA	Conseil Consultatif Communal des Aînés
CCATM	Conseil Consultatif en aménagement du territoire et de la mobilité
CDLD	Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
CGN	Compressed Natural Gas (véhicules au gaz naturel)
CODIR	Comité de Direction de la Ville de Namur
CoDT	Code du Développement territorial
CREAVES	Centre de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage
CRHM	Contrat de Rivière Haute Meuse
CRSA	Contrat de Rivière Sambre
CSIL R	Cellule de Sécurité Intégrale Locale en matière de Radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme
DAU	Département de l'Aménagement Urbain
DBA	Département des Bâtiments
DCS	Département de la Cohésion Sociale
DCV	Département du Cadre de Vie
DCL	Département de la Culture et des loisirs
DEC	Département de l'Education citoyenne
DG	Direction générale
DGF	Département de Gestion Financière
DRH	Département des Ressources Humaines
DSA	Département des Services d'Appui
DVP	Département des Voies Publiques
ECOC 2030	Candidature Namur Capitale de la Culture 2030
EDD	Ecole De Devoir
Eurotox	asbl Observatoire socio-épidémiologique (alcool – drogues) en Wallonie et à Bruxelles
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GAU	Gestion Animation Urbaine
GDP	Gardiens De la Paix
GIB	Service Gestion immobilière
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat



GLACE	Groupe Liaison Air Climat Energie
GPS	Groupe Prévention Sociale
GT	Groupe de travail
MAD	Musée des Arts décoratifs
MRS	Maison de Repos et de Soins
NCC	Namur Confluent Culture
NCV	Namur Centre Ville
NID	Namur Intelligente et Durable
OWD	Office Wallon des Déchets
PACE	Plan Air Climat Energie
PAU	Pavillon de l'Aménagement Urbain
PCE	Plan Climat Energie
PCS	Plan de Cohésion sociale
PDA	Personal Digital Assitant (= tablette)
PDL	Plan quinquennal de développement de la lecture
PGLI	Prise en Gestion Logement Inoccupé
PGRI	Plan de gestion des risques d'inondation
PIC	Plan d'Investissement Communal (ancien Plan triennal)
PPLI	Plan Provincial et Local d'Intégration (ancien PLI)
PPP	Partenariat Public Privé
PSSP	Plan Stratégique Sécurité et Prévention
PST	Programme stratégique transversal
PZS	Plan Zonal de Sécurité
ROI	Règlement d'Ordre Intérieur
RSUN	Relais Social Urbain Namurois
SAC	Sanctions Administratives Communales
SACE	Service Air Climat Energie
SAR	Site à réaménager
SCRO	Service contrôle des recettes ordinaires
SDC	Schéma de Développement Communal
SEC	Service Eco-Conseil
SEU	Service Aménagement Urbain
SEPPT	Service Externe de prévention et de protection au travail
SIPPT	Service Interne de prévention et de protection au travail
SLSP	Société de Logement de Service Public
SNEV	Service Nature et Espaces Verts
SPF	Service Public Fédéral
SPP	Service Propreté Publique
SPW	Service Public de Wallonie
STI	Système de Transport Intelligent
UCM	Union des Classes Moyennes
ZACC	Zone d'aménagement communal concerté
ZP	Zone de Police